



Société anonyme au capital social de 15 722 924,80 euros
Siège social : Drakkar D - 2405 route des Dolines
06560 Valbonne, Sophia Antipolis
403 942 642 R.C.S. Grasse

ACTUALISATION DU DOCUMENT DE RÉFÉRENCE 2013



La présente actualisation du document de référence 2013 (l'**Actualisation du Document de Référence**"), a été déposée auprès de l'Autorité des marchés financiers le 30 septembre 2014, conformément à l'article 212-13 de son règlement général. Elle actualise le document de référence 2013 déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers le 2 avril 2014 sous le numéro D.14-0271 (le "**Document de Référence 2013**").

Le Document de Référence 2013 et l'Actualisation du Document de Référence ne pourront être utilisés à l'appui d'une opération financière que s'ils sont complétés par une note d'opération visée par l'Autorité des marchés financiers.

Ce document a été établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires.

Des exemplaires de la présente Actualisation du Document de Référence sont disponibles auprès de Nicox S.A., Drakkar D, 2405 route des Dolines, 06560 Valbonne, Sophia-Antipolis, sur le site internet de Nicox S.A. (www.nicox.com) et sur le site internet de l'Autorité des marchés financiers : www.amf-france.org

SOMMAIRE

1.	PERSONNE RESPONSABLE	4
1.1	Responsable de l'Actualisation du Document de Référence	4
1.2	Attestation du responsable de l'Actualisation du Document de Référence	4
2.	CONTROLEURS LEGAUX DES COMPTES.....	5
3.	ELEMENTS D'ACTIVITE	6
3.1	Principaux éléments d'activité concernant la Société intervenus depuis le 2 avril 2014.....	6
3.2	Signature d'un accord en vue d'acquérir 100% du capital d'Acix Therapeutics, Inc.	8
4.	RAPPORT FINANCIER SEMESTRIEL AU 30 JUIN 2014	12
5.	FACTEURS DE RISQUE	12
6.	CAPITAL SOCIAL ET PRINCIPAUX ACTIONNAIRES	13
7.	NOUVELLES FILIALES DU GROUPE ET ORGANIGRAMME.....	14
8.	SALARIES	15
9.	CONTRATS IMPORTANTS	15
9.1	Bausch + Lomb.....	15
10.	RESPONSABLE DE LA COMMUNICATION FINANCIERE.....	15
11.	COMMUNIQUEES DE PRESSE DE NICOX DEPUIS LE 2 AVRIL 2014	17
11.1	Communiqué de presse en date du 15 mai 2014	17
11.2	Communiqué de presse en date du 28 mai 2014	21
11.3	Communiqué de presse en date du 30 mai 2014	23
11.4	Communiqué de presse en date du 19 juin 2014.....	26
11.5	Communiqué de presse en date du 30 juin 2014	31
11.6	Communiqué de presse en date du 2 juillet 2014.....	33
11.7	Communiqué de presse en date du 10 juillet 2014.....	39
11.8	Communiqué de presse en date du 17 juillet 2014.....	42
11.9	Communiqué de presse en date du 8 août 2014	45
11.10	Communiqué de presse en date du 11 août 2014	48
11.11	Communiqué de presse en date du 28 août 2014	52
11.12	Communiqué de presse en date du 29 août 2014	63
11.13	Communiqué de presse en date du 10 septembre 2014.....	66
11.14	Communiqué de presse en date du 16 septembre 2014.....	69
11.15	Communiqué de presse en date du 16 septembre 2014.....	73
11.16	Communiqué de presse en date du 25 septembre 2014.....	76
11.17	Communiqué de presse en date du 25 septembre 2014.....	79
11.18	Communiqué de presse en date du 25 septembre 2014.....	84

11.19	Communiqué de presse en date du 26 septembre 2014.....	89
12.	TABLE DE CONCORDANCE	91

1. PERSONNE RESPONSABLE

1.1 Responsable de l'Actualisation du Document de Référence

M. Michele Garufi, Président du Conseil d'administration et Directeur Général de Nicox S.A.

1.2 Attestation du responsable de l'Actualisation du Document de Référence

J'atteste, après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, que les informations contenues dans la présente actualisation du Document de Référence 2013, incluant par référence le rapport financier semestriel au 30 juin 2014, sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

J'ai obtenu des contrôleurs légaux des comptes une lettre de fin de travaux dans laquelle ils indiquent avoir procédé à la vérification des informations portant sur la situation financière et les comptes donnés dans la présente actualisation du document de référence 2013 ainsi qu'à la lecture d'ensemble de cette actualisation.

Les informations financières historiques du 1^{er} semestre 2014, incorporées par référence dans la présente actualisation du Document de Référence 2013 ont fait l'objet d'un rapport d'examen limité des contrôleurs légaux qui contient les observations suivantes : "*Sans remettre en cause la conclusion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note 2.1 de l'annexe qui expose les éléments sous-tendant l'application du principe de continuité d'exploitation pour l'établissement des comptes semestriels consolidés résumés au 30 juin 2014.*"

Le Président Directeur Général

Michele Garufi

Valbonne, le 30 septembre 2014

2. CONTROLEURS LEGAUX DES COMPTES

Commissaires aux Comptes titulaires

<u>NOVANCES-David & Associés</u> (siège : Immeuble Horizon, 455 Promenade des Anglais 06285 Nice Cedex 3) représenté par Monsieur Jean-Pierre Giraud, Commissaire aux Comptes membre de la compagnie régionale d'Aix en Provence	Ernst & Young Audit (siège : 1-2 place des Saisons – 92400 Courbevoie) 400, Promenade des Anglais – BP 33124 06203 Nice Cedex 3 représenté par Monsieur Camille de Guillebon, Commissaire aux Comptes membre de la compagnie régionale de Versailles
--	--

Date de début du premier mandat

2014

1999

Durée et date d'expiration du mandat en cours

du 18 juin 2014 jusqu'à l'issue de
l'assemblée générale statuant sur
les comptes de l'exercice
clos le 31 décembre 2019

du 15 juin 2011 jusqu'à l'issue de
l'assemblée générale statuant sur
les comptes de l'exercice
clos le 31 décembre 2016

Commissaires aux Comptes suppléants

NOVANCES-DECHANT ET ASSOCIES 119, rue Michel Aulas, Parc Millésime, 69400 Limas, Commissaire aux Comptes membre de la compagnie régionale de Lyon	Auditex SAS 1-2 Place des Saisons 92400 Courbevoie Commissaire aux Comptes membre de la compagnie régionale de Versailles
---	--

3. ELEMENTS D'ACTIVITE

3.1 Principaux éléments d'activité concernant la Société intervenus depuis le 2 avril 2014

Les principaux éléments d'activité concernant la Société intervenus depuis le 2 avril 2014 sont décrits dans les communiqués de presse figurant au chapitre 11 de la présente Actualisation du Document de Référence dont la liste figure ci-dessous.

3.1.1 Communiqué en date du 15 mai 2014

Nicox a diffusé, le 15 mai 2014, un communiqué relatif à ses résultats financiers du premier trimestre 2014. Le contenu de ce communiqué figure au point 11.1 de la présente Actualisation du Document de Référence.

3.1.2 Communiqué de presse en date du 28 mai 2014

Nicox a diffusé, le 28 mai 2014, un communiqué relatif à la signature d'un accord exclusif entre la société Eupharmed, filiale italienne de Nicox, et Santen SAS visant à prolonger la distribution du *Catiornom*® en Italie. Le contenu de ce communiqué figure au point 11.2 de la présente Actualisation du Document de Référence.

3.1.3 Communiqué de presse en date du 30 mai 2014

Nicox a diffusé, le 30 mai 2014, un communiqué rectificatif du communiqué du 28 mai 2014 relatif à la signature de l'accord exclusif entre la société Eupharmed, filiale italienne de Nicox, et Santen SAS qui prolonge l'accord de distribution du *Catiornom*® en Italie. Le contenu de ce communiqué figure au point 11.3 de la présente Actualisation du Document de Référence.

3.1.4 Communiqué de presse en date du 19 juin 2014

Nicox a diffusé, le 19 juin 2014, un communiqué relatif au démarrage de l'accès élargi au portefeuille de tests RetnaGene™ aux Etats-Unis. Le contenu de ce communiqué figure au point 11.4 de la présente Actualisation du Document de Référence.

3.1.5 Communiqué de presse en date du 30 juin 2014

Nicox a diffusé, le 30 juin 2014, un communiqué relatif au démarrage de ses activités commerciales en Allemagne. Le contenu de ce communiqué figure au point 11.5 de la présente Actualisation du Document de Référence.

3.1.6 Communiqué de presse en date du 2 juillet 2014

Nicox a diffusé, le 2 juillet 2014, un communiqué relatif à la signature d'un accord en vue d'acquérir 100% du capital d'Acix Therapeutics, Inc., une société pharmaceutique américaine de développement en ophtalmologie, à capitaux privés. Le contenu de ce communiqué figure au point 11.6 de la présente Actualisation du Document de Référence.

3.1.7 Communiqué de presse en date du 10 juillet 2014

Nicox a diffusé, le 10 juillet 2014, un communiqué relatif au recentrage de ses activités américaines sur Sjö™ et RetnaGene™ et à la modification de l'accord de licence avec RPS®. Le contenu de ce communiqué figure au point 11.7 de la présente Actualisation du Document de Référence.

3.1.8 Communiqué de presse en date du 17 juillet 2014

Nicox a diffusé, le 17 juillet 2014, un communiqué relatif à l'obtention d'Immco Diagnostics l'extension des droits pour Sjö™ en Amérique du Nord. Le contenu de ce communiqué figure au point 11.8 de la présente Actualisation du Document de Référence.

3.1.9 Communiqué de presse en date du 8 août 2014

Nicox a diffusé, le 8 août 2014, un communiqué relatif à sa décision d'exercer son option de co-promotion du latanoprostène bunod aux Etats-Unis. Le contenu de ce communiqué figure au point 11.9 de la présente Actualisation du Document de Référence.

3.1.10 Communiqué de presse en date du 11 août 2014

Nicox a diffusé, le 11 août 2014, un communiqué relatif à des changements dans la composition de son Conseil d'administration. Le contenu de ce communiqué figure au point 11.10 de la présente Actualisation du Document de Référence.

3.1.11 Communiqué en date du 28 août 2014

Nicox a diffusé, le 28 août 2014, un communiqué relatif à ses résultats financiers du premier semestre 2014. Le contenu de ce communiqué figure au point 11.11 de la présente Actualisation du Document de Référence.

3.1.12 Communiqué de presse en date du 29 août 2014

Nicox a diffusé, le 29 août 2014, un communiqué relatif à la signature d'un accord exclusif avec Nitto Medic, leader japonais en ophtalmologie, pour la distribution au Japon d'AdenoPlus®. Le contenu de ce communiqué figure au point 11.12 de la présente Actualisation du Document de Référence.

3.1.13 Communiqué de presse en date du 10 septembre 2014

Nicox a diffusé, le 10 septembre 2014, un communiqué relatif à la convocation de ses actionnaires en Assemblée Générale pour le 22 octobre 2014 pour voter sur l'acquisition d'Acix. Le contenu de ce communiqué figure au point 11.13 de la présente Actualisation du Document de Référence.

3.1.14 Communiqué de presse en date du 16 septembre 2014

Nicox a diffusé, le 16 septembre 2014, un communiqué relatif à la signature d'un accord en vue d'acquérir le programme de développement d'un collyre antiviral à base de Carragéllose® auprès de la société autrichienne Marinomed Biotechnologie GmbH. Le contenu de ce communiqué figure au point 11.14 de la présente Actualisation du Document de Référence.

3.1.15 Communiqué de presse en date du 16 septembre 2014

Nicox a diffusé, le 16 septembre 2014, un communiqué relatif à la signature d'un accord en vue de l'acquisition de 100% du capital de Doliage, une société pharmaceutique française privée spécialisée en ophtalmologie. Le contenu de ce communiqué figure au point 11.15 de la présente Actualisation du Document de Référence.

3.1.16 Communiqué de presse en date du 25 septembre 2014

Nicox a diffusé, le 25 septembre 2014, un communiqué relatif aux premiers résultats positifs obtenus dans les études pivotales de phase 3 conduites avec VESNEO (latanoprostène bunod) pour la réduction de la pression intraoculaire (PIO) chez les patients souffrant de glaucome ou d'hypertension oculaire. Le contenu de ce communiqué figure au point 11.16 de la présente Actualisation du Document de Référence.

3.1.17 Communiqué de presse en date du 25 septembre 2014

Nicox a diffusé, le 25 septembre 2014, un communiqué relatif à l'émission par Nicox de 1 240 636 actions en rémunération de l'apport de la totalité du capital de la société AVEye Biotechnologie GmbH. Le contenu de ce communiqué figure au point 11.17 de la présente Actualisation du Document de Référence.

3.1.18 Communiqué de presse en date du 25 septembre 2014

Nicox a diffusé, le 25 septembre 2014, un communiqué relatif à l'émission par Nicox de 2 235 134 actions en rémunération de l'apport de la totalité du capital de la société Laboratoires Doliage. Le contenu de ce communiqué figure au point 11.18 de la présente Actualisation du Document de Référence.

3.1.19 Communiqué de presse en date du 26 septembre 2014

Nicox a diffusé, le 25 septembre 2014, un communiqué relatif à la réalisation définitive de l'acquisition de Doliage et de l'acquisition d'un programme de développement d'un collyre antiviral à base de Carragéllose® auprès de la société autrichienne Marinomed Biotechnologie GmbH. Nicox a acquis les droits du programme de développement du collyre antiviral à base de Carragéllose® via l'acquisition d'AVEye Biotechnologie GmbH, une filiale de Marinomed détenant l'intégralité du programme de développement. Le contenu de ce communiqué figure au point 11.19 de la présente Actualisation du Document de Référence.

3.2 Signature d'un accord en vue d'acquérir 100% du capital d'Acix Therapeutics, Inc.

Comme indiqué dans le communiqué de presse diffusé le 2 juillet 2014, la Société a conclu un accord en vue d'acquérir 100% du capital d'Acix Therapeutics, Inc. (voir le point 11.6 de la présente Actualisation du Document de Référence).

Acix Therapeutics, Inc. est une société pharmaceutique américaine de développement en ophtalmologie, basée à Boston, Massachusetts, Etats-Unis, à capitaux privés. Acix dispose d'un portefeuille solide de médicaments à un stade de développement très avancé ciblant des segments majeurs du marché de l'ophtalmologie, y compris l'allergie et l'inflammation. Acix

a été fondée en 2007 avec une technologie prise en licence auprès d'Afferent Therapeutics LLC, un 'spin-out' d'Ora, Inc. Acieux se consacre au développement de produits haut de gamme pour le traitement des maladies oculaires. Les investisseurs actuels d'Acieux comprennent Akorn, Inc., Bay City Capital, HealthCare Ventures, New Enterprise Associates et Ora Investment Group.

Les principaux candidats développés par Acieux Therapeutics sont décrits ci-dessous :

3.2.1 AC-170

Présentation du produit

L'AC-170 est une nouvelle formulation de cétirizine actuellement en développement pour une première application topique oculaire pour le traitement potentiel de la conjonctivite allergique.

La cétirizine est un antagoniste de seconde génération des récepteurs H1 de l'histamine. C'est un antihistaminique de premier plan commercialisé sous plusieurs noms de marque, dont Zyrtec[®]¹, depuis plus de vingt-cinq ans. La cétirizine est considérée comme efficace et sûre pour le traitement systémique de plusieurs troubles allergiques, dont la rhinite allergique saisonnière, la rhinite allergique perannuelle et l'urticaire chronique idiopathique.

Stade de développement et prochaines étapes

Deux essais cliniques de phase 3 ont déjà été finalisés avec l'AC-170. Nicox prévoit de demander une réunion de pré-NDA (réunion préalable au dépôt d'un dossier de *New Drug Application* auprès de la *Food and Drug Administration* américaine, FDA) au plus tard d'ici le premier trimestre 2015.

En Europe et dans le reste du monde, les critères d'évaluation des produits antiallergiques sont différents de ceux acceptés aux Etats-Unis. Nicox prévoit donc de rencontrer les autorités réglementaires pour discuter des prochaines étapes.

Résultats cliniques

Deux études d'efficacité et de sécurité d'emploi de phase 3 ont démontré des résultats statistiquement significatifs pour l'AC-170 par rapport au groupe témoin (véhicule) sur la démangeaison oculaire, qui constituait le critère principal d'efficacité. La fréquence et la sévérité des effets indésirables liés au traitement étaient similaires entre les groupes actifs et le placebo. Les résultats de l'une de ces études de phase 3 ont été présentés au congrès annuel 2014 de l'*Association for Research in Vision and Ophthalmology* (ARVO)². La Figure 1 représente les résultats obtenus sur le critère principal d'efficacité qui ont été présentés au congrès de l'ARVO 2014.

¹ Zyrtec[®] est une marque déposée par UCB Pharma SA ou GlaxoSmithKline.

² Gomes PJ, Raval Y, Schoemmell E, Welch DL. Evaluation of the Onset and Duration of Action of Topical AC-170 (Cetirizine 0.24%) for the Prevention of Allergic Conjunctivitis. *Association for Research in Vision and Ophthalmology* (ARVO) 2014, Poster number C0010.

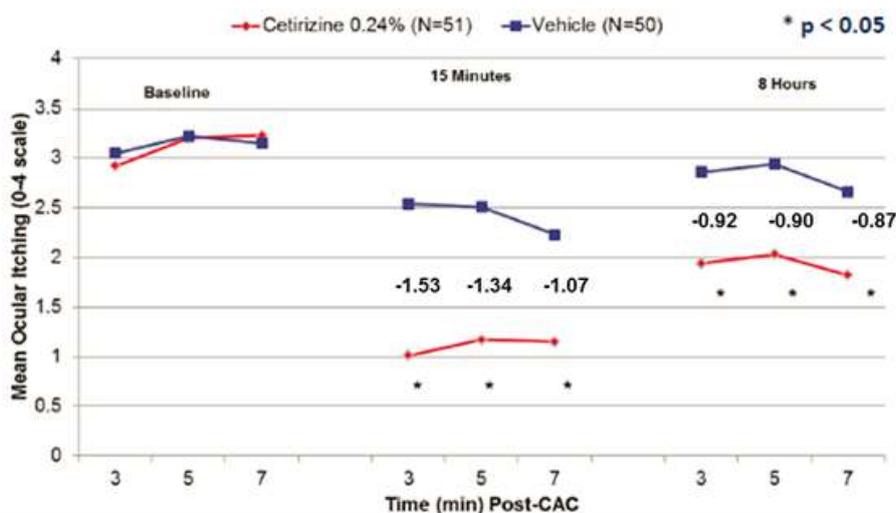


Figure 1: Score de démangeaison oculaire - ensemble des patients

Potentiel commercial

On estime que 74 millions d'adultes souffrent de conjonctivite allergique aux Etats-Unis³ et que l'incidence de la conjonctivite allergique dans les pays développés est d'environ 20%⁴. Le marché américain de la conjonctivite allergique représente \$816 millions⁵. Il est largement dominé par le Patanol[®] et le Pataday[®] d'Alcon, deux produits contenant de l'olopatadine à des concentrations différentes et qui représentent à eux deux environ \$550 millions de ventes par an (plus de 4 millions d'ordonnances)⁶.

Nicox estime que le potentiel commercial de l'AC-170 pourrait être significatif, compte tenu des chiffres de ventes atteints par les nouveaux entrants, tels que le Bepreve[®] de Bausch + Lomb et le Lastacraft[®] d'Allergan, dont les ventes annuelles atteignent environ \$30 millions chacun, moins de cinq ans après leur mise sur le marché⁷.

3.2.2 AC-155

Présentation du produit

L'AC-155 est une nouvelle forme nanocristalline de fluticasone également en développement pour une première application topique oculaire pour l'inflammation et la douleur postopératoires.

La fluticasone est un anti-inflammatoire corticostéroïde de premier plan commercialisé sous plusieurs noms de marque, dont Flonase[®] et Flovent[®] aux Etats-Unis⁸, et Flixonase[®] et Flixotide[®] en France⁹. Le fluticasone est sur le marché depuis plus de vingt ans pour diverses indications, dont l'asthme et la rhinite allergique.

³ Kantar Group 2009 National Survey.

⁴ Williams DC, Edney G, Maiden B, Smith PK. Recognition of allergic conjunctivitis in patients with allergic rhinitis. *World Allergy Organization Journal* 2013, 6:4.

⁵ Données IMS avril 2014.

⁶ Données IMS avril 2014.

⁷ Données IMS avril 2014.

⁸ Flonase[®] et Flovent[®] sont deux marques déposées par Glaxo Group Limited.

⁹ Flixonase[®] et Flixotide[®] sont deux marques déposées par GlaxoSmithKline.

L'AC-155 utilise le procédé de fabrication breveté d'Acix, qui permet d'obtenir de nouvelles formes nanocristallines brevetables de médicaments existants.

Stade de développement et prochaines étapes

L'AC-155 devrait pouvoir entrer directement en développement clinique de phase 2 en 2015 suite à des études de toxicité et au dépôt d'un dossier d'IND (*Investigational New Drug*), sous réserve d'accord de la FDA.

Potentiel commercial

Le marché américain des corticostéroïdes ophtalmiques est estimé à \$560 millions¹⁰. Le Pred Forte[®] d'Allergan et les génériques de la prednisolone totalisent des ventes annuelles d'environ \$215 millions.¹¹ Les autres principaux acteurs du marché sont Bausch + Lomb avec le Lotemax[®], qui atteint des ventes annuelles d'environ \$175 millions, et Alcon avec le Durezol[®], environ \$100 millions¹².

L'affinité de la fluticasone pour le récepteur aux glucocorticoides est environ dix fois supérieure à celle de la dexaméthasone, ce qui pourrait permettre une réduction de la fréquence d'administration¹³.

3.2.3 Inhibiteurs de Syk/JAK

Acix a signé en 2013 un accord de recherche en collaboration avec Portola Pharmaceuticals, Inc., lequel donne à Acix les droits exclusifs de développement conjoint des petites molécules inhibant à la fois les protéines Syk (Spleen Tyrosine Kinase) et JAK (Janus Kinase) de Portola. Ces molécules sont au stade préclinique de développement et ciblent l'allergie oculaire, la sécheresse oculaire et d'autres troubles oculaires de type inflammatoire pour lesquels il existe un potentiel pour l'inhibition de Syk et JAK.

3.2.4 Autres projets

Le vaste portefeuille d'Acix inclut d'autres programmes cliniques et précliniques ciblant principalement l'allergie oculaire, l'inflammation oculaire et la blépharite, et qui offrent des opportunités à la fois pour un développement interne et pour des collaborations externes. Ce portefeuille a été développé grâce à un partenariat étroit avec Ora, Inc., une société de recherche sous contrat (*Contract Research Organization, CRO*) et de développement leader dans le domaine de l'ophtalmologie. Nicox prévoit de poursuivre cette collaboration étroite avec Ora après la finalisation de l'acquisition.

Acix dispose également d'un procédé de fabrication breveté, applicable à certaines classes de molécules, qui peut être utilisé pour produire de nouvelles formes nanocristallines brevetables de médicaments existants dans un certain nombre de domaines thérapeutiques, y compris l'ophtalmologie.

¹⁰ Données IMS avril 2014.

¹¹ Données IMS avril 2014.

¹² Données IMS avril 2014.

¹³ Hogger P, Rohdewald P. Binding kinetics of fluticasone propionate to the human glucocorticoid receptor. *Steroids* 59: 597-602, 1994. ; Johnson M. The anti-inflammatory profile of fluticasone propionate. *Allergy* 1995; 50(Suppl 23):11-14

4. RAPPORT FINANCIER SEMESTRIEL AU 30 JUIN 2014

Le rapport financier semestriel au 30 juin 2014 est incorporé par référence dans la présente Actualisation du Document de Référence. Il est disponible sur le site internet de Nicox (www.nicox.com) sous la rubrique "Espace Investisseurs" - "Informations réglementées".

A la connaissance de Nicox, à l'exception des informations figurant dans la présente Actualisation du Document de Référence, aucun changement significatif de la situation financière ou commerciale de Nicox n'est intervenu entre la date de publication du rapport financier semestriel au 30 juin 2014 et la date de dépôt de la présente Actualisation du Document de Référence.

5. FACTEURS DE RISQUE

La Société a procédé à une revue des risques qui pourraient avoir un effet défavorable significatif sur son activité, sa situation financière, ses résultats ou sa capacité à réaliser ses objectifs et considère qu'il n'y a pas d'autres risques significatifs à l'exception de ce qui est indiqué ci-dessous et hormis ceux figurant au chapitre 4 du Document de Référence 2013 et ceux exposés dans le rapport financier semestriel au 30 juin 2014.

Au 30 juin 2014, la trésorerie, les équivalents de trésorerie et les actifs financiers courants de la Société s'élevaient à 41.4 millions d'euros. Le risque de liquidité a été réévalué car la position de trésorerie de la société au 30 juin 2014 ne lui permettra pas de garantir une continuité d'exploitation pour les 12 prochains mois si la consommation mensuelle de trésorerie actuelle est maintenue, et ce en l'absence de ressources financières nouvelles.

Risques liés à la consommation de trésorerie et aux potentiels besoins futurs en capitaux

Au 30 juin 2014, la trésorerie, les équivalents de trésorerie et les actifs financiers courants de la Société s'élevaient à 41,4 millions d'euros.

Le risque de liquidité a été réévalué car la position de trésorerie de la Société au 30 septembre 2014 estimée à 32,8 millions d'euros ne sera pas suffisante pour financer l'exploitation de la Société au cours des 12 prochains mois si la consommation mensuelle de trésorerie actuelle est maintenue, et augmentée des besoins de financement liés aux nouvelles acquisitions Aciex, Doliage et le collyre antiviral à base de Carragelose® suite à l'acquisition d'AVEye, et ce en l'absence de ressources financières nouvelles.

La Société envisage des mesures d'économies touchant l'ensemble de son périmètre d'exploitation, en particulier des réductions de dépenses liées à sa force de vente.

Par ailleurs, la Société aura, à moyen terme, des besoins de financement complémentaires pour le développement de ses produits, notamment pour leurs études cliniques et leur déploiement commercial. Elle devra donc rechercher d'autres sources de financement :

- soit par voie d'augmentation de capital,
- soit en cédant une partie de ses activités, notamment aux Etats-Unis concernant les produits diagnostics (il est précisé en tant que de besoin que cela ne concerne pas Aciex Therapeutics),

- soit en signant des accords de partenariats stratégiques visant à générer de nouveaux revenus provenant de l'utilisation de ses licences et brevets, ou à partager les coûts d'exploitation.

La non-réalisation de l'une ou plusieurs de ces mesures pourrait avoir un effet défavorable significatif sur la Société, son activité, sa situation financière et ses résultats, ainsi que son développement et ses perspectives.

Compte tenu de ces mesures, et compte tenu des résultats positifs des deux études cliniques de phase 3 sur le latanoprostene bunod menées par Bausch & Lomb, le Conseil d'Administration est néanmoins confiant quant à la capacité de la Société à lever des fonds et à assurer sa continuité d'exploitation au-delà des douze prochains mois.

Enfin, s'agissant du risque de dilution, comme il est indiqué au chapitre 4.1.1 du Document de Référence, en cas de financement par de nouvelles augmentations de capital, les actionnaires seraient exposés à une dilution de leur participation. A cet égard et comme précisé au chapitre 7 de l'Actualisation, le 25 septembre 2014, Nicox a réalisé deux acquisitions (Laboratoires Doliage SAS et AVEye Biotechnologie GmbH) qui ont conduit à la réalisation de deux augmentations de capital.

L'attention des investisseurs est toutefois attirée sur le fait que d'autres risques, inconnus ou dont la réalisation n'est pas considérée à la date de dépôt de la présente Actualisation du Document de Référence, comme susceptible d'avoir un effet défavorable significatif sur la Société, son activité, sa situation financière, ses résultats ou sa capacité à réaliser ses objectifs peuvent ou pourraient exister.

6. CAPITAL SOCIAL ET PRINCIPAUX ACTIONNAIRES

A la date de dépôt de l'Actualisation du Document de Référence auprès de l'Autorité des marchés financiers, le capital social de Nicox s'élève à 15.722.924,80 euros entièrement libéré, divisé en 78.614.624 actions d'une valeur nominale de 0,20 euro chacune.

A la connaissance de la Société, sur la base des déclarations et documents reçus par cette dernière, l'actionnariat de la Société au 25 septembre 2014 est le suivant :

	SITUATION AU 25/9/2014			SITUATION AU 31/12/2013			SITUATION AU 31/12/2012		
	Nbre d'actions	% du capital	% droits de vote	Nbre d'actions	% du capital	% droits de vote	Nbre d'actions	% du capital	% droits de vote
BPI	3 952 574	5,03%	5,03%	3 952 574	5,32%	5,32%	3 952 574	5,42%	5,42%
Petrone Group	2 173 347	2,76%	2,76%	1 351 351	1,82%	1,82%			
Blom Bank (**)	1 175 079	1,49%	1,49%	1 175 079	1,58%	1,58%	1 172 000	1,61%	1,61%
Banque Luxembourg	159 347	0,20%	0,20%	238 817	0,32%	0,32%	215 213	0,29%	0,29%
Michele Garufi	905 259	1,15%	1,15%	905 259	1,22%	1,22%	863 412	1,18%	1,18%
Elizabeth Robinson	520 302	0,66%	0,66%	520 302	0,70%	0,70%	520 302	0,71%	0,71%
Actionnaires Doliage	2 235 134	2,84%	2,84%						
Actionnaires Marinomed	1 240 636	1,58%	1,58%						
Public	66 252 946	84,28%	84,28%	66 173 476	89,04%	89,04%	66 242 007	90,79%	90,79%
TOTAL	78 614 624	100,00%	100,00%	74 316 858	100,00%	100,00%	72 965 508	100,00%	100,00%

(**) Actions détenues pour le compte de tiers.

La Société n'a pas connaissance d'autres actionnaires détenant plus de 2% du capital ou des droits de vote. A la connaissance de la Société, il n'existe pas de pacte d'actionnaires ou d'action de concert.

La Société n'est pas en mesure de communiquer le nombre approximatif de ses actionnaires. Il est précisé que la Société ne détient pas d'actions propres.

7. NOUVELLES FILIALES DU GROUPE ET ORGANIGRAMME

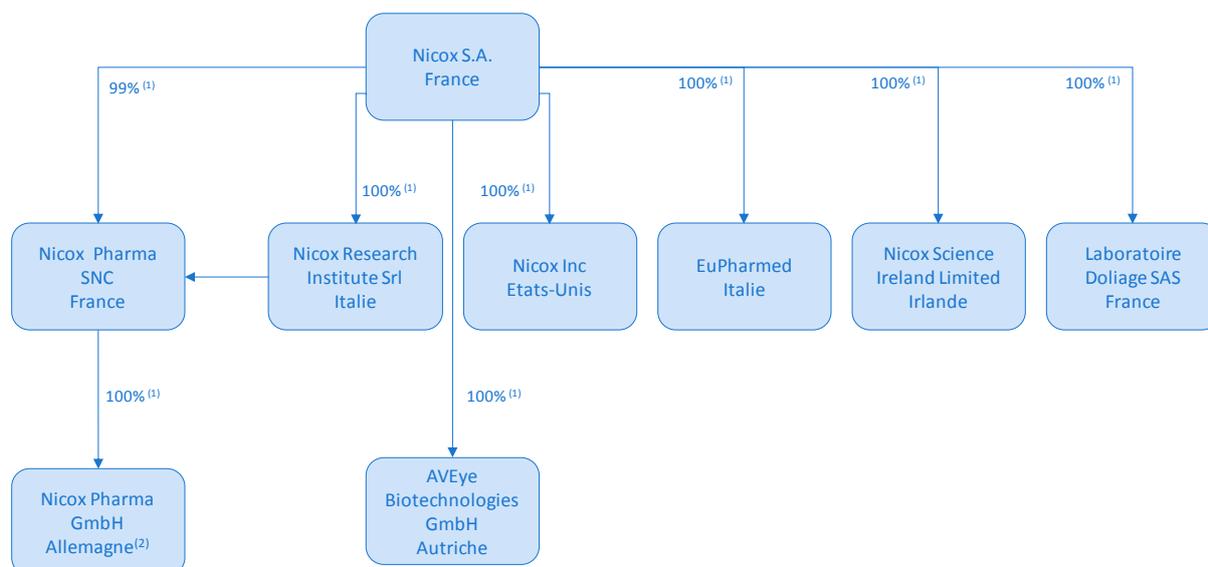
Nicox a constitué le 3 juillet 2014 une nouvelle filiale en Irlande, la société Nicox Science Ireland Limited, société à responsabilité limitée de droit irlandais identifiée au registre de Dublin sous le numéro 546208.

Cette filiale, détenue à 100 % par Nicox, a été créée dans le cadre de l'accord conclu en février 2014 avec un partenaire financier pour, notamment, l'évaluation du naproxcinod dans la dystrophie musculaire de Duchenne.

Le 25 septembre 2014, Nicox a réalisé deux acquisitions qui ont conduit à la création de deux nouvelles filiales, Laboratoires Doliage SAS et AVEye Biotechnologie GmbH, comme expliqué ci-après :

- Nicox a acquis Doliage, une société pharmaceutique française privée spécialisée en ophtalmologie. Les actionnaires de Doliage apportent à Nicox une entité établie et rentable sur le marché français de l'ophtalmologie. Doliage commercialise, en France et dans d'autres pays à l'export, un portefeuille de produits ophtalmiques ciblant des indications telles que la sécheresse oculaire, le glaucome et les infections oculaires. Pour l'année fiscale se terminant le 30 septembre 2013, Doliage a enregistré des ventes de €2,6 millions ;

- Nicox a acquis un programme de développement d'un collyre antiviral à base de Carragéllose® via l'acquisition d'AVEye Biotechnologie GmbH, une filiale de la société autrichienne Marinomed Biotechnologie GmbH détenant l'intégralité du programme de développement. Cette acquisition apporte à Nicox un produit ophtalmique antiviral innovant qui pourrait être mis sur le marché en Europe d'ici deux ans, sous réserve de marquage CE, pour la prise en charge de la conjonctivite virale.



⁽¹⁾ Il s'agit du pourcentage du capital et des droits de vote

⁽²⁾ La Société Nicox Pharma GmbH a été constituée en date du 27 mars 2014

8. SALARIES

Au 30 juin 2014, Nicox employait 172 salariés, dont 136 dans les fonctions commerciales et marketing.

9. CONTRATS IMPORTANTS

9.1 Bausch + Lomb

Selon les termes de l'accord de licence conclu en 2010, Nicox disposait d'une option de co-promotion des produits contenant VESNEO (latanoprostène bunod) aux Etats-Unis. Le 6 août 2014, Nicox a informé Bausch + Lomb de sa décision d'exercer l'option. Nicox et Bausch + Lomb vont maintenant commencer des négociations en vue de signer un accord de co-promotion à une date ultérieure. Si Nicox avait l'intention de promouvoir aux Etats-Unis un produit ophtalmique concurrent d'un produit de Bausch + Lomb, Nicox devrait l'en informer au minimum 12 mois avant la mise sur le marché de ce produit, et Bausch + Lomb aurait alors le droit de mettre fin à l'accord de co-promotion.

10. RESPONSABLE DE LA COMMUNICATION FINANCIERE

Dr. Gavin M. Spencer

Executive Vice Président Corporate Développement
Nicox SA
Drakkar D
2405 route des Dolines
06560 Valbonne Sophia Antipolis
Tél : 04.97.24.53.00
Télécopie : 04.97.24.53.99
Site web : www.nicox.com
E-mail : communications@nicox.com

11. COMMUNIQUES DE PRESSE DE NICOX DEPUIS LE 2 AVRIL 2014

11.1 Communiqué de presse en date du 15 mai 2014

COMMUNIQUE DE PRESSE



Nicox : Information financière du premier trimestre 2014

Le 15 mai 2014.

Sophia Antipolis, France.

Nicox S.A. (NYSE Euronext Paris: COX), société internationale spécialisée en ophtalmologie, publie aujourd'hui son chiffre d'affaires et sa trésorerie au 31 mars 2014.

Résumé financier du premier trimestre

Le chiffre d'affaires des trois premiers mois de l'année 2014 s'élève à €1,1 million, contre €0,1 million pour la même période en 2013. La trésorerie, les équivalents de trésorerie et les instruments financiers courants s'élèvent à €49,6 millions au 31 mars 2014. Le Groupe n'encourt aucune dette bancaire. La Société publiera le 31 juillet 2014 ses résultats financiers complets pour le premier semestre 2014.

Le chiffre d'affaires du trimestre représente le premier chiffre d'affaires récurrent significatif provenant du portefeuille croissant de produits ophtalmiques de Nicox, actuellement en phase de lancement. Ce chiffre d'affaires inclut les premières ventes d'AdenoPlus® et de la gamme Xailin™ pour la sécheresse oculaire en Europe, et de Sjö™ aux Etats-Unis. AdenoPlus® est maintenant commercialisé en Europe et aux Etats-Unis pour le diagnostic différentiel de la conjonctivite. Une nouvelle gamme de lubrifiants oculaires pour le soulagement des symptômes de sécheresse oculaire a été mise sur le marché par Nicox en Europe en mars 2014, à commencer par Xailin Night et Xailin Fresh. D'ici fin juin 2014, la Société prévoit de lancer aux Etats-Unis le test RetnaGene™ AMD, pour l'évaluation du risque de progression de la dégénérescence maculaire lié à l'âge (DMLA), et de poursuivre le déploiement de Sjö™, pour l'identification du Syndrome de Gougerot-Sjögren, dans les principaux marchés américains.

Résumé du premier trimestre

Accord avec Sequenom dans le domaine de la dégénérescence maculaire liée à l'âge (DMLA)

En janvier 2014, Nicox a obtenu les droits pour la promotion en Amérique du Nord de RetnaGene™ AMD, un test de laboratoire développé par Sequenom Laboratories pour évaluer le risque de progression de la DMLA dans les 2, 5 et 10 ans. D'ici la fin du mois de juin 2014, Nicox prévoit d'initier la promotion aux Etats-Unis de RetnaGene AMD et d'un autre test de laboratoire pour la DMLA également couvert par l'accord avec Sequenom Laboratories.

Lancement commercial en Europe de la gamme Xailin™ et d'AdenoPlus®

En mars 2014, Nicox a lancé Xailin™, une nouvelle gamme de lubrifiants oculaires pour soulager les symptômes de sécheresse oculaire (classés dans la catégorie des dispositifs médicaux). Les lancements d'autres lubrifiants oculaires sont prévus au cours de l'année 2014 pour offrir aux ophtalmologistes une gamme complète de produits. En parallèle, Nicox a également initié la commercialisation d'AdenoPlus®, un dispositif médical de diagnostic *in vitro* permettant l'identification de l'adénovirus pour faciliter le diagnostic différentiel de la conjonctivite aigüe. Des équipes commerciales spécialisées sont déjà en place en Italie, au Royaume-Uni, en Espagne et en France, et une équipe est actuellement en cours de recrutement en Allemagne, avec des premiers lancements de produits prévus au deuxième trimestre 2014.

Renforcement de l'équipe commerciale américaine du Groupe

Au cours du premier trimestre 2014, Nicox a continué à renforcer sa filiale américaine Nicox Inc. pour soutenir le déploiement de Sjö™ et le lancement commercial de RetnaGene™ AMD. Nicox Inc. a nommé le Dr. Mark Jasek au poste de *Senior Director and Head, Medical & Scientific Affairs*. Le Dr. Jasek exercera la fonction d'expert scientifique et assurera la liaison entre Nicox et la communauté scientifique ophtalmique nord-américaine. Le Dr. Dennis Prado a également été nommé au poste de *Director of Professional Affairs*. A ce poste, le Dr. Prado établira des partenariats avec des leaders d'opinion clefs dans les domaines de la rétine et de la rhumatologie et il sera le point de contact principal entre Nicox et la Fondation américaine du Syndrome de Gougerot-Sjögren.

Participation de Nicox à des congrès internationaux majeurs

Nicox a participé à plusieurs congrès internationaux clefs en ophtalmologie, notamment *Hawaiian Eye* à Hawaii, Etats-Unis, le congrès national de la *Società Italiana Trapianto di Cornea* (SITRAC) à Padoue, Italie, le congrès de l'*International Ocular Inflammation Society* (IOIS) à Valence, Espagne, le *South Eastern Congress of Optometry International* (SECO) à Atlanta, Etats-Unis et les Journées Réflexions Ophtalmologiques (JRO) à Paris, France.

Naproxcinod recentré dans la dystrophie musculaire de Duchenne (DMD)

En février 2014, Nicox a alloué à un partenaire financier non divulgué le droit exclusif de procéder à une évaluation du développement potentiel du naproxcinod, un CINOD (Inhibiteur de Cyclooxygénase Donneur

d'Oxyde Nitrique) et de composés donneurs d'oxyde nitrique (NO) de nouvelle génération. L'évaluation exclura le domaine de l'ophtalmologie, elle sera intégralement financée par ce partenaire et ciblera initialement la DMD. Des résultats précliniques prometteurs obtenus avec le naproxcinod dans des modèles de dystrophies musculaires ont été publiés dans la revue scientifique Human Molecular Genetics début 2014¹. En Europe, le naproxcinod bénéficie du statut de médicament orphelin pour le traitement de la DMD depuis octobre 2013.

Equipe dirigeante

En février 2014, Evelyne Nguyen a été nommée au poste de Directeur Administratif et Financier (DAF, CFO), succédant à Eric Castaldi.

Activités depuis le 31 mars 2014

Des résultats cliniques et précliniques obtenus avec le latanoprostène bunod ont été présentés par Bausch + Lomb au congrès annuel de l'*Association for Research in Vision and Ophthalmology* (ARVO) à Orlando, Floride, Etats-Unis (4-8 mai). Les présentations incluaient les résultats de deux études cliniques (CONSTELLATION et KRONUS) et d'une étude préclinique portant sur l'effet du latanoprostène bunod sur la contractilité de cellules humaines primaires du réseau trabéculaire et sur les voies de signalisation sous-jacentes². Le latanoprostène bunod est un analogue de la prostaglandine F2-alpha donneur d'oxyde nitrique actuellement en phase 3 de développement clinique avec Bausch + Lomb pour la réduction de la pression intraoculaire chez des patients souffrant de glaucome et d'hypertension oculaire. Les premiers résultats de Phase 3 sont attendus au cours du dernier trimestre 2014.

Nicox a participé au 2014 ASCRS (*American Society of Cataract and Refractive Surgery*) • ASOA (*American Society of Ophthalmic Administrators*) Symposium & Congress à Boston, Massachusetts, Etats-Unis (25-29 avril) et au congrès de la Société Française d'Ophtalmologie (SFO) à Paris, France (10-13 mai).

Références :

- 1 Long-term treatment with naproxcinod significantly improves skeletal and cardiac disease phenotype in the mdx mouse model of dystrophy. Uaesoontrachoon K, Quinn JL, Tatem KS, Van der Meulen JH, Yu Q, Phadke A, Miller BK, Gordish-Dressman H, Ongini E, Miglietta D, Nagaraju K. *Hum Mol Genet*. 2014, Early online publication Jan 23, 2014.
 - 2 Les abstracts sont disponibles sur l'application 'ARVO 2014 Online Planner' (http://www.arvo.org/ARVO_2014_Mobile_App/).
-



A propos de Nicox

Nicox (Bloomberg : COX: FP, Reuters : NCOX.PA) est une société internationale émergente spécialisée dans le domaine de l'ophtalmologie. Nicox constitue un portefeuille diversifié de produits thérapeutiques et de dispositifs médicaux de diagnostic pouvant contribuer à l'amélioration de la vue, en exploitant ses compétences scientifiques, commerciales et dans le domaine des partenariats. Le portefeuille de produits commercialisés ou proches de la commercialisation inclut déjà plusieurs dispositifs médicaux de diagnostic innovants destinés aux professionnels de la vision, de même qu'une gamme de produits oculaires. Le principal produit en développement dans le domaine ophtalmique est le latanoprostène bunod, un nouveau médicament basé sur la plate-forme de R&D brevetée de Nicox centrée sur la libération d'oxyde nitrique. Le latanoprostène bunod est actuellement en développement clinique de phase 3 en collaboration avec Bausch + Lomb pour le traitement potentiel du glaucome et de l'hypertension oculaire. D'autres composés donneurs d'oxyde nitrique sont également en développement, notamment au travers de collaborations.

Nicox, dont le siège social est en France, dispose d'un centre de recherche en Italie, d'une infrastructure commerciale en expansion en Amérique du Nord et dans les principaux marchés européens et d'une représentation croissante à l'international aux travers de partenariats. Nicox est cotée sur Euronext Paris (Compartment B : Mid Caps). Pour plus d'informations sur la Société et ses produits, veuillez consulter www.nicox.com.

Cette communication peut contenir des déclarations prospectives. Bien que la Société considère que ses projections sont basées sur des hypothèses raisonnables, ces déclarations prospectives peuvent être remises en cause par un certain nombre d'aléas et d'incertitudes, de sorte que les résultats effectifs pourraient différer significativement de ceux anticipés dans les dites déclarations prospectives.

Les facteurs de risques susceptibles d'affecter l'activité de Nicox sont présentés au chapitre 4 du « Document de référence, rapport financier annuel et rapport de gestion 2013 » déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) le 2 avril 2014 et disponible sur le site de Nicox (www.nicox.com) et sur le site de l'AMF (www.amf-france.org).



Contacts

Nicox Gavin Spencer | Executive Vice President Corporate Development
Tel +33 (0)4 97 24 53 00 | communications@nicox.com

Relations Presse

France Caroline Courme | Communication Manager
Tel +33 (0)4 97 24 53 43 | ccourme@nicox.com

Royaume-Uni Jonathan Birt
M +44 7880 361 746 | jonathan.birt@ymail.com

Nicox S.A.
Drakkar 2 | Bât D | 2405 route des Dolines | CS 10313 | Sophia Antipolis | 06560 Valbonne | France
T: +33 (0)4 97 24 53 00 | F: +33 (0)4 97 24 53 99

www.nicox.com

11.2 Communiqué de presse en date du 28 mai 2014

COMMUNIQUE DE PRESSE



Nicox : Santen prolonge les droits exclusifs d'Eupharmed pour distribuer Cationorm® en Italie

28 mai 2014.

Sophia Antipolis, France.

Nicox S.A. (NYSE Euronext Paris: COX), société internationale spécialisée en ophtalmologie, annonce aujourd'hui la signature d'un accord exclusif entre sa filiale italienne Eupharmed et Santen SAS, lequel permet à Eupharmed de continuer à distribuer Cationorm® en Italie.

Cationorm® est un produit innovant pour le traitement des symptômes de l'œil sec et est l'un des produits les plus vendus du portefeuille actuel d'Eupharmed. Il est commercialisé par Eupharmed en Italie depuis 2010 dans le cadre d'un précédent accord expirant le 29 juillet 2014. Selon les termes de l'accord annoncé ce jour, Eupharmed continuera à avoir les droits exclusifs de promotion et de vente de Cationorm® en Italie jusqu'au 31 décembre 2016.

Comme convenu lors de l'acquisition d'Eupharmed en décembre 2013, Nicox versera un complément de rémunération d'apport à Fin Posillipo SPA, précédent actionnaire d'Eupharmed, lié à la prolongation de l'accord de distribution. Ce complément de rémunération sera versé sous la forme de 823 483 actions Nicox nouvellement émises, lesquelles seront soumises à certaines conditions d'incessibilité.

A propos de Cationorm®

Cationorm® est une émulsion innovante pour le traitement des symptômes de l'œil sec (produit classé dans la catégorie des dispositifs médicaux) utilisant la plate-forme technologique d'émulsions cationiques Novasorb®. Il s'agit d'une émulsion cationique « huile dans eau » qui protège, lubrifie et hydrate la surface oculaire pour procurer un soulagement durable et réduire les symptômes de la sécheresse oculaire comme les picotements et la sensation de grain de sable. Cationorm® contient des petites gouttelettes chargées positivement et à noyaux huileux, lesquelles sont attirées par la surface oculaire chargée négativement. Grâce à sa composition unique, Cationorm® s'étale de façon optimale sur la surface de l'œil dès l'application, pour protéger les trois couches du film lacrymal.



A propos de Nicox

Nicox (Bloomberg : COX: FP, Reuters : NCOX.PA) est une société internationale émergente spécialisée dans le domaine de l'ophtalmologie. Nicox constitue un portefeuille diversifié de produits thérapeutiques et de dispositifs médicaux de diagnostic pouvant contribuer à l'amélioration de la vue, en exploitant ses compétences scientifiques, commerciales et dans le domaine des partenariats. Le portefeuille de produits commercialisés ou proches de la commercialisation inclut déjà plusieurs dispositifs médicaux de diagnostic innovants destinés aux professionnels de la vision, de même qu'une gamme de produits oculaires. Le principal produit en développement dans le domaine ophtalmique est le latanoprostène bunod, un nouveau médicament basé sur la plate-forme de R&D brevetée de Nicox centrée sur la libération d'oxyde nitrique. Le latanoprostène bunod est actuellement en développement clinique de phase 3 en collaboration avec Bausch + Lomb pour le traitement potentiel du glaucome et de l'hypertension oculaire. D'autres composés donneurs d'oxyde nitrique sont également en développement, notamment au travers de collaborations.

Nicox, dont le siège social est en France, dispose d'un centre de recherche en Italie, d'une infrastructure commerciale en expansion en Amérique du Nord et dans les principaux marchés européens et d'une représentation croissante à l'international aux travers de partenariats. Nicox est cotée sur Euronext Paris (Compartiment B : Mid Caps). Pour plus d'informations sur la Société et ses produits, veuillez consulter www.nicox.com.

.....

Cette communication peut contenir des déclarations prospectives. Bien que la Société considère que ses projections sont basées sur des hypothèses raisonnables, ces déclarations prospectives peuvent être remises en cause par un certain nombre d'aléas et d'incertitudes, de sorte que les résultats effectifs pourraient différer significativement de ceux anticipés dans les dites déclarations prospectives.

Les facteurs de risques susceptibles d'affecter l'activité de Nicox sont présentés au chapitre 4 du « Document de référence, rapport financier annuel et rapport de gestion 2013 » déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) le 2 avril 2014 et disponible sur le site de Nicox (www.nicox.com) et sur le site de l'AMF (www.amf-france.org).

.....



Contacts

Nicox Gavin Spencer | Executive Vice President Corporate Development
Tel +33 (0)4 97 24 53 00 | communications@nicox.com

Relations Presse

France Caroline Courme | Communication Manager
Tel +33 (0)4 97 24 53 43 | courme@nicox.com

Royaume-Uni Jonathan Birt
M +44 7880 361 746 | jonathan.birt@ymail.com

Nicox S.A.
Drakkar 2 | Bât D | 2405 route des Dolines | CS 10313 | Sophia Antipolis | 06560 Valbonne | France
T: +33 (0)4 97 24 53 00 | F: +33 (0)4 97 24 53 99

www.nicox.com

11.3 Communiqué de presse en date du 30 mai 2014

COMMUNIQUE DE PRESSE



COMMUNIQUE DE PRESSE RECTIFICATIF – Nicox : Santen prolonge les droits exclusifs d'Eupharmed pour distribuer Cationorm® en Italie

30 mai 2014.

Sophia Antipolis, France.

Nicox S.A. (NYSE Euronext Paris: COX) publie aujourd'hui une rectification du communiqué de presse paru le mercredi 28 mai 2014, pour corriger le nombre d'actions Nicox nouvellement émises qui seront versées à Fin Posillipo SPA suite à la prolongation de l'accord de distribution de Cationorm® en Italie. Le complément de rémunération sera versé sous la forme de 821 996 actions Nicox nouvellement émises (et non 823 483 comme indiqué précédemment).

Ci-dessous le communiqué de presse corrigé :

Nicox : Santen prolonge les droits exclusifs d'Eupharmed pour distribuer Cationorm® en Italie

Nicox S.A. (NYSE Euronext Paris: COX), société internationale spécialisée en ophtalmologie, annonce aujourd'hui la signature d'un accord exclusif entre sa filiale italienne Eupharmed et Santen SAS, lequel permet à Eupharmed de continuer à distribuer Cationorm® en Italie.

Cationorm® est un produit innovant pour le traitement des symptômes de l'œil sec et est l'un des produits les plus vendus du portefeuille actuel d'Eupharmed. Il est commercialisé par Eupharmed en Italie depuis 2010 dans le cadre d'un précédent accord expirant le 29 juillet 2014. Selon les termes de l'accord annoncé ce jour, Eupharmed continuera à avoir les droits exclusifs de promotion et de vente de Cationorm® en Italie jusqu'au 31 décembre 2016.

Comme convenu lors de l'acquisition d'Eupharmed en décembre 2013, Nicox versera un complément de rémunération d'apport à Fin Posillipo SPA, précédent actionnaire d'Eupharmed, lié à la prolongation de l'accord de distribution. Ce complément de rémunération sera versé sous la forme de 821 996 actions Nicox nouvellement émises, lesquelles seront soumises à certaines conditions d'incessibilité.

A propos de Cationorm®

Cationorm® est une émulsion innovante pour le traitement des symptômes de l'œil sec (produit classé dans la catégorie des dispositifs médicaux) utilisant la plate-forme technologique d'émulsions cationiques Novasorb®. Il s'agit d'une émulsion cationique « huile dans eau » qui protège, lubrifie et hydrate la surface oculaire pour procurer un soulagement durable et réduire les symptômes de la sécheresse oculaire comme les picotements et la sensation de grain de sable. Cationorm® contient des petites gouttelettes chargées positivement et à noyaux huileux, lesquelles sont attirées par la surface oculaire chargée négativement. Grâce à sa composition unique, Cationorm® s'étale de façon optimale sur la surface de l'œil dès l'application, pour protéger les trois couches du film lacrymal.



A propos de Nicox

Nicox (Bloomberg : COX:FP, Reuters : NCOX.PA) est une société internationale émergente spécialisée dans le domaine de l'ophtalmologie. Nicox constitue un portefeuille diversifié de produits thérapeutiques et de dispositifs médicaux de diagnostic pouvant contribuer à l'amélioration de la vue, en exploitant ses compétences scientifiques, commerciales et dans le domaine des partenariats. Le portefeuille de produits commercialisés ou proches de la commercialisation inclut déjà plusieurs dispositifs médicaux de diagnostic innovants destinés aux professionnels de la vision, de même qu'une gamme de produits oculaires. Le principal produit en développement dans le domaine ophtalmique est le latanoprostène bunod, un nouveau médicament basé sur la plate-forme de R&D brevetée de Nicox centrée sur la libération d'oxyde nitrique. Le latanoprostène bunod est actuellement en développement clinique de phase 3 en collaboration avec Bausch + Lomb pour le traitement potentiel du glaucome et de l'hypertension oculaire. D'autres composés donneurs d'oxyde nitrique sont également en développement, notamment au travers de collaborations.

Nicox, dont le siège social est en France, dispose d'un centre de recherche en Italie, d'une infrastructure commerciale en expansion en Amérique du Nord et dans les principaux marchés européens et d'une représentation croissante à l'international aux travers de partenariats. Nicox est cotée sur Euronext Paris (Compartiment B : Mid Caps). Pour plus d'informations sur la Société et ses produits, veuillez consulter www.nicox.com.

Cette communication peut contenir des déclarations prospectives. Bien que la Société considère que ses projections sont basées sur des hypothèses raisonnables, ces déclarations prospectives peuvent être remises en cause par un certain nombre d'aléas et d'incertitudes, de sorte que les résultats effectifs pourraient différer significativement de ceux anticipés dans les dites déclarations prospectives.

Les facteurs de risques susceptibles d'affecter l'activité de Nicox sont présentés au chapitre 4 du « Document de référence, rapport financier annuel et rapport de gestion 2013 » déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) le 2 avril 2014 et disponible sur le site de Nicox (www.nicox.com) et sur le site de l'AMF (www.amf-france.org).



Contacts

Nicox **Gavin Spencer | Executive Vice President Corporate Development**
Tel +33 (0)4 97 24 53 00 | communications@nicox.com

Relations Presse

France **Caroline Courme | Communication Manager**
Tel +33 (0)4 97 24 53 43 | courme@nicox.com

Royaume-Uni **Jonathan Birt**
M +44 7880 381 746 | jonathan.birt@ymail.com

Nicox S.A.
Drakkar 2 | Bât D | 2405 route des Dolines | CS 10313 | Sophia Antipolis | 06560 Valbonne | France
T: +33 (0)4 97 24 53 00 | F: +33 (0)4 97 24 53 99

www.nicox.com

11.4 Communiqué de presse en date du 19 juin 2014

COMMUNIQUE DE PRESSE



Nicox et Sequenom annoncent le démarrage de l'accès élargi au portefeuille de tests RetnaGene™ aux Etats-Unis

19 juin 2014.

Sophia Antipolis, France.

Nicox S.A. (NYSE Euronext Paris: COX), société internationale spécialisée en ophtalmologie, et **Sequenom, Inc.** (NASDAQ:SQNM), société spécialisée dans les sciences de la vie proposant des solutions d'analyse génétique innovantes, annoncent aujourd'hui que Nicox Inc., filiale américaine de Nicox, lance aux Etats-Unis le portefeuille RetnaGene™ de tests génétiques de Sequenom Laboratories en accès élargi. Le portefeuille RetnaGene inclut **RetnaGene AMD** et **RetnaGene LR**, deux tests génétiques permettant d'évaluer le risque pour un individu de développer une forme avancée de dégénérescence maculaire liée à l'âge (DMLA).

« Le lancement du portefeuille de tests RetnaGene est une étape importante dans le développement de la franchise de tests de diagnostic ophtalmiques de Nicox aux Etats-Unis, » a déclaré **Jerry St. Peter, Executive Vice President et General Manager de Nicox Inc.** « La DMLA est une cause majeure de cécité aux Etats-Unis. On estime qu'elle touche plus de 15 millions d'américains, dont 10 à 15% souffrent de la forme avancée de la maladie^{1,2}. Les tests RetnaGene permettent d'améliorer la prise en charge des patients, en étudiant les marqueurs génétiques les plus pertinents pour prédire le risque de DMLA avancée de manière plus précise. RetnaGene AMD, RetnaGene LR et Sjö™, notre test innovant pour la détection précoce du syndrome de Gougerot-Sjögren, seront promus par notre force de vente spécialisée, laquelle est en pleine expansion. »

RetnaGene – Un portefeuille de tests de laboratoire pour améliorer l'évaluation du risque de la DMLA

La DMLA est la principale cause de déficience visuelle et de cécité chez les personnes âgées dans les pays développés. Le portefeuille RetnaGene inclut deux tests génétiques réalisés exclusivement par Sequenom

Laboratoires pour évaluer le risque individuel d'évolution vers une DMLA avancée. Le test RetnaGene AMD évalue le risque d'évolution vers une DMLA exsudative (également appelée néovascularisation choroïdienne, NVC) dans les deux, cinq et dix ans chez des patients de 55 ans et plus, souffrant de DMLA à un stade précoce ou intermédiaire. Le test RetnaGene LR évalue le risque intrinsèque de DMLA avancée (atrophique ou exsudative) chez des patients n'étant pas diagnostiqués comme souffrant de DMLA, mais âgés de 55 ans et plus et/ou avec des antécédents familiaux de DMLA. Les tests RetnaGene prennent en compte le génotype ainsi que d'autres facteurs de risques connus, et donnent une évaluation du risque individuel de développer une forme avancée de DMLA, plus complète qu'avec les méthodes standards basées sur le seul phénotype.

« La façon optimale d'intégrer les tests génétiques pour la DMLA dans la pratique clinique fait débat au sein de la communauté médicale. L'accès élargi aux tests RetnaGene va permettre aux cliniciens de mieux connaître et d'utiliser plus facilement cette technologie importante, » a déclaré le Docteur Quan Dong Nguyen, qui occupe la McGaw Memorial Endowed Chair in Ophthalmology et est le Directeur du Truhlsen Eye Institute, University of Nebraska Medical Center.

En janvier 2014, Sequenom Laboratories a donné à Nicox Inc. les droits exclusifs de promotion et de commercialisation des tests RetnaGene. Nicox Inc. a renforcé de manière significative sa force de vente pour soutenir le lancement du portefeuille RetnaGene, désormais disponible pour ses clients aux Etats-Unis.

« Nous pensons que la nouvelle offre de tests RetnaGene par Nicox va contribuer à la dynamique actuelle dans ce domaine et permettre le développement d'opportunités intéressantes d'essais cliniques ou de projets de recherche, afin de poursuivre l'évaluation de l'utilité des tests génétiques pour la DMLA, » a déclaré le Docteur Diana Do, Professeur Associé d'Ophthalmologie et Directrice du Carl Camras Center for Innovative Clinical Research in Ophthalmology, Truhlsen Eye Institute, University of Nebraska Medical Center.

Les deux tests RetnaGene offrent une méthode simple et rapide pour prélever des échantillons d'ADN à l'aide d'un frottis buccal facile à réaliser en consultation. Les tests RetnaGene sont réalisés exclusivement par Sequenom Laboratories, qui les a développés et validés, et sont actuellement proposés par Nicox dans le cadre d'un accord. Les professionnels de la vision américains peuvent obtenir plus d'informations et commander des kits de prélèvement au +1.855.MY.NICOX (+1.855.696.4269). Des informations complémentaires sont également disponibles sur le nouveau site internet du Groupe, dédié spécifiquement au public américain : www.mynicox.com. L'équipe de Nicox Inc. participera à la conférence 'Optometry's Meeting®' (117th Annual AOA Congress & 44th Annual AOSA Conference) du 25 au 29 juin 2014 à Philadelphie, Pennsylvanie, pour discuter de son offre de tests de diagnostic, dont RetnaGene et Sjö™ (numéro de stand : 1630).

« Notre partenariat avec Nicox progresse de manière très satisfaisante et nous sommes confiants dans la capacité de Nicox d'élargir l'accès au portefeuille RetnaGene sur le marché ophthalmique américain, » a déclaré William Welch, Président Directeur Général de Sequenom, Inc.

La DMLA, une cause majeure de cécité aux Etats-Unis

La DMLA est une pathologie oculaire progressive et insidieuse qui commence avec des petits dépôts jaunes sur la rétine (zone photosensible à l'intérieur de l'œil) et dont la prévalence et la sévérité augmentent avec

l'âge. On estime à environ 15 millions le nombre de personnes touchées par la DMLA aux Etats-Unis¹. Cette maladie représente une cause majeure de perte de la vision chez les américains de 60 ans et plus¹. Le stade avancé de la DMLA représente 10 à 15% de l'ensemble des cas de DMLA et toucherait au moins 1,75 millions de patients aux Etats-Unis².

L'atrophie géographique est considérée comme la forme avancée de la DMLA atrophique, également appelée DMLA « sèche ». La DMLA exsudative, également appelée DMLA « humide », constitue une autre forme avancée de la maladie. Elle entraîne une perte sévère de la vision centrale et représente la principale cause de cécité au sens de la loi chez les personnes de 50 ans et plus dans les pays développés. La forme exsudative est caractérisée par la croissance anormale de vaisseaux sanguins fragiles et hyper-perméables, connue sous l'appellation « néovascularisation choroïdienne » (NVC), dans la macula (petite zone au centre de la rétine, responsable de la vision fine) en réponse à un stress inflammatoire chronique.

Les facteurs génétiques jouent un rôle déterminant dans le développement de la DMLA, avec plus de 71% d'héritabilité pour la DMLA avancée³. La forme avancée exsudative est responsable d'environ 90% des cas de perte sévère de la vision associés à la maladie^{4,5}. La conversion en DMLA exsudative peut être soudaine, avec une perte de vision rapide et sévère. Une conversion non détectée peut entraîner une intervention thérapeutique retardée et un risque de perte irréversible de la vision centrale. Au contraire, une évaluation précoce du risque pourrait permettre aux patients de bénéficier d'une prise en charge personnalisée dans le but de préserver leur vision.

Accord exclusif entre Nicox Inc. et Sequenom Laboratories pour RetnaGene

Selon les termes de l'accord signé en janvier 2014, Sequenom Laboratories (filiale de Sequenom) a accordé à Nicox Inc. les droits de promotion exclusifs des tests de laboratoire RetnaGene AMD et RetnaGene LR auprès des professionnels de la vision en Amérique du Nord (Etats-Unis, Canada, Porto Rico et Mexique) et co-exclusifs auprès des spécialistes de la rétine. Sequenom Laboratories fournit le matériel nécessaire à la collecte des échantillons et réalise le test en exclusivité dans son laboratoire certifié CLIA pour Nicox, à un prix prédéfini. De plus, Sequenom Laboratories apporte son expertise commerciale et clinique ainsi que sa connaissance du marché pour accroître la demande et l'acceptation du produit au sein de la communauté des ophtalmologistes et des optométristes. Nicox est responsable de toutes les activités de marketing et de promotion, et assure la promotion directe du test RetnaGene AMD auprès des professionnels de la vision.

Références

1. Wong WL, Su X, Li X, et al. Global prevalence of age-related macular degeneration and disease burden projection for 2020 and 2040: a systematic review and meta-analysis. *The Lancet Global Health* 2014, 2(2): e108-e116.
 2. Klein R, Klein BEK. The prevalence of age-related eye diseases and visual impairment in aging: current estimates. *Invest Ophthalmol Sci.* 2013; 54:ORSF5-ORSF13.
 3. Seddon JM, Cote J, Page WF, et al. The US twin study of age-related macular degeneration: relative roles of genetic and environmental influences. *Arch Ophthalmol.* 2005; 123(3):321-327.
 4. Jager RD, Mieler WF, Miller JW. Age-related macular degeneration. *N Engl J Med.* 2008;358(24):2608-2617.
 5. Ferris FL, Fine SL, Hyman L. Age-related macular degeneration and blindness due to neovascular maculopathy. *Arch Ophthalmol.* 1984; 102(11):1640-1642.
-

A propos de Nicox

Nicox (Bloomberg : COX; FP, Reuters : NCOX.PA) est une société internationale émergente spécialisée dans le domaine de l'ophtalmologie. Nicox constitue un portefeuille diversifié de produits thérapeutiques et de dispositifs médicaux de diagnostic pouvant contribuer à l'amélioration de la vue, en exploitant ses compétences scientifiques, commerciales et dans le domaine des partenariats. Le portefeuille de produits commercialisés ou proches de la commercialisation inclut déjà plusieurs dispositifs médicaux de diagnostic innovants destinés aux professionnels de la vision, de même qu'une gamme de produits oculaires. Le principal produit en développement dans le domaine ophtalmique est le latanoprostène bunod, un nouveau médicament basé sur la plate-forme de R&D brevetée de Nicox centrée sur la libération d'oxyde nitrique. Le latanoprostène bunod est actuellement en développement clinique de phase 3 en collaboration avec Bausch + Lomb pour le traitement potentiel du glaucome et de l'hypertension oculaire. D'autres composés donneurs d'oxyde nitrique sont également en développement, notamment au travers de collaborations.

Nicox, dont le siège social est en France, dispose d'un centre de recherche en Italie, d'une infrastructure commerciale en expansion en Amérique du Nord et dans les principaux marchés européens et d'une représentation croissante à l'international aux travers de partenariats. Nicox est cotée sur Euronext Paris (Compartiment B : Mid Caps). Pour plus d'informations sur la Société et ses produits, veuillez consulter www.nicox.com.

A propos de Sequenom

Sequenom, Inc. (NASDAQ : SQNM) est une société des sciences de la vie qui s'attache à améliorer les soins de santé grâce à des solutions d'analyse génomique et génétique révolutionnaires. Sequenom s'est engagée à développer des technologies, des produits et des tests de diagnostic innovants pour le marché du diagnostic moléculaire. Site internet : www.sequenom.com.

A propos de Sequenom Laboratories

Sequenom Laboratories est un laboratoire de diagnostic moléculaire certifié CLIA et accrédité CAP. Sequenom Laboratories a développé une large gamme de tests de laboratoire, principalement dans le domaine prénatal et dans le domaine ophtalmique. Sous les noms de marque SensiGene™, MaterniT21™ PLUS, HerediT™, NextView™ et RetnaGene™, ces tests génétiques de laboratoire fournissent des informations précoces aux obstétriciens, aux généticiens, aux spécialistes de la médecine fœtale et aux ophtalmologistes pour la prise en charge de leurs patients. Sequenom Laboratories révolutionne le diagnostic génétique avec ses technologies de pointe et brevetées.

SEQUENOM®, MaterniT21™ PLUS, SensiGene™, HerediT™, NextView™ et RetnaGene™ sont des marques déposées par Sequenom, Inc. Toutes les autres marques ou marques de service appartiennent à leurs propriétaires respectifs.

Énoncés prospectifs

Nicox

Cette communication peut contenir des déclarations prospectives. Bien que la Société considère que ses projections sont basées sur des hypothèses raisonnables, ces déclarations prospectives peuvent être remises en cause par un certain nombre d'aléas et d'incertitudes, de sorte que les résultats effectifs pourraient différer significativement de ceux anticipés dans les dites déclarations prospectives.

Les facteurs de risques susceptibles d'affecter l'activité de Nicox sont présentés au chapitre 4 du « Document de référence, rapport financier annuel et rapport de gestion 2013 » déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) le 2 avril 2014 et disponible sur le site de Nicox (www.nicox.com) et sur le site de l'AMF (www.amf-france.org).

Sequenom

À l'exception des informations historiques présentées dans le présent communiqué de presse, les points ci-dessus, notamment les déclarations concernant les attentes de Sequenom, de Nicox ou des professionnels de santé vis-à-vis de l'accès élargi au portefeuille de tests RetnaGene ; les bénéfices, les effets et l'impact de ces tests sur Sequenom, Nicox, les professionnels de santé et les patients ; les attentes de Nicox et de Sequenom vis-à-vis des futures performances observées dans le cadre de l'accord entre Sequenom et Nicox ; les bénéfices et l'impact attendus ou potentiels de cet accord sur Sequenom, Nicox, les professionnels de santé et les patients ; l'engagement de Sequenom à améliorer les soins de santé grâce à des solutions d'analyse génomique et génétique révolutionnaires et l'engagement de Sequenom Laboratories à révolutionner le diagnostic génétique constituent des énoncés prospectifs au sens des dispositions de la « règle refuge » du Private Securities Litigation Reform Act de 1995. Ces énoncés prospectifs s'entendent sous réserve des risques et incertitudes susceptibles de faire varier sensiblement les résultats effectifs, notamment les risques et incertitudes liés à la demande du marché, à l'acceptation et à l'utilisation des technologies et des tests tels que les tests RetnaGene ; aux efforts collaboratifs de tiers, tels que Nicox, les professionnels de santé et autres, notamment en vue d'obtenir ou de maintenir des approbations réglementaires pouvant impacter l'activité de Sequenom ; à la réglementation gouvernementale américaine, notamment concernant les produits de diagnostic et les tests de laboratoire ; aux procédures de publication ; aux performances des produits ; aux capacités de Sequenom à développer et à commercialiser des technologies et produits nouveaux, tels que des tests de laboratoires ; à la position financière de Sequenom ; aux délais et aux montants des remboursements versés à Sequenom Laboratories par les organismes payeurs pour ses tests de laboratoire ; à la capacité de Sequenom à gérer ses ressources de trésorerie ou à lever des fonds supplémentaires ; à la concurrence ; à la protection de la propriété intellectuelle et les droits de propriété intellectuelle de tiers ; aux litiges impliquant Sequenom ; et à d'autres risques évoqués de temps en temps dans les derniers rapports déposés par Sequenom auprès de la Securities and Exchange Commission des États-Unis (SEC), notamment les rapports sur le formulaire 8-K, le dernier rapport trimestriel (formulaire 10-Q), le rapport annuel pour l'année se terminant le 31 décembre 2013 (formulaires 10-K/A et 10/K), et dans d'autres documents déposés ou fournis à la SEC. Ces énoncés prospectifs sont fondés sur des informations actuelles qui sont susceptibles d'évoluer, et nous vous invitons donc à ne pas vous fier inconditionnellement à ces énoncés prospectifs, lesquels ne valent qu'à la date de publication du présent communiqué de presse. Tous les énoncés prospectifs sont fournis sous réserve de cette mise en garde, et Sequenom ne s'engage nullement à réviser ou à mettre à jour un quelconque énoncé prospectif afin de refléter des événements ou des circonstances survenus après la parution de ce communiqué de presse.



Contacts Nicox

Nicox Gavin Spencer | Executive Vice President Corporate Development
+33 (0)4 97 24 53 00 | communications@nicox.com

Relations Presse

France Caroline Courme | Communication Manager
+33 (0)4 97 24 53 43 | courme@nicox.com

Royaume-Uni Jonathan Birt
+44 7860 361 746 | jonathan.birt@gmail.com

Etats-Unis Pascale Communications | Mike Elofer
+1 484 620 8167 | mike@pascalecommunications.com

Contacts Sequenom

Carolyn Beaver
Chief Financial Officer
Sequenom, Inc.
858-202-9028
investorrelations@sequenom.com

Rachel Kennedy
Media Contact
Chandler Chicco Agency
858-449-9575
rkennedy@chandlerchicco.com

Nicox S.A.
Drakkar 2 | Bât D | 2405 route des Dolines | CS 10313 | Sophia Antipolis | 06560 Valbonne | France
T: +33 (0)4 97 24 53 00 | F: +33 (0)4 97 24 53 99

www.nicox.com

11.5 Communiqué de presse en date du 30 juin 2014

COMMUNIQUE DE PRESSE



Lancement des activités commerciales de Nicox en Allemagne

30 juin 2014.

Sophia Antipolis, France.

Nicox S.A. (NYSE Euronext Paris: COX), société internationale spécialisée en ophtalmologie, annonce aujourd'hui le démarrage de ses activités commerciales en Allemagne. Nicox assure la promotion et la vente de Xallin™, une nouvelle gamme de lubrifiants oculaires pour soulager les symptômes de sécheresse oculaire (dispositifs médicaux), et d'AdenoPlus®, un dispositif médical de diagnostic *in vitro* (DMDIV) pour faciliter le diagnostic différentiel de la conjonctivite aigüe, au travers de sa propre force de vente en Allemagne.

Conformément à sa stratégie, Nicox a mis en place sa propre infrastructure commerciale aux Etats-Unis et dans les cinq principaux marchés européens. Les deux premiers produits de la gamme Xallin™, de même qu'AdenoPlus®, ont été lancés au Royaume-Uni, en Italie, en Espagne et en France en mars 2014. En Allemagne, Torsten Cornelius a été nommé au poste de Responsable Commercial (Country Manager) en avril 2014, pour recruter et diriger la force de vente du Groupe dans ce pays. Dans l'ensemble, l'équipe commerciale européenne comptait 99 salariés à la fin du mois de juin 2014.

Torsten Cornelius a plus de 17 ans d'expérience dans le domaine commercial et dans le développement des marchés acquise dans l'industrie pharmaceutique, notamment chez Alcon, Pfizer et Biogen Idec. Il a occupé plusieurs postes commerciaux dans différents domaines thérapeutiques, dont l'ophtalmologie, et il apporte une expérience significative dans le management des forces de vente.



A propos de Nicox

Nicox (Bloomberg : COX; FP, Reuters : NCOX.PA) est une société internationale émergente spécialisée dans le domaine de l'ophtalmologie. Nicox constitue un portefeuille diversifié de produits thérapeutiques et de dispositifs médicaux de diagnostic pouvant contribuer à l'amélioration de la vue, en exploitant ses compétences scientifiques, commerciales et dans le domaine des partenariats. Le portefeuille de produits commercialisés ou proches de la commercialisation inclut déjà plusieurs dispositifs médicaux de diagnostic innovants destinés aux professionnels de la vision, de même qu'une gamme de produits oculaires. Le principal produit en développement dans le domaine ophtalmique est le latanoprostène bunod, un nouveau médicament basé sur la plate-forme de R&D brevetée de Nicox centrée sur la libération d'oxyde nitrique. Le latanoprostène bunod est actuellement en développement clinique de phase 3 en collaboration avec Bausch + Lomb pour le traitement potentiel du glaucome et de l'hypertension oculaire. D'autres composés donneurs d'oxyde nitrique sont également en développement, notamment au travers de collaborations.

Nicox, dont le siège social est en France, dispose d'un centre de recherche en Italie, d'une infrastructure commerciale en expansion en Amérique du Nord et dans les principaux marchés européens et d'une représentation croissante à l'international aux travers de partenariats. Nicox est cotée sur Euronext Paris (Compartiment B : Mid Caps). Pour plus d'informations sur la Société et ses produits, veuillez consulter www.nicox.com.

.....

Cette communication peut contenir des déclarations prospectives. Bien que la Société considère que ses projections sont basées sur des hypothèses raisonnables, ces déclarations prospectives peuvent être remises en cause par un certain nombre d'aléas et d'incertitudes, de sorte que les résultats effectifs pourraient différer significativement de ceux anticipés dans les dites déclarations prospectives.

Les facteurs de risques susceptibles d'affecter l'activité de Nicox sont présentés au chapitre 4 du « Document de référence, rapport financier annuel et rapport de gestion 2013 » déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) le 2 avril 2014 et disponible sur le site de Nicox (www.nicox.com) et sur le site de l'AMF (www.amf-france.org).

.....



Contacts

Nicox Gavin Spencer | Executive Vice President Corporate Development
Tel +33 (0)4 97 24 53 00 | communications@nicox.com

Relations Presse

France Caroline Courme | Communication Manager
Tel +33 (0)4 97 24 53 43 | courme@nicox.com

Royaume-Uni Jonathan Birt
M +44 7860 361 746 | jonathan.birt@gmail.com

Nicox S.A.
Drakkar 2 | Bât D | 2405 route des Dolines | CS 10313 | Sophia Antipolis | 06560 Valbonne | France
T: +33 (0)4 97 24 53 00 | F: +33 (0)4 97 24 53 99

www.nicox.com

11.6 Communiqué de presse en date du 2 juillet 2014

COMMUNIQUE DE PRESSE



Nicox : projet d'acquisition d'Aciex Therapeutics, Inc.

- Nouvelle étape majeure dans la stratégie de Nicox visant à créer une société internationale spécialisée en ophtalmologie, avec des médicaments et des tests de diagnostic
- Aciex apporte un portefeuille de médicaments ophtalmiques à un stade de développement très avancé, dont le produit phare, AC-170, est en phase 3 pour la conjonctivite allergique
- L'opération, sous réserve d'approbation par les actionnaires de Nicox, serait rémunérée par une émission initiale d'actions nouvelles Nicox pour une valeur de \$65 millions, et par une émission de bons d'attribution d'actions nouvelles Nicox conditionnels pour une valeur complémentaire pouvant atteindre un maximum de \$55 millions
- Conférences téléphoniques aujourd'hui à 14h CET / 13h BST en français et 15h CET / 14h BST en anglais

2 juillet 2014.

Sophia Antipolis, France.

Nicox S.A. (NYSE Euronext Paris : COX) annonce aujourd'hui la signature d'un accord en vue d'acquérir 100% du capital d'Aciex Therapeutics, Inc., une société pharmaceutique américaine de développement en ophtalmologie, à capitaux privés. Aciex dispose d'un portefeuille solide de médicaments à un stade de développement très avancé ciblant des segments majeurs du marché de l'ophtalmologie, y compris l'allergie et l'inflammation. L'acquisition va permettre d'élargir et de renforcer de façon significative le portefeuille de médicaments en développement de Nicox, lequel incluerait alors deux candidats en phase 3 (le latanoprostène bunod, actuellement développé par le partenaire de Nicox, Bausch + Lomb, et l'AC-170 d'Aciex pour la conjonctivite allergique). De plus, l'acquisition proposée apporterait d'autres médicaments en développement qui pourraient entrer en études cliniques dans les 12 à 18 mois et un accord de recherche pour des inhibiteurs de Syk/JAK au stade préclinique. La réalisation définitive de l'opération reste soumise à l'approbation des actionnaires de Nicox et aux conditions d'usage.

Le portefeuille thérapeutique d'Acix comprend :

- l'AC-170 pour la conjonctivite allergique, pour lequel deux essais cliniques de phase 3 ont été complétés et pour lequel Nicox prévoit de demander une réunion de pré-NDA avant la soumission d'un dossier de demande d'autorisation de mise sur le marché aux Etats-Unis (*New Drug Application, NDA*) ;
- l'AC-155 pour l'inflammation et la douleur postopératoires, pour lequel des études de phase 2 devraient être initiées en 2015 ;
- un accord de recherche en collaboration avec Portola Pharmaceuticals, Inc. portant sur des petites molécules inhibitrices de Syk/JAK pour de potentiels traitements ophtalmiques topiques ;
- un portefeuille de médicaments en développement clinique et préclinique ciblant des domaines tels que l'allergie oculaire, la sécheresse oculaire et d'autres troubles oculaires de type inflammatoire ; et,
- un procédé de fabrication breveté pouvant être utilisé pour repositionner des médicaments existants en produisant de nouvelles formes nanocrystallines brevetables.

Michele Garufi, Président Directeur Général de Nicox, a déclaré : « *Le projet d'acquisition d'Acix est une nouvelle étape majeure dans la stratégie de Nicox visant à créer une société internationale spécialisée en ophtalmologie, avec un portefeuille de médicaments et de tests de diagnostic ainsi qu'une infrastructure commerciale aux Etats-Unis et dans les principaux pays européens. La combinaison de Nicox et d'Acix permettrait à Nicox de renforcer son portefeuille de produits thérapeutiques pour cibler des segments majeurs du secteur de l'ophtalmologie, dont le marché américain de la conjonctivite allergique qui représente \$816 millions¹. Avec l'expansion de notre franchise de tests de diagnostic, cette acquisition améliore nos capacités à créer une société unique, bénéficiant d'une présence commerciale transatlantique et d'un portefeuille diversifié de candidats brevetés.* »

Le Dr. Les Kaplan, Directeur Général d'Acix, et Thomas Cavanagh, Président d'Acix, ont ajouté : « *Nous sommes enthousiastes vis-à-vis de cette opportunité de combiner notre portefeuille solide, issu de notre collaboration avec Ora, Inc., avec les compétences financières et commerciales de Nicox. Cette opération devrait permettre d'accélérer le développement et la mise sur le marché des projets de notre portefeuille, actuellement en développement clinique ou proches de l'entrée en clinique. Nous sommes impatients de collaborer avec l'équipe de Nicox pour assurer le succès de l'expansion de nos activités.* »

L'acquisition devrait prendre la forme d'un apport en nature de 100% des titres d'Acix à Nicox par le biais d'une fusion triangulaire inversée (*reverse triangular merger*) régie par le droit américain (sur une base *cash-free debt-free*). Les actionnaires d'Acix recevraient une rémunération initiale sous la forme de 20 627 024 actions Nicox nouvellement émises pour une valeur de \$65 millions, ainsi qu'un complément de rémunération d'apport sous forme de bons d'attribution d'actions Nicox dont l'exercice serait conditionné à l'obtention, dans un délai prédéfini, d'approbations réglementaires par la *Food and Drug Administration* (FDA) américaine pour le produit AC-170 et deux produits supplémentaires non divulgués. Ces bons d'attribution d'actions donneraient droit à des actions nouvelles Nicox pour une valeur de : \$35 millions pour l'approbation de l'AC-170 aux Etats-Unis d'ici la plus proche des deux dates suivantes, 18 mois après le

dépôt d'une NDA auprès de la FDA et le 1^{er} décembre 2016, ou \$10 millions si cette approbation a lieu après cette date, mais au plus tard à la plus proche des deux dates suivantes, 30 mois après le dépôt d'une NDA auprès de la FDA et le 1^{er} décembre 2017; et \$10 millions pour chacune des deux approbations suivantes aux Etats-Unis au plus tard le 1er juillet 2021. Ce complément de rémunération d'apport conditionnel pourrait amener la valorisation totale à un maximum de \$120 millions. En général, sous réserve de certaines exceptions, les actions Nicox reçues par les actionnaires d'Acix seront soumises à des engagements de conservation.²

MTS Securities, LLC, filiale de MTS Health Partners L.P., est intervenu en qualité de conseil financier exclusif pour le compte de Nicox dans cette transaction. Mintz Levin Cohn Ferris Glovsky and Popeo, P.C. est intervenu en qualité de conseil juridique américain pour le compte de Nicox, et Clifford Chance Europe LLP en qualité de conseil juridique français pour le compte de Nicox. Aquilo Partners, L.P. est intervenu en qualité de conseil financier exclusif pour le compte d'Acix dans cette transaction et WilmerHale en qualité de conseil juridique.

Les actionnaires de Nicox seront invités à voter sur ce projet d'opération lors d'une assemblée générale extraordinaire qui devrait être convoquée à l'automne. Un rapport contenant des informations complémentaires sera mis à la disposition des actionnaires avant cette assemblée.

Portefeuille de médicaments en développement

L'acquisition d'Acix viendra compléter la position de leader de Nicox dans l'application thérapeutique de composés donneurs d'oxyde nitrique pour des indications ophtalmiques. Le médicament phare de Nicox, le latanoprostène bunod, est actuellement en phase 3 de développement clinique pour la réduction de la pression intraoculaire (PIO) chez des patients souffrant de glaucome ou d'hypertension oculaire. Ces essais cliniques sont conduits par Bausch + Lomb dans le cadre d'un accord de licence mondial avec Nicox. Nicox sélectionne également les composés têtes de série de son programme interne de recherche parmi les donneurs d'oxyde nitrique de nouvelle génération pour le traitement de la PIO élevée.

Le portefeuille thérapeutique combiné de Nicox et d'Acix comprendra les projets ci-après :

- **AC-170** : une nouvelle formulation de cétirizine (antihistaminique de premier plan commercialisé sous plusieurs noms de marque, dont Zyrtec[®]) actuellement en développement pour une première application topique oculaire pour le traitement potentiel de la conjonctivite allergique. Deux études d'efficacité et de sécurité d'emploi de phase 3 ont démontré des résultats statistiquement significatifs pour l'AC-170 par rapport au groupe témoin (véhicule) sur la démangeaison oculaire, qui constituait le critère principal d'efficacité. La fréquence et la sévérité des effets indésirables liés au traitement étaient similaires entre les groupes actifs et le placebo. Nicox prévoit de demander une réunion de pré-NDA (réunion préalable au dépôt d'un dossier de *New Drug Application* auprès de la *Food and Drug Administration* américaine, FDA) au plus tard d'ici le premier trimestre 2015.
- **Latanoprostène bunod** : un analogue de la prostaglandine F2-alpha donneur d'oxyde nitrique, en développement clinique de phase 3 pour la réduction de la pression intraoculaire chez des patients souffrant de glaucome et d'hypertension oculaire. Le latanoprostène bunod est basé sur la plate-forme

de recherche brevetée de Nicox centrée sur la libération d'oxyde nitrique et a été donnée en licence à Bausch + Lomb en mars 2010. Les premiers résultats de la phase 3 sont attendus au cours du dernier trimestre 2014.

- **AC-155** : une nouvelle forme nanocristalline de fluticasone (corticostéroïde de premier plan commercialisé sous plusieurs noms de marque, dont Flonase[®] et Flovent[®]) également en développement pour une première application topique oculaire. Ce médicament utilise le procédé de fabrication breveté d'Aciex et est en développement pour l'inflammation et la douleur postopératoires. L'affinité de la fluticasone pour le récepteur aux glucocorticoïdes est environ dix fois supérieure à celle de la dexaméthasone, ce qui pourrait permettre une réduction de la fréquence d'administration. L'AC-155 devrait pouvoir entrer directement en développement clinique de phase 2 en 2015 suite à des études de toxicité et au dépôt d'un dossier d'IND (*Investigational New Drug*), sous réserve d'accord de la FDA.
- Aciex a signé en 2013 un accord de recherche en collaboration avec Portola Pharmaceuticals, Inc., lequel donne à Aciex les droits exclusifs de développement conjoint des petites molécules inhibant à la fois les protéines Syk (Spleen Tyrosine Kinase) et JAK (Janus Kinase) de Portola. Ces molécules sont au stade préclinique de développement et ciblent l'allergie oculaire, la sécheresse oculaire et d'autres troubles oculaires de type inflammatoire pour lesquels il existe un potentiel pour l'inhibition de Syk et JAK.
- Le vaste portefeuille d'Aciex inclut d'autres programmes cliniques et précliniques ciblant principalement l'allergie oculaire, l'inflammation oculaire et la blépharite, et qui offrent des opportunités à la fois pour un développement interne et pour des collaborations externes. Ce portefeuille a été développé grâce à un partenariat étroit avec Ora, Inc., une société de recherche sous contrat (*Contract Research Organization*, CRO) et de développement leader dans le domaine de l'ophtalmologie. Nicox prévoit de poursuivre cette collaboration étroite avec Ora après la finalisation de l'acquisition.
- Aciex dispose d'un procédé de fabrication breveté, applicable à certaines classes de molécules, qui peut être utilisé pour produire de nouvelles formes nanocristallines brevetables de médicaments existants dans un certain nombre de domaines thérapeutiques, y compris l'ophtalmologie.

Présence commerciale de Nicox

Le Groupe Nicox est présent aux Etats-Unis et en Europe. L'acquisition d'Aciex fait suite à l'expansion récente de la structure commerciale de la franchise de tests de diagnostic ophtalmiques de Nicox aux États-Unis pour soutenir les produits lancés récemment, dont Sjö[™], un test de diagnostic de nouvelle génération pour la détection précoce du Syndrome de Gougerot-Sjögren chez des patients présentant des symptômes de sécheresse oculaire et RetnaGene[™], un test génétique pour l'évaluation du risque de progression vers une dégénérescence maculaire liée à l'âge (DMLA) à un stade avancé. L'équipe américaine assure également la promotion d'AdenoPlus[®], lancé fin 2012, un dispositif médical de diagnostic *in vitro* (DMDIV) utilisable en consultation pour faciliter le diagnostic de la conjonctivite aiguë. Deux autres DMDIV, l'un ciblant à la fois la conjonctivite à adénovirus et la conjonctivite allergique et le second ciblant l'herpès oculaire, sont en développement.

En Europe, Nicox commercialise Xailin™, une gamme de lubrifiants oculaires pour le soulagement des symptômes de sécheresse oculaire (dispositifs médicaux) et AdenoPlus®. Des produits locaux sont également commercialisés en Italie par Eupharmed, filiale du Groupe acquise à la fin de l'année 2013. Nicox a établi sa propre force de vente spécialisée aux États-Unis et sur les cinq principaux marchés européens (France, Allemagne, Italie, Espagne, et Royaume-Uni). De plus, Nicox a établi des partenariats avec des tiers pour la promotion et la commercialisation de ses produits dans d'autres pays, dont la Suisse, la Turquie, le Bénélux, l'Afrique du Sud et la Pologne, et Nicox s'attache à conclure des accords de distribution dans d'autres marchés internationaux majeurs, dont le Japon.

Conférences téléphoniques

Nicox tiendra des conférences téléphoniques aujourd'hui 2 juillet 2014 :

- en français à 14h CET / 13h BST : +33 (0)1 70 91 86 60; numéro de conférence 2606085
- en anglais à 15h CET / 14h BST : +44 (0)20 3427 1905 ou +1 646 254 33 66; numéro de conférence 1126205

Une présentation sera disponible sur le site Internet de Nicox, www.nicox.com.

À propos d'Aclex

Aclex Therapeutics, Inc., Boston, MA, est une société pharmaceutique spécialisée en ophtalmologie, financée par des investisseurs de type capital-risque, qui se consacre au développement de produits haut de gamme pour le traitement des maladies oculaires. Les investisseurs actuels d'Aclex comprennent Akorn, Inc., Bay City Capital, HealthCare Ventures, New Enterprise Associates et Ora Investment Group. Le portefeuille de produits d'Aclex, qui comporte des produits de recherche à la fois en phase clinique et en pré-IND, vise à répondre à d'importants besoins thérapeutiques non satisfaits et à permettre à la société de se constituer une franchise durable en ophtalmologie. Aclex a été fondée en 2007 avec une technologie prise en licence auprès d'Alferent Therapeutics LLC, un 'spin-out' d'Ora, Inc. Pour de plus amples informations sur Aclex, veuillez consulter le site Internet www.aclexrx.com.

Zyrtec® est une marque déposée par UCB Pharma SA ou GlaxoSmithKline, Fionase® et Flovent® sont deux marques déposées par Glaxo Group Limited.

Références

- 1 IMS SMART Solution Data – MATTY April 2014.
- 2 25% des actions seront libres d'engagement 90 jours après la date de réalisation de l'acquisition, 25% supplémentaires 120 jours après cette date, 25% supplémentaires 150 jours après cette date et le solde des actions seront libres d'engagement 180 jours après la date de réalisation de l'acquisition. Il est précisé que les actions Nicox à provenir des bons d'attribution d'actions ne sont pas soumises à cet engagement de conservation.



A propos de Nicox

Nicox (Bloomberg : COX; FP, Reuters : NCOX.PA) est une société internationale émergente spécialisée dans le domaine de l'ophtalmologie. Nicox constitue un portefeuille diversifié de produits thérapeutiques et de dispositifs médicaux de diagnostic pouvant contribuer à l'amélioration de la vue, en exploitant ses compétences scientifiques, commerciales et dans le domaine des partenariats. Le portefeuille de produits commercialisés ou proches de la commercialisation inclut déjà plusieurs dispositifs médicaux de diagnostic innovants destinés aux professionnels de la vision, de même qu'une gamme de produits oculaires. Le principal produit en développement dans le domaine ophtalmique est le latanoprostène bunod, un nouveau médicament basé sur la plate-forme de R&D brevetée de Nicox centrée sur la libération d'oxyde nitrique. Le latanoprostène bunod est actuellement en développement clinique de phase 3 en collaboration avec Bausch + Lomb pour le traitement potentiel du glaucome et de l'hypertension oculaire. D'autres composés donneurs d'oxyde nitrique sont également en développement, notamment au travers de collaborations.

Nicox, dont le siège social est en France, dispose d'un centre de recherche en Italie, d'une infrastructure commerciale en expansion en Amérique du Nord et dans les principaux marchés européens et d'une représentation croissante à l'international aux travers de partenariats. Nicox est cotée sur Euronext Paris (Compartiment B : Mid Caps). Pour plus d'informations sur la Société et ses produits, veuillez consulter www.nicox.com.

.....

Cette communication peut contenir des déclarations prospectives. Bien que la Société considère que ses projections sont basées sur des hypothèses raisonnables, ces déclarations prospectives peuvent être remises en cause par un certain nombre d'aléas et d'incertitudes, de sorte que les résultats effectifs pourraient différer significativement de ceux anticipés dans les dites déclarations prospectives.

Les facteurs de risques susceptibles d'affecter l'activité de Nicox sont présentés au chapitre 4 du « Document de référence, rapport financier annuel et rapport de gestion 2013 » déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) le 2 avril 2014 et disponible sur le site de Nicox (www.nicox.com) et sur le site de l'AMF (www.amf-france.org).

.....



Contacts

Nicox Gavin Spencer | Executive Vice President Corporate Development
+33 (0)4 97 24 53 00 | communications@nicox.com

Relations Presse

France Caroline Courme | Communication Manager
+33 (0)4 97 24 53 43 | courme@nicox.com

Royaume-Uni Jonathan Birt
+44 7860 361 746 | jonathan.birt@ymail.com

Etats-Unis Justin W. Jackson | Bums McClellan, Inc.
+1 212 213 0006 | jackson@bumsmc.com

Nicox S.A.
Drakkar 2 | Bât D | 2405 route des Dolines | CS 10313 | Sophia Antipolis | 06560 Valbonne | France
T: +33 (0)4 97 24 53 00 | F: +33 (0)4 97 24 53 99

www.nicox.com

11.7 Communiqué de presse en date du 10 juillet 2014

COMMUNIQUE DE PRESSE



Nicox recentre ses activités américaines sur les lancements nationaux de Sjö™ et RetnaGene™ et modifie l'accord de licence avec RPS®

- Recentrage des ressources commerciales américaines de Nicox sur le déploiement national de Sjö™ et le lancement de RetnaGene™
- Modification de l'accord avec Rapid Pathogen Screening (RPS®) pour l'Amérique du Nord pour AdenoPlus® et deux produits supplémentaires actuellement en développement

10 juillet 2014.

Sophia Antipolis, France.

Nicox S.A. (NYSE Euronext Paris : COX), société internationale spécialisée en ophtalmologie, annonce aujourd'hui que sa filiale Nicox Inc. va recentrer sa force de vente américaine pour soutenir le déploiement national de Sjö™, un test de diagnostic de nouvelle génération pour la détection précoce du syndrome de Goujerot-Sjögren chez les patients souffrant de sécheresse oculaire, et sur la promotion du portefeuille de tests RetnaGene™, incluant RetnaGene™ AMD et RetnaGene™ LR, deux tests génétiques spécialisés pour évaluer le risque pour un individu de progresser jusqu'à une forme avancée de dégénérescence maculaire liée à l'âge (DMLA). Par conséquent, Nicox et Rapid Pathogen Screening (RPS®) sont convenus de modifier les termes de leur accord pour l'Amérique du Nord. A partir du 1^{er} août 2014, RPS® sera à nouveau responsable de la commercialisation auprès des professionnels de la vision en Amérique du Nord d'AdenoPlus®, un dispositif médical de diagnostic *in vitro* (DMDIV) pour faciliter le diagnostic de la conjonctivite aigüe, et de deux autres DMDIV actuellement en développement. RPS® versera une redevance sur ces ventes à Nicox. Nicox conserve les droits commerciaux d'AdenoPlus® et des produits en développement couverts par l'accord de licence dans tous les pays, à l'exception de l'Amérique du Nord.

« Avec Sjö™ et le portefeuille de tests RetnaGene™, l'équipe commerciale américaine de Nicox dispose d'une solide gamme de produits à forte complémentarité. Les pathologies ciblées par ces tests touchent des populations de patients importantes. Afin d'exploiter au mieux cette synergie, nous avons décidé de

concentrer nos efforts et nos ressources sur ces produits. En parallèle, RPS® va reprendre le contrôle total de la commercialisation aux Etats-Unis et au Canada d'AdenoPlus® et des deux autres tests utilisables en consultation couverts par notre accord, en échange d'une redevance versée à Nicox. Les deux sociétés pensent que cette nouvelle organisation optimisera le potentiel de ces produits en Amérique du Nord, » a commenté Gavin Spencer, Executive Vice President, Corporate Development de Nicox. « Notre collaboration avec RPS® est solide. Nous conserverons les droits de ces produits dans tous les autres pays, ce qui renforce notre offre à l'international. Nous avons également renforcé notre accord de fabrication avec RPS® pour assurer l'approvisionnement des produits à long terme à des prix avantageux. »

Déploiement de Sjō™ sur l'ensemble du territoire américain

Nicox a récemment initié le déploiement national de Sjō™ pour la détection précoce du syndrome de Goujerot-Sjögren chez les patients souffrant de sécheresse oculaire. Sjō™ a été lancé sur certains marchés ciblés des Etats-Unis en novembre 2013 et a déjà aidé des milliers de patients souffrant de sécheresse oculaire à comprendre ce qui pourrait être à l'origine de leurs symptômes. Nicox assure désormais la promotion de Sjō™ auprès des professionnels de la vision (ophtalmologistes et optométristes) sur l'ensemble du territoire américain, grâce à sa force de vente renforcée en juin 2014 (cf. communiqué de presse Nicox du 19 juin 2014). Nicox dispose des droits de commercialisation de Sjō™ en Amérique du Nord dans le cadre d'un accord signé avec Immco Diagnostics Inc. en juin 2013. Les professionnels de la vision sont en première ligne pour diagnostiquer le syndrome de Goujerot-Sjögren dans la mesure où la sécheresse oculaire est un symptôme caractéristique et précoce de cette maladie.

Modification du partenariat avec RPS®

En raison du recentrage des activités de Nicox sur la commercialisation de Sjō™ et de RetnaGene™, Nicox et RPS® sont convenus de modifier les termes de leur accord de licence pour l'Amérique du Nord. Cet accord porte sur AdenoPlus® et sur deux autres DMDIV en développement, RPS-AP pour le diagnostic de la conjonctivite à adénovirus et de la conjonctivite allergique et RPS-OH pour le diagnostic de l'herpès oculaire. RPS® commercialise actuellement AdenoPlus® auprès des médecins généralistes et urgentistes aux Etats-Unis. A partir du 1^{er} août 2014, RPS® sera également responsable de la promotion d'AdenoPlus® auprès des professionnels de la vision aux Etats-Unis et de l'ensemble des professionnels de santé au Canada. RPS® versera à Nicox des redevances à un chiffre sur les ventes. Nicox ne commercialisera plus ces produits aux Etats-Unis et au Canada mais conserve une option pour co-promouvoir ces produits sur ces marchés avec des produits thérapeutiques complémentaires que Nicox pourrait obtenir à l'avenir. RPS® n'a pas concédé à Nicox d'autres droits sur d'autres produits.

Nicox continuera à commercialiser en exclusivité les produits de RPS® en dehors des Etats-Unis et du Canada. RPS® et Nicox ont renforcé leur accord de fabrication pour assurer l'approvisionnement à long termes des produits à des tarifs avantageux. Nicox prévoit le lancement en Europe en 2015 des deux tests actuellement en développement, sous les noms AAT et OHT.

Nicox et RPS® ont conclu un accord de licence mondial en juin 2012 et Nicox a versé à RPS® un total de \$3 millions pour la licence et pour l'option. Nicox a également contribué aux coûts de développement de RPS-AP et RPS-OH, à hauteur de la moitié des frais engendrés à ce jour. Selon les termes de l'accord modifié, Nicox ne contribuera plus aux coûts de développement mais pourrait verser des paiements d'étapes supplémentaires pouvant aller jusqu'à un maximum de \$525 000, liés à des autorisations de mises sur le marché en dehors de l'Amérique du Nord. Nicox versera à RPS® des redevances à un chiffre sur les ventes de tous les produits pris en licence auprès de RPS® en dehors des Etats-Unis et du Canada.



A propos de Nicox

Nicox (Bloomberg : COX:FP, Reuters : NCOX.PA) est une société internationale émergente spécialisée dans le domaine de l'ophtalmologie. Nicox constitue un portefeuille diversifié de produits thérapeutiques et de dispositifs médicaux de diagnostic pouvant contribuer à l'amélioration de la vue, en exploitant ses compétences scientifiques, commerciales et dans le domaine des partenariats. Le portefeuille de produits commercialisés ou proches de la commercialisation inclut déjà plusieurs dispositifs médicaux de diagnostic innovants destinés aux professionnels de la vision, de même qu'une gamme de produits oculaires. Le principal produit en développement dans le domaine ophtalmique est le latanoprostène bunod, un nouveau médicament basé sur la plate-forme de R&D brevetée de Nicox centrée sur la libération d'oxyde nitrique. Le latanoprostène bunod est actuellement en développement clinique de phase 3 en collaboration avec Bausch + Lomb pour le traitement potentiel du glaucome et de l'hypertension oculaire. D'autres composés donneurs d'oxyde nitrique sont également en développement, notamment au travers de collaborations.

Nicox, dont le siège social est en France, dispose d'un centre de recherche en Italie, d'une infrastructure commerciale en expansion en Amérique du Nord et dans les principaux marchés européens et d'une représentation croissante à l'international aux travers de partenariats. Nicox est cotée sur Euronext Paris (Compartment B : Mid Caps). Pour plus d'informations sur la Société et ses produits, veuillez consulter www.nicox.com.

Cette communication peut contenir des déclarations prospectives. Bien que la Société considère que ses projections sont basées sur des hypothèses raisonnables, ces déclarations prospectives peuvent être remises en cause par un certain nombre d'aléas et d'incertitudes, de sorte que les résultats effectifs pourraient différer significativement de ceux anticipés dans les dites déclarations prospectives.

Les facteurs de risques susceptibles d'affecter l'activité de Nicox sont présentés au chapitre 4 du « Document de référence, rapport financier annuel et rapport de gestion 2013 » déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) le 2 avril 2014 et disponible sur le site de Nicox (www.nicox.com) et sur le site de l'AMF (www.amf-france.org).

Contacts



Nicox Gavin Spencer | Executive Vice President Corporate Development
+33 (0)4 97 24 53 00 | communications@nicox.com

Relations Presse

France Caroline Courme | Communication Manager
+33 (0)4 97 24 53 43 | courme@nicox.com

Royaume-Uni Jonathan Birt
+44 7860 361 746 | jonathan.birt@ymail.com

Etats-Unis Justin W. Jackson | Burns McClellan, Inc.
+1 212 213 0006 | jjackson@burnsmc.com

Nicox S.A.
Drakkar 2 | Bât D | 2405 route des Dolines | CS 10313 | Sophia Antipolis | 06560 Valbonne | France
T: +33 (0)4 97 24 53 00 | F: +33 (0)4 97 24 53 99

www.nicox.com

11.8 Communiqué de presse en date du 17 juillet 2014

COMMUNIQUE DE PRESSE



Nicox obtient d'Immco Diagnostics l'extension des droits pour Sjö™ en Amérique du Nord

- Nicox obtient l'extension des droits de commercialisation de Sjö™ pour la détection précoce du syndrome de Gougerot-Sjögren sur l'ensemble des professionnels de santé Nord-américains
- Une plus grande disponibilité du test de diagnostic et une meilleure sensibilisation des médecins devraient permettre l'accélération de l'identification et de la prise en charge des patients aujourd'hui non-diagnostiqués

17 juillet 2014.

Sophia Antipolis, France.

Nicox S.A. (NYSE Euronext Paris : COX), société internationale spécialisée en ophtalmologie, annonce aujourd'hui l'extension des droits de commercialisation de Sjö™, un test de diagnostic de nouvelle génération pour la détection précoce du syndrome de Gougerot-Sjögren, pour tous les professionnels de santé en Amérique du Nord. Ceci fait suite à l'accord signé en juin 2013 avec Immco Diagnostics Inc., permettant à Nicox de commercialiser Sjö™ auprès des professionnels de la vision aux Etats-Unis, au Canada, au Mexique et à Porto Rico. Nicox Inc., la filiale américaine de Nicox, a lancé Sjö™ en novembre 2013 dans certains marchés ciblés aux Etats-Unis, et réalise actuellement son déploiement à l'échelle nationale.

Jerry St. Peter, Executive Vice President et General Manager de Nicox Inc., a commenté : « Le syndrome de Gougerot-Sjögren est une maladie auto-immune répandue, invalidante et sous-diagnostiquée, qui peut se manifester au travers d'un grand nombre de symptômes. Depuis le lancement de Sjö™ auprès des ophtalmologistes et des optométristes, nous avons observé une forte adhésion au produit. La sécheresse oculaire étant l'un des symptômes caractéristiques et précoces de cette maladie, ils restent en première ligne pour identifier ces patients. Nous prévoyons d'utiliser notre équipe existante pour étendre la sensibilisation auprès d'autres professionnels de santé pouvant également identifier des patients souffrant du syndrome de Gougerot-Sjögren, au-delà du domaine ophtalmique. Nous pensons que Sjö™ peut favoriser l'identification précoce des patients atteints de cette maladie, ce qui pourrait leur permettre d'être

pris en charge en vue d'éviter des complications ultérieures. »

« Nicox a déjà commencé à sensibiliser les professionnels de la vision au syndrome de Goujerot-Sjögren. L'élargissement de leur action pour aider d'autres spécialistes à utiliser Sjö™ s'inscrit dans une logique de continuité et nous pensons que cela permettra d'identifier beaucoup plus de patients souffrant des conséquences graves de cette maladie mais n'étant pas encore diagnostiqués. » a ajouté **Bill Maggio, Président Directeur Général d'Immco Diagnostics.**

Le syndrome de Goujerot-Sjögren est l'une des maladies auto-immunes les plus répandues et les plus sous-diagnostiquées. Il peut être à l'origine d'une morbidité significative et d'une altération du fonctionnement glandulaire évoluant éventuellement vers une atrophie. Le syndrome de Goujerot-Sjögren est caractérisé par l'atteinte de glandes exocrines (responsables de la production de fluides) par les cellules du système immunitaire du malade résultant en une sécheresse oculaire qui est l'un des premiers et plus caractéristiques symptômes de cette maladie. Les professionnels de la vision sont donc en première ligne pour la diagnostiquer. Cependant, de nombreux autres médecins peuvent fréquemment rencontrer des patients souffrant du syndrome de Goujerot-Sjögren, dont les rhumatologues, les spécialistes de la santé bucco-dentaire, les obstétriciens, les gynécologues et les médecins généralistes. Nicox s'appuiera sur sa plate-forme marketing actuelle pour les sensibiliser au syndrome de Goujerot-Sjögren et au test breveté Sjö™ et ne prévoit pas de créer d'équipes supplémentaires à cet effet.

« L'élargissement de la promotion de Sjö™ à des spécialistes tels que les rhumatologues pourrait nous aider à identifier les millions de patients souffrant du syndrome de Goujerot-Sjögren qui ne sont pas encore diagnostiqués. Ces efforts pourraient également faciliter les interactions entre les professionnels de la vision et les autres professionnels de santé et améliorer ainsi le continuum de soins pour les patients identifiés. » a déclaré **le Dr. Fred Vivino, Chief, Rheumatology, Penn Presbyterian Medical Center, Director, Penn Sjogren's Syndrome Center, and Professor of Clinical Medicine, University of Pennsylvania**

Selon les termes de cet accord élargi, Nicox aura les droits exclusifs pour promouvoir Sjö™ auprès de tous les professionnels de santé en Amérique du Nord. Nicox sera responsable de toutes les activités marketing avec son équipe actuelle ; Immco réalisera le test dans son laboratoire certifié CLIA à Buffalo (New York, Etats-Unis) et prendra en charge les activités réglementaires et de demandes de remboursement. Les termes financiers de l'accord restent inchangés (voir [communiqué de presse Nicox du 19 juin 2013](#)).

Pour plus d'informations sur Sjö™, veuillez consulter www.mynicox.com/sjo (site en anglais).

.....



A propos de Nicox

Nicox (Bloomberg : COX.FP, Reuters : NCOX.PA) est une société internationale émergente spécialisée dans le domaine de l'ophtalmologie. Nicox constitue un portefeuille diversifié de produits thérapeutiques et de dispositifs médicaux de diagnostic pouvant contribuer à l'amélioration de la vue, en exploitant ses compétences scientifiques, commerciales et dans le domaine des partenariats. Le portefeuille de produits commercialisés ou proches de la commercialisation inclut déjà plusieurs dispositifs médicaux de diagnostic innovants destinés aux professionnels de la vision, de même qu'une gamme de produits oculaires. Le principal produit en développement dans le domaine ophtalmique est le latanoprostène bunod, un nouveau médicament basé sur la plate-forme de R&D brevetée de Nicox centrée sur la libération d'oxyde nitrique. Le latanoprostène bunod est actuellement en développement clinique de phase 3 en collaboration avec Bausch + Lomb pour le traitement potentiel du glaucome et de l'hypertension oculaire. D'autres composés donneurs d'oxyde nitrique sont également en développement, notamment au travers de collaborations.

Nicox, dont le siège social est en France, dispose d'un centre de recherche en Italie, d'une infrastructure commerciale en expansion en Amérique du Nord et dans les principaux marchés européens et d'une représentation croissante à l'international aux travers de partenariats. Nicox est cotée sur Euronext Paris (Compartment B : Mid Caps). Pour plus d'informations sur la Société et ses produits, veuillez consulter www.nicox.com

Cette communication peut contenir des déclarations prospectives. Bien que la Société considère que ses projections sont basées sur des hypothèses raisonnables, ces déclarations prospectives peuvent être remises en cause par un certain nombre d'aléas et d'incertitudes, de sorte que les résultats effectifs pourraient différer significativement de ceux anticipés dans les dites déclarations prospectives.

Les facteurs de risques susceptibles d'affecter l'activité de Nicox sont présentés au chapitre 4 du « Document de référence, rapport financier annuel et rapport de gestion 2013 » déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) le 2 avril 2014 et disponible sur le site de Nicox (www.nicox.com) et sur le site de l'AMF (www.amf-france.org).

Contacts

Nicox Gavin Spencer | Executive Vice President Corporate Development
+33 (0)4 97 24 53 00 | communications@nicox.com

Relations Presse

France Caroline Courme | Communication Manager
+33 (0)4 97 24 53 43 | courme@nicox.com

Royaume-Uni Jonathan Birt
+44 7860 361 746 | jonathan.birt@gmail.com

United States Pascale Communications | Mike Elofer
+1 484 820 6167 | mike@pascalcommunications.com



Nicox S.A.
Drakkar 2 | Bât D | 2405 route des Dolines | CS 10313 | Sophia Antipolis | 06560 Valbonne | France
T: +33 (0)4 97 24 53 00 | F: +33 (0)4 97 24 53 99

www.nicox.com

11.9 Communiqué de presse en date du 8 août 2014

COMMUNIQUE DE PRESSE



Nicox exerce son option de co-promotion du latanoprostène bunod auprès de Bausch + Lomb pour les Etats Unis

8 août 2014.

Sophia Antipolis, France.

Nicox S.A. (NYSE Euronext Paris : COX), société internationale spécialisée en ophtalmologie, annonce aujourd'hui avoir informé Bausch + Lomb, une division de Valeant Pharmaceuticals International, Inc., de sa décision d'exercer son option de co-promotion du latanoprostène bunod aux Etats-Unis. Le latanoprostène bunod est un analogue de la prostaglandine F2-alpha donneur d'oxyde nitrique en phase 3 de développement clinique pour le traitement potentiel du glaucome et de l'hypertension oculaire, donné en licence à Bausch + Lomb en 2010.

Le programme clinique de phase 3 de Bausch + Lomb inclut deux études pivots, APOLLO et LUNAR, en vue d'un enregistrement du médicament aux Etats-Unis. Valeant a indiqué récemment que les premiers résultats d'efficacité de l'une de ces deux études étaient attendus au troisième trimestre 2014 et ceux de la seconde étude au quatrième trimestre 2014¹. Valeant a également indiqué que le latanoprostène bunod pourrait être mis sur le marché aux Etats-Unis en 2016, sous réserve d'obtenir l'approbation de la *Food and Drug Administration* américaine (FDA)¹.

Selon les termes de l'accord de licence conclu en 2010, Nicox disposait d'une option de co-promotion des produits contenant du latanoprostène bunod aux Etats-Unis. Le 6 août 2014, Nicox a informé Bausch + Lomb de sa décision d'exercer l'option. Nicox et Bausch + Lomb vont maintenant commencer des négociations en vue de signer un accord de co-promotion à une date ultérieure.

Programme clinique du latanoprostène bunod

En janvier 2013, Bausch + Lomb a initié un programme d'études cliniques de phase 3 pour le latanoprostène bunod. Ce programme a été initié avec deux études pivots, APOLLO et LUNAR, en vue d'un enregistrement du médicament aux Etats-Unis. Ces études visent à comparer, chez des patients souffrant de glaucome à

angle ouvert ou d'hypertension oculaire, l'efficacité et la sécurité d'emploi sur la réduction de la pression intra-oculaire (PIO) du latanoprostène bunod (administré une fois par jour) avec celles du maléate de timolol 0,5% (administré deux fois par jour). Le critère principal d'efficacité pour ces deux études, qui portent sur un total d'environ 800 patients, est la réduction moyenne de la PIO mesurée à des heures précises de la journée au cours d'un traitement de trois mois.

En juillet 2013, Bausch + Lomb a initié deux nouvelles études au Japon, le deuxième marché pharmaceutique mondial pour l'ophtalmologie. La première étude, JUPITER, est une étude clinique de phase 3 qui devrait inclure environ 130 patients. Son objectif est de démontrer la sécurité d'emploi du latanoprostène bunod 0,024% (administré une fois par jour) sur une durée de traitement d'un an. La deuxième étude, KRONUS, est une étude de phase 1. Son objectif principal est d'évaluer l'effet du latanoprostène bunod 0,024% (administré une fois par jour) dans la réduction de la PIO mesurée pendant 24 heures auprès d'environ 24 volontaires sains d'origine japonaise et de sexe masculin. Une étude de confirmation d'efficacité devrait être nécessaire pour l'enregistrement du latanoprostène bunod au Japon.

Des résultats cliniques et précliniques obtenus avec le latanoprostène bunod ont été présentés par Bausch + Lomb au congrès annuel 2014 de l'Association for Research in Vision and Ophthalmology (ARVO) à Orlando, Floride, Etats-Unis. Les présentations incluaient les résultats de deux études cliniques (CONSTELLATION et KRONUS) et d'une étude préclinique portant sur l'effet du latanoprostène bunod sur la contractilité des cellules humaines primaires du réseau trabéculaire, et sur les voies de signalisation sous-jacentes².

Accord de licence mondial conclu par Nicox et Bausch + Lomb en 2010

En mars 2010, Bausch + Lomb a conclu avec Nicox un accord de licence mondial portant sur le latanoprostène bunod et a versé à Nicox un paiement initial de licence de \$10 millions. Suite à sa décision de poursuivre le développement du latanoprostène bunod, Bausch + Lomb a versé à Nicox un paiement d'étape additionnel de \$10 millions en avril 2012. Nicox pourrait également recevoir des paiements potentiels supplémentaires pouvant atteindre, au cours de la collaboration, un total de \$162,5 millions, conditionnés au franchissement d'étapes liées au processus réglementaire, à la mise sur le marché et aux ventes. Nicox recevrait également des redevances sur les ventes du latanoprostène bunod basées sur un pourcentage à deux chiffres en fonction du niveau des ventes. Si Nicox avait l'intention de promouvoir aux Etats-Unis un produit ophtalmique concurrent d'un produit de Bausch + Lomb, Nicox devrait l'en informer au minimum 12 mois avant la mise sur le marché de ce produit, et Bausch + Lomb aurait alors le droit de mettre fin à l'accord de co-promotion. Selon les termes du contrat conclu avec Pfizer en août 2009, par lequel Nicox a recouvré les droits du latanoprostène bunod, Nicox s'est engagé à verser à Pfizer deux paiements d'étape dont le montant n'est pas divulgué (le premier étant lié à l'approbation aux Etats-Unis, en Europe et au Japon, et le second à l'atteinte de niveaux de ventes prédéfinis), et des redevances sur les potentielles ventes futures.

Références

1. Voir la présentation de Valeant intitulée "Second Quarter 2014 Financial Results Conference Call", disponible en anglais sur le site de Valeant (<http://ir.valeant.com/investor-relations/events-and-presentations/default.aspx>)
2. Les abstracts sont disponibles sur l'application 'ARVO 2014 Online Planner' (http://www.arvo.org/ARVO_2014_Mobile_App/).

A propos de Nicox



Nicox (Bloomberg : COX; FP, Reuters : NCOX.PA) est une société internationale émergente spécialisée dans le domaine de l'ophtalmologie. Nicox constitue un portefeuille diversifié de produits thérapeutiques et de dispositifs médicaux de diagnostic pouvant contribuer à l'amélioration de la vue, en exploitant ses compétences scientifiques, commerciales et dans le domaine des partenariats. Le portefeuille de produits commercialisés ou proches de la commercialisation inclut déjà plusieurs dispositifs médicaux de diagnostic innovants destinés aux professionnels de la vision, de même qu'une gamme de produits oculaires. Le principal produit en développement dans le domaine ophtalmique est le latanoprostène bunod, un nouveau médicament basé sur la plate-forme de R&D brevetée de Nicox centrée sur la libération d'oxyde nitrique. Le latanoprostène bunod est actuellement en développement clinique de phase 3 en collaboration avec Bausch + Lomb pour le traitement potentiel du glaucome et de l'hypertension oculaire. D'autres composés donneurs d'oxyde nitrique sont également en développement, notamment au travers de collaborations.

Nicox, dont le siège social est en France, dispose d'un centre de recherche en Italie, d'une infrastructure commerciale en expansion en Amérique du Nord et dans les principaux marchés européens et d'une représentation croissante à l'international aux travers de partenariats. Nicox est cotée sur Euronext Paris (Compartiment B : Mid Caps). Pour plus d'informations sur la Société et ses produits, veuillez consulter www.nicox.com.

Cette communication peut contenir des déclarations prospectives. Bien que la Société considère que ses projections sont basées sur des hypothèses raisonnables, ces déclarations prospectives peuvent être remises en cause par un certain nombre d'aléas et d'incertitudes, de sorte que les résultats effectifs pourraient différer significativement de ceux anticipés dans les dites déclarations prospectives.

Les facteurs de risques susceptibles d'affecter l'activité de Nicox sont présentés au chapitre 4 du « Document de référence, rapport financier annuel et rapport de gestion 2013 » déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) le 2 avril 2014 et disponible sur le site de Nicox (www.nicox.com) et sur le site de l'AMF (www.amf-france.org)

Contacts



Nicox Gavin Spencer | Executive Vice President Corporate Development
+33 (0)4 97 24 53 00 | communications@nicox.com

Relations Presse

France Caroline Courme | Communication Manager
+33 (0)4 97 24 53 43 | courme@nicox.com

Royaume-Uni Jonathan Birt
+44 7860 361 746 | jonathan.birt@gmail.com

Etats-Unis Justin W. Jackson | Burns McClellan, Inc.
+1 212 213 0006 | jjackson@burnsmc.com

Nicox S.A.
Drakkar 2 | Bât D | 2405 route des Dolines | CS 10313 | Sophia Antipolis | 06560 Valbonne | France
T: +33 (0)4 97 24 53 00 | F: +33 (0)4 97 24 53 99

www.nicox.com

11.10 Communiqué de presse en date du 11 août 2014

COMMUNIQUE DE PRESSE



Changements dans la composition du Conseil d'administration de Nicox

11 août 2014.

Sophia Antipolis, France.

Nicox S.A. (NYSE Euronext Paris : COX), société internationale spécialisée en ophtalmologie, annonce aujourd'hui la cooptation d'Adrienne Graves et de Luzi von Bidder au Conseil d'administration de la Société. Le Dr Graves et M. von Bidder remplaceront Vaughn Kallian, administrateur de la Société depuis 2001, et Vince Anido.

Vaughn Kallian a informé Nicox de sa décision de démissionner du Conseil d'administration à compter du 11 août 2014. Pour des raisons personnelles, il lui est difficile de poursuivre son engagement envers Nicox. Vince Anido, nommé au Conseil d'administration en juin 2013, a décidé d'en démissionner en raison de ses responsabilités accrues au sein d'Aerie Pharmaceuticals, Inc. Cette décision a pris effet le 6 août 2014 dernier.

« Bien que nous comprenions totalement les raisons de leur décision, c'est avec regret que nous annonçons le départ de Vaughn Kallian et de Vince Anido de notre Conseil d'administration. Je voudrais les remercier tous les deux pour leur contribution, d'un point de vue professionnel mais aussi personnel, » a déclaré **Michele Garufi, Président Directeur Général de Nicox.** « Vaughn a été administrateur de Nicox pendant 13 ans et il n'a cessé de nous apporter son soutien et ses conseils durant toute cette période, notamment au cours des dernières évolutions stratégiques de la Société. Vince, bien qu'il n'ait été administrateur que pendant un an, a joué un rôle important au cours de cette période qui fut intense en transformations pour Nicox. Leur contribution va nous manquer. »

Le Conseil d'administration a décidé de coopter Adrienne Graves, ancien Président Directeur Général de Santen Inc., la filiale américaine de Santen, et Luzi von Bidder, ancien Président d'Acino Holding AG et ancien Président Directeur Général de Novartis Ophthalmics AG. Ces cooptations prennent effet le 8 août pour le Dr Graves et le 11 août pour M. von Bidder et seront soumises à la ratification des actionnaires de

Nicox dans le cadre de l'Assemblée Générale qui sera convoquée à l'automne pour voter sur le projet d'acquisition d'Acix Therapeutics, Inc. (voir [communiqué de presse Nicox du 2 juillet 2014](#)).

Le Conseil d'administration de Nicox prévoit également de proposer à cette Assemblée Générale la nomination en qualité d'administrateur de Les Kaplan, Directeur Général d'Acix Therapeutics, Inc. et ancien Vice-président exécutif et Président de la Recherche et Développement d'Allergan, Inc.; sous réserve de l'approbation préalable de l'acquisition d'Acix Therapeutics, Inc. par les actionnaires de Nicox.

« Nous sommes heureux de proposer la nomination au Conseil d'administration de trois dirigeants expérimentés, qui ont une connaissance approfondie du secteur de l'ophtalmologie; » a ajouté M. Garufi. « Adrienne est un leader reconnu dans l'industrie pharmaceutique, elle combine à la fois de fortes compétences en recherche en ophtalmologie et une vaste expérience opérationnelle aux Etats-Unis. Luzi apportera sa grande expérience du marché européen pour soutenir notre croissance sur ce marché. Les a joué un rôle clef dans la construction du portefeuille innovant et prometteur de médicaments en développement d'Acix, après avoir passé de nombreuses années chez Allergan, Inc., notamment aux postes de Vice-président exécutif et de Président de la Recherche et Développement. Ces trois nouveaux administrateurs apporteront une expertise inestimable à la Société en cette période décisive de notre développement. »

Le Dr **Adrienne L. Graves** a occupé le poste de Président Directeur Général de Santen Inc., la filiale américaine du plus grand laboratoire pharmaceutique japonais spécialisé en ophtalmologie, de 2002 à 2010. Avant de rejoindre Santen, le Dr Graves a passé neuf ans au service d'Alcon Laboratories Inc., où elle a occupé diverses fonctions, notamment le poste de Directeur International Ophtalmologie. Le Dr Graves est membre du Conseil d'administration de plusieurs sociétés, dont Akorn, Inc., TearLab Corporation, Aerpio, Encore Vision et Envisia Therapeutics, et de plusieurs fondations, dont celles de l'ASCRS¹ et de l'AAO² (emeritus). Le Dr Graves a obtenu une licence en psychologie avec mention de l'Université Brown (Rhode Island, Etats-Unis), un doctorat en psychobiologie de l'Université du Michigan (Michigan, Etats-Unis) et elle a ensuite poursuivi un stage postdoctoral en neurosciences visuelles à l'université de Paris (France).

Luzi A. von Bidder était, jusqu'à récemment, Président d'Acino Holding AG, une société pharmaceutique Suisse cotée en bourse spécialisée dans les nouvelles méthodes de vectorisation qui a été rachetée par Pharma Strategy Partners GmbH en décembre 2013. M. von Bidder est actuellement membre du Conseil d'administration de plusieurs sociétés privées du secteur de la santé dont Ferring et Solvias. De 1992 à 2002, avant de rejoindre Acino, M. von Bidder a occupé la fonction de Président Directeur Général de Novartis Ophthalmics AG, une filiale de la branche suisse de Novartis. Il a également été membre du Comité exécutif de Novartis Pharma et a occupé différents postes chez Ciba-Geigy. M. von Bidder est titulaire d'une licence en sciences économiques de l'université HSG de St. Gallen (Suisse).

Le Dr **Les Kaplan** est le Directeur Général d'Acix Therapeutics, Inc. Auparavant, il occupait le poste de Vice-président exécutif d'Allergan, Inc. Le Dr Kaplan a rejoint Allergan en 1983 et, avant d'être nommé au poste de Vice-président exécutif, il a successivement occupé les fonctions de Vice-président puis Président de la Recherche et Développement, et de directeur à l'international de BOTOX de juin 1998 à novembre 2003. Il a été élu au Conseil d'administration d'Allergan en 1994. Le Dr Kaplan est actuellement Président du

Conseil d'administration d'Acix et membre du Conseil d'administration d'ACADIA Pharmaceuticals Inc. et de Neurotech. Il est également membre du Conseil d'administration du *Clinical Research Institute of the Foundation for Fighting Blindness* (Institut de recherche clinique de la Fondation pour combattre la cécité). Le Dr Kaplan est titulaire d'une maîtrise et d'un doctorat en chimie organique de l'Université de Californie (Los Angeles, Etats-Unis).

Références

1. ASCRS : American Society of Cataract and Refractive Surgery
2. AAO : American Academy of Ophthalmology

A propos de Nicox



Nicox (Bloomberg : COX; FP, Reuters : NCOX,PA) est une société internationale émergente spécialisée dans le domaine de l'ophtalmologie. Nicox constitue un portefeuille diversifié de produits thérapeutiques et de dispositifs médicaux de diagnostic pouvant contribuer à l'amélioration de la vue, en exploitant ses compétences scientifiques, commerciales et dans le domaine des partenariats. Le portefeuille de produits commercialisés ou proches de la commercialisation inclut déjà plusieurs dispositifs médicaux de diagnostic innovants destinés aux professionnels de la vision, de même qu'une gamme de produits oculaires. Le principal produit en développement dans le domaine ophtalmique est le latanoprostène bunod, un nouveau médicament basé sur la plate-forme de R&D brevetée de Nicox centrée sur la libération d'oxyde nitrique. Le latanoprostène bunod est actuellement en développement clinique de phase 3 en collaboration avec Bausch + Lomb pour le traitement potentiel du glaucome et de l'hypertension oculaire. D'autres composés donneurs d'oxyde nitrique sont également en développement, notamment au travers de collaborations.

Nicox, dont le siège social est en France, dispose d'un centre de recherche en Italie, d'une infrastructure commerciale en expansion en Amérique du Nord et dans les principaux marchés européens et d'une représentation croissante à l'international aux travers de partenariats. Nicox est cotée sur Euronext Paris (Compartiment B : Mid Caps). Pour plus d'informations sur la Société et ses produits, veuillez consulter www.nicox.com.

Cette communication peut contenir des déclarations prospectives. Bien que la Société considère que ses projections sont basées sur des hypothèses raisonnables, ces déclarations prospectives peuvent être remises en cause par un certain nombre d'aléas et d'incertitudes, de sorte que les résultats effectifs pourraient différer significativement de ceux anticipés dans les dites déclarations prospectives.

Les facteurs de risques susceptibles d'affecter l'activité de Nicox sont présentés au chapitre 4 du « Document de référence, rapport financier annuel et rapport de gestion 2013 » déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) le 2 avril 2014 et disponible sur le site de Nicox (www.nicox.com) et sur le site de l'AMF (www.amf-france.org).



Contacts

Nicox **Garin Spencer | Executive Vice President Corporate Development**
+33 (0)4 97 24 53 00 | communications@nicox.com

Relations Presse

France **Caroline Courme | Communication Manager**
+33 (0)4 97 24 53 43 | courme@nicox.com

Royaume-Uni **Jonathan Birt**
+44 7860 361 746 | jonathan.birt@gmail.com

Nicox S.A.
Drakkar 2 | Bât D | 2405 route des Dolines | CS 10313 | Sophia Antipolis | 06560 Valbonne | France
T: +33 (0)4 97 24 53 00 | F: +33 (0)4 97 24 53 99

www.nicox.com

11.11 Communiqué de presse en date du 28 août 2014

COMMUNIQUE DE PRESSE



Nicox : résultats financiers du premier semestre 2014

- Le chiffre d'affaires du premier semestre s'élève à €2,6 millions et reflète la première contribution complète d'Eupharmed et des produits ophtalmiques lancés récemment par Nicox
- Lancements nationaux des tests de diagnostic Sjö™ et RetnaGene™ aux Etats-Unis
- Démarrage des activités européennes et internationales avec les lancements d'AdenoPlus® et Xailin™
- Premiers résultats de phase 3 du latanoprostène bunod attendus d'ici la fin de l'année
- Projet d'acquisition d'Acix Therapeutics, Inc, nouvelle étape majeure dans la stratégie de Nicox visant à créer une société internationale spécialisée en ophtalmologie, avec des médicaments et des tests de diagnostic

28 août 2014.

Sophia Antipolis, France.

Nicox S.A. (NYSE Euronext Paris: COX), société internationale spécialisée en ophtalmologie, publie aujourd'hui ses résultats financiers pour les six premiers mois de l'année 2014 et présente une vue d'ensemble de ses activités.

Michele Garufi, Président Directeur Général de Nicox, a déclaré : « *Au cours du premier semestre, nous avons continué d'appliquer notre stratégie de construction d'une nouvelle société internationale spécialisée en ophtalmologie. Notre chiffre d'affaires commence à croître, avec le lancement de nouveaux produits au travers de notre infrastructure commerciale aux Etats-Unis et en Europe, et nous pensons que la progression des ventes va se poursuivre au cours du second semestre.*

Le projet d'acquisition d'Acix Therapeutics va nettement renforcer nos efforts pour construire un portefeuille solide de produits thérapeutiques aux côtés de nos tests de diagnostic. Cette acquisition apportera un portefeuille de technologies thérapeutiques et de médicaments en développement dans le domaine de

l'ophtalmologie, dont l'AC-170 en phase 3 pour la conjonctivite allergique. De plus, nous attendons avec impatience les premiers résultats d'efficacité de phase 3 pour le latanoprostène bunod de notre partenaire Bausch + Lomb (Valeant) d'ici la fin de l'année. Il s'agit du composé le plus avancé et le plus prometteur en développement pour le traitement potentiel de la PIO élevée et du glaucome. »

Résumé du premier semestre 2014 et de la période post-clôture

Projet d'acquisition d'Acix Therapeutics, Inc.

En juillet 2014, Nicox a signé un accord en vue d'acquérir 100% du capital d'Acix Therapeutics, Inc., une société pharmaceutique américaine de développement en ophtalmologie, à capitaux privés. Acix dispose d'un portefeuille solide de médicaments à un stade de développement très avancé ciblant des segments majeurs du marché de l'ophtalmologie, y compris l'allergie et l'inflammation. L'acquisition va permettre d'élargir et de renforcer de façon significative le portefeuille de médicaments en développement de Nicox, lequel inclurait alors deux candidats en phase 3 (le latanoprostène bunod, actuellement développé par le partenaire de Nicox, Bausch + Lomb, et l'AC-170 d'Acix pour la conjonctivite allergique). De plus, l'acquisition proposée apporterait d'autres médicaments en développement qui pourraient entrer en études cliniques dans les 12 à 18 mois et un accord de recherche pour des inhibiteurs de Syk/JAK au stade préclinique.

L'opération serait rémunérée par une émission initiale d'actions nouvelles Nicox pour une valeur de \$65 millions, et par une émission de bons d'attribution d'actions nouvelles Nicox conditionnels pour une valeur complémentaire pouvant atteindre un maximum de \$55 millions. Suite à l'émission initiale d'actions nouvelles, les actionnaires d'Acix détiendraient une participation de 21,5% dans le capital du Groupe élargi. Ce ratio figé n'est sujet ni aux variations du cours de Nicox ni aux variations de la parité Euro/Dollar. La réalisation définitive de l'opération reste soumise à l'approbation des actionnaires de Nicox et une assemblée générale extraordinaire (AGE) sera convoquée pour voter sur cette opération.

Latanoprostène bunod

Le latanoprostène bunod est un analogue de la prostaglandine F2-alpha donneur d'oxyde nitrique en phase 3 de développement clinique avec Bausch + Lomb (B+L), une division de Valeant Pharmaceuticals International, Inc., pour le traitement potentiel du glaucome et de l'hypertension oculaire. Les premières données de phase 3 sont attendues au cours du second semestre 2014.

Des résultats cliniques et précliniques obtenus avec le latanoprostène bunod ont été présentés par Bausch + Lomb au congrès annuel 2014 de l'*Association for Research in Vision and Ophthalmology (ARVO)* en Floride. Les présentations incluaient les résultats de deux études cliniques (CONSTELLATION et KRONUS) et d'une étude préclinique portant sur l'effet du latanoprostène bunod sur la contractilité des cellules humaines primaires du réseau trabéculaire, et sur les voies de signalisation sous-jacentes¹.

Selon les termes de l'accord de licence conclu en 2010, Nicox disposait d'une option de co-promotion des produits contenant du latanoprostène bunod aux Etats-Unis. Le 6 août 2014, Nicox a informé Bausch +

Lomb de sa décision d'exercer l'option. Nicox et Bausch + Lomb vont maintenant commencer des négociations en vue de signer un accord de co-promotion à une date ultérieure.

Démarrage des activités commerciales en Europe et dans le reste du monde

Au cours du premier semestre 2014, Nicox a lancé en Europe Xailin™, une nouvelle gamme de lubrifiants oculaires (dispositifs médicaux) pour soulager les symptômes de sécheresse oculaire, et AdenoPlus®, un dispositif médical de diagnostic *in vitro* (DMDiV) pour faciliter le diagnostic différentiel de la conjonctivite aiguë. Nicox a établi sa propre force de vente spécialisée dans les cinq principaux marchés européens (Italie, Royaume-Uni, Allemagne, Espagne et France). De plus, Nicox a établi des partenariats avec des tiers pour la promotion et la commercialisation de ses produits dans d'autres pays, dont la Suisse, la Turquie, le Bénélux, l'Afrique du Sud et la Pologne. Le chiffre d'affaires issu des ventes du Groupe en Europe et dans le reste du monde s'élève à €2,1 millions pour le premier semestre 2014.

En mai 2014, la filiale italienne de Nicox, Eupharmed, a signé un accord exclusif avec Santen SAS, lequel permet à Eupharmed de continuer à distribuer Cationorm®, un produit innovant pour le traitement des symptômes de l'œil sec, en Italie. Comme convenu lors de l'acquisition d'Eupharmed en décembre 2013, Nicox a versé un complément de rémunération d'apport à Fin Posillipo SPA sous la forme de 821 996 actions Nicox nouvellement émises.

Activités commerciales du Groupe aux Etats-Unis

En juin 2014, la filiale américaine du Groupe, Nicox Inc., a lancé en accès élargi aux Etats-Unis le portefeuille de tests RetnaGene™, pour évaluer le risque de dégénérescence maculaire liée à l'âge (DMLA) avancée. Selon les termes d'un accord conclu en janvier 2014 avec Sequenom Laboratories, une filiale de Sequenom, Inc., Nicox dispose des droits de promotion du portefeuille RetnaGene™ auprès des professionnels de la vision en Amérique du Nord. A la fin du mois de juin 2014, Nicox Inc. a également déployé Sjo™, un test de diagnostic de nouvelle génération pour la détection précoce du syndrome de Goujerot-Sjögren, sur l'ensemble du territoire américain. Sjo™ avait été lancé en novembre 2013 dans certains marchés ciblés aux Etats-Unis. En juillet 2014, Nicox a obtenu l'extension des droits de commercialisation de Sjo™ pour tous les professionnels de santé en Amérique du Nord. Nicox Inc. a renforcé sa force de vente pour soutenir ces lancements de produits. Le chiffre d'affaires relatif aux activités commerciales du Groupe aux Etats-Unis s'élève à €0,5 million pour le premier semestre 2014.

Nicox et Rapid Pathogen Screening (RPS®) ont modifié en juillet 2014 les termes de leur accord pour l'Amérique du Nord. RPS® est à nouveau responsable de la commercialisation d'AdenoPlus® et de deux autres DMDiV actuellement en développement auprès des professionnels de la vision en Amérique du Nord et versera une redevance sur ces ventes à Nicox. Nicox conserve les droits commerciaux d'AdenoPlus® et des produits en développement couverts par l'accord de licence dans tous les pays, à l'exception de l'Amérique du Nord.

Naproxcinod recentré dans la Dystrophie musculaire de Duchenne (DMD)

En février 2014, Nicox a alloué à un partenaire financier non divulgué le droit exclusif de procéder à une évaluation du développement potentiel du naproxcinod, un anti-inflammatoire CINOD (inhibiteur de Cyclooxygénase Donneur d'Oxyde Nitrique), et de composés donneurs d'oxyde nitrique (NO) de nouvelle génération. L'évaluation exclut le domaine de l'ophtalmologie, elle est intégralement financée par ce partenaire et cible initialement la DMD. Des résultats précliniques prometteurs obtenus avec le naproxcinod dans des modèles de dystrophies musculaires ont été publiés dans la revue scientifique *Human Molecular Genetics* début 2014².

Equipe dirigeante

En août 2014, Nicox a nommé le Dr Michael Bergamini au poste d'*Executive Vice President, Chief Scientific Officer* (CSO, Directeur Scientifique). Le Dr Bergamini a plus de 30 années d'expérience dans l'industrie pharmaceutique spécialisée en ophtalmologie. Il a joué un rôle clé dans la découverte, la recherche translationnelle, le développement, l'enregistrement ainsi que dans le lancement aux Etats Unis et dans d'autres pays de plusieurs médicaments et dispositifs médicaux. Le Dr Bergamini a exercé à l'Université de North Texas Health Science Center (UNTHSC) où il a occupé la fonction de Professeur Adjoint en Pharmacologie et Neurosciences depuis la fin des années 90, puis celle de Directeur du Bureau des Essais Cliniques (OCT) de 2009 à 2011 et le poste de « Professeur Enseignant » et Analyste de Recherche Senior de 2011 à 2014. De 1997 à 2009, il a occupé plusieurs postes de direction chez Alcon Research Ltd, le leader mondial de l'ophtalmologie, dont celui de Vice-Président, Développement Pharmaceutique et Développement du Glaucome. Précédemment, il a travaillé chez Laboratorios Cusi, SA, SOLA/Barnes-Hind, the Liposome Company, Inc. et Allergan Pharmaceuticals, Inc.

Conseil d'administration

Le Conseil d'administration a décidé de coopter Adrienne Graves, ancien Président Directeur Général de Santen Inc., la filiale américaine de Santen, et Luzi von Bidder, ancien Président d'Acino Holding AG et ancien Président Directeur Général de Novartis Ophthalmics AG, pour remplacer Vaughn Kallian et Vicente Anido. Vaughn Kallian a informé Nicox de sa décision de démissionner du Conseil d'administration à compter du 11 août 2014. Pour des raisons personnelles, il lui était difficile de poursuivre son engagement envers Nicox. Vicente Anido a décidé d'en démissionner en raison de ses responsabilités accrues au sein d'Aerie Pharmaceuticals, Inc. Cette décision a pris effet le 6 août 2014 dernier. Les cooptations du Dr Graves et de M von Bidder seront soumises à la ratification des actionnaires de Nicox dans le cadre de l'Assemblée Générale qui sera convoquée à l'automne notamment pour voter sur le projet d'acquisition d'Acix. Le Conseil d'administration de Nicox prévoit également de proposer à cette Assemblée Générale la nomination en qualité d'administrateur de Les Kaplan, Directeur Général d'Acix Therapeutics, Inc. et ancien Vice-président exécutif et Président de la Recherche et Développement d'Allergan, Inc., sous réserve de l'approbation préalable de l'acquisition d'Acix Therapeutics, Inc. par les actionnaires de Nicox.

Participation de Nicox à des congrès internationaux majeurs

Nicox a participé à plusieurs congrès internationaux clefs en ophtalmologie, notamment *Hawaiian Eye* (Etats-Unis), le congrès national de la *Società Italiana Trapianto di Cornea* (SITRAC) (Italie), le congrès de l'*International Ocular Inflammation Society* (IOIS) (Espagne), le *South Eastern Congress of Optometry International* (SECO) (Etats-Unis), les Journées Réflexions Ophtalmologiques (JRO) (France), le 2014 ASCRS (*American Society of Cataract and Refractive Surgery*) • ASDA (*American Society of Ophthalmic Administrators*) Symposium & Congress (Etats-Unis), le congrès de la Société Française d'Ophtalmologie (SFO) (France) et la conférence 'Optometry's Meeting®' (117th Annual AOA Congress & 44th Annual AOSA Conference) (Etats-Unis).

Autres informations

La Société mène actuellement des négociations qui pourraient éventuellement aboutir à court ou moyen terme à de nouvelles acquisitions de sociétés présentes en Europe dans le domaine de l'ophtalmologie. Ces acquisitions seraient rémunérées en actions, par utilisation de la délégation de compétence accordée par l'assemblée générale des actionnaires du 27 juillet 2012, pour un montant global d'environ €10 millions maximum si toutes les négociations en cours aboutissaient. Aucun accord définitif n'a été conclu et il ne peut être garanti que la Société procédera aux acquisitions envisagées.

Résultats financiers consolidés résumés au 30 juin 2014

Le chiffre d'affaires de Nicox constaté au 30 juin 2014 pour les six premiers mois est de €2,6 millions comparé à €0,2 million pour la même période en 2013. Le chiffre d'affaires a augmenté de façon significative en 2014 suite à l'acquisition en décembre 2013 d'Eupharmed Srl, une société pharmaceutique italienne spécialisée en ophtalmologie, et suite au lancement de nouveaux produits par la force de vente de Nicox aux Etats-Unis et dans les cinq principaux marchés européens (France, Italie, Allemagne, Espagne et Royaume-Uni).

Les dépenses opérationnelles totalisent €16,7 millions pour le premier semestre 2014 (premier semestre 2013 : €9,3 millions), 64% sont consacrés aux frais commerciaux, traduisant les investissements financiers significatifs que le Groupe réalise en Amérique du Nord et en Europe pour devenir une société commerciale spécialisée en ophtalmologie.

En conséquence, Nicox a enregistré une perte nette de €15,9 millions pour les six premiers mois de 2014 à comparer à une perte nette de €9,2 million au cours du premier semestre 2013.

Au 30 juin 2014, le Groupe détenait une trésorerie et des équivalents de trésorerie pour un total de €41,4 millions, à comparer à €58,5 millions à fin décembre 2013.

Etat consolidé du résultat global

Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires de Nicox constaté au 30 juin 2014 pour les six premiers mois est de €2,6 millions. Ce

chiffre est à comparer au €0,2 million pour la même période en 2013. Presque la totalité des revenus du premier semestre provient des ventes de produits, dont 82% réalisés en Europe suite à l'acquisition d'Eupharmed en décembre 2013 et suite au lancement de Xailin™, ainsi que la promotion d'AdenoPlus® en mars 2014. 18% du chiffre d'affaires sont réalisés aux Etats-Unis grâce au lancement de Sjo™ en novembre 2013. Nicox a aussi enregistré €0,05 million de revenus suite à un contrat de collaboration de R&D. Au cours du premier semestre 2013, €0,2 million ont été enregistrés au titre des revenus et provenaient essentiellement des Etats-Unis.

Coûts des ventes

Les coûts des ventes s'élevaient à €1,7 million pour les six premiers mois de 2014 à comparer à €0,2 million pour la même période en 2013. Ils correspondent principalement aux coûts de revient des produits d'Eupharmed, de Xailin™, et d'AdenoPlus® ainsi que les dépenses liées aux opérations de fabrication et de logistique.

Frais commerciaux, frais généraux et administratifs et dépenses de recherche et développement

Les frais commerciaux, les frais généraux et administratifs et les dépenses de Recherche et Développement s'élevaient à €16,7 millions au cours du premier semestre 2014, comparé à €9,3 millions au cours du premier semestre 2013. Pour le premier semestre 2014, 64% de ces frais sont des frais commerciaux, 25% des frais généraux et administratifs (y compris les dépenses de *Corporate Development*) et 11% de dépenses de Recherche et Développement, à comparer à 40% de frais commerciaux, 40% de frais généraux et administratifs et 20% de dépenses de Recherche et Développement pour le premier semestre 2013. L'augmentation significative des frais commerciaux sur le premier semestre entre 2013 et 2014 reflète l'investissement financier significatif que la Société a consacré à ses activités commerciales en Europe et aux Etats-Unis pour transformer Nicox en société commerciale spécialisée dans le domaine ophtalmique.

Pour les six mois se terminant le 30 juin 2014, les frais commerciaux totalisent €10,8 millions, contre €3,7 millions pour le premier semestre 2013. Les frais commerciaux comprennent les dépenses marketing et commerciales. La société a fortement investi aussi bien pour renforcer ses organisations et sa présence commerciales aux Etats-Unis et en Europe que pour promouvoir ses nouveaux produits. Ces activités font suite à la signature d'accords avec RPS® en Juin 2012 pour AdenoPlus® lancé en 2012, avec Immco en juin 2013 pour Sjo™ lancé en Novembre 2013 et avec Sequenom pour RetnaGene™ lancé en juin 2014. En mars 2014, Nicox a lancé la gamme Xailin™, et a démarré une nouvelle campagne de promotion pour AdenoPlus® en Europe. A fin juin 2014, le Groupe emploie 136 personnes dans les fonctions Marketing et Commerciale, contre 16 personnes à la même date en 2013. A la fin du premier semestre 2014, Nicox générait un chiffre d'affaires récurrent dans plus de 10 pays, au travers de sa propre force de vente et de son réseau de distribution.

Durant la période, les frais généraux et administratifs s'élevaient à €4,1 millions, contre €3,6 millions au premier semestre 2013. Ils comprennent les coûts liés au personnel des fonctions supports, la rémunération des administrateurs, ainsi que les dépenses de communication et de *Corporate Development*. Les frais généraux et administratifs ont progressé de 13% durant les six premiers mois de 2014 par rapport à 2013.

en soutien au fort développement des opérations commerciales en Europe et aux Etats-Unis. Le Groupe emploie 21 personnes dans les départements fonctionnels à fin juin 2014, contre 16 personnes à la même date en 2013.

Les dépenses de Recherche et Développement sont stables à €1,8 million pour le premier semestre 2014, par rapport à €1,9 million pour le premier semestre 2013. Au cours des six premiers mois de 2014, ces dépenses sont essentiellement liées aux activités de développement pour deux DMDIV à usage ophtalmique, suite à l'accord avec RPS® en 2012, et aux activités de recherche de notre centre de R&D en Italie dans le domaine ophtalmique. Le Groupe emploie 14 personnes en R&D au 30 juin 2014, à comparer à 12 personnes à la même date en 2013.

Autres Produits

Les autres produits s'élevaient à €0,7 million au 30 juin 2014, par rapport à €0,3 million au cours des six premiers mois de 2013. Durant cette période, les autres produits comprennent notamment €0,3 million de crédit d'impôt recherche en 2014 comparé à €0,2 million en 2013.

Autres charges

Les autres charges sont de €0,2 million pour les six premiers mois de 2014 et correspondent principalement aux pertes de changes latentes sur les opérations en devises étrangères.

Perte opérationnelle

Le Groupe a généré une perte opérationnelle de €15,3 millions au cours des six premiers mois de 2014, à comparer à une perte nette de €9,3 millions durant la même période en 2013. La progression significative de la perte au cours du premier semestre est cohérente avec l'investissement financier réalisé pour les activités commerciales en Amérique du Nord pour lancer Sjö™ et RetnaGene™ et en Europe pour lancer la gamme Xailin™ et promouvoir AdenoPlus®.

Autres résultats

Au cours du premier semestre 2014, le Groupe a comptabilisé une charge financière nette de €0,6 million liée à une dépréciation, à comparer à un produit financier net de €0,04 million à la même date en 2013.

Perte nette de la période

Nicox a enregistré une perte nette de €15,9 millions pour les six premiers mois se terminant le 30 juin 2014, à comparer à une perte nette de €9,2 millions au cours du premier semestre 2013.

Etat de la situation financière consolidée

Les immobilisations incorporelles totalisent €2,3 millions au 30 juin 2014 et correspondent à la redevance payée à RPS® en vertu de l'accord mondial conclu en juin 2012, à la valeur des dossiers réglementaires achetés d'Eupharmed, et à l'acquisition d'un progiciel de Customer Relationship Management (CRM).

La survalueur de €5,4 millions enregistrée au 30 juin 2014 est exclusivement liée à l'acquisition d'Eupharmed Srl en Décembre 2013.

L'endettement de Nicox correspond principalement aux dettes opérationnelles à court terme. Au 30 juin 2014, les dettes courantes du Groupe s'élèvent à €7,0 millions, dont €0,2 million de location-financement, €3,8 millions de dettes fournisseurs, €1,4 million de provision pour les charges de personnel, €1,4 million de taxes et €0,2 million de provisions et dettes diverses.

Au 30 juin 2014, la trésorerie et les actifs financiers courants du Groupe s'élèvent à €41,4 millions, à comparer à €58,7 millions au 31 décembre 2013.

References

1. The abstracts are available on the ARVO 2014 Online Planner (http://www.arvo.org/ARVO_2014_Mobile_App/).
2. Uaesoontrachoon K, Quinn JL, Tatem KS, Van der Meulen JH, Yu Q, Phadke A, Miller BK, Gordish-Dressman H, Ongini E, Miglietta D, Nagaraju K. Long-term treatment with naproxen significantly improves skeletal and cardiac disease phenotype in the mdx mouse model of dystrophy. *Hum Mol Genet.* 2014, 23(12):3239-49.

A propos de Nicox



Nicox (Bloomberg : COX.FP, Reuters : NCOX.PA) est une société internationale émergente spécialisée dans le domaine de l'ophtalmologie. Nicox constitue un portefeuille diversifié de produits thérapeutiques et de dispositifs médicaux de diagnostic pouvant contribuer à l'amélioration de la vue, en exploitant ses compétences scientifiques, commerciales et dans le domaine des partenariats. Le portefeuille de produits commercialisés ou proches de la commercialisation inclut déjà plusieurs dispositifs médicaux de diagnostic innovants destinés aux professionnels de la vision, de même qu'une gamme de produits oculaires. Le principal produit en développement dans le domaine ophtalmique est le latanoprostène bunod, un nouveau médicament basé sur la plate-forme de R&D brevetée de Nicox centrée sur la libération d'oxyde nitrique. Le latanoprostène bunod est actuellement en développement clinique de phase 3 en collaboration avec Bausch + Lomb pour le traitement potentiel du glaucome et de l'hypertension oculaire. D'autres composés donneurs d'oxyde nitrique sont également en développement, notamment au travers de collaborations.

Nicox, dont le siège social est en France, dispose d'un centre de recherche en Italie, d'une infrastructure commerciale en expansion en Amérique du Nord et dans les principaux marchés européens et d'une représentation croissante à l'international aux travers de partenariats. Nicox est cotée sur Euronext Paris (Compartiment B : Mid Caps). Pour plus d'informations sur la Société et ses produits, veuillez consulter www.nicox.com.

Cette communication peut contenir des déclarations prospectives. Bien que la Société considère que ses projections sont basées sur des hypothèses raisonnables, ces déclarations prospectives peuvent être remises en cause par un certain nombre d'aléas et d'incertitudes, de sorte que les résultats effectifs pourraient différer significativement de ceux anticipés dans les dites déclarations prospectives.

Les facteurs de risques susceptibles d'affecter l'activité de Nicox sont présentés au chapitre 4 du « Document de référence, rapport financier annuel et rapport de gestion 2013 » déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) le 2 avril 2014 et disponible sur le site de Nicox (www.nicox.com) et sur le site de l'AMF (www.amf-france.org)



Contacts

Nicox **Gavin Spencer | Executive Vice President Corporate Development**
+33 (0)4 97 24 53 00 | communications@nicox.com

Relations Presse

France **Caroline Courme | Communication Manager**
+33 (0)4 97 24 53 43 | courme@nicox.com

Royaume-Uni **Jonathan Birt**
+44 7860 361 746 | jonathan_birt@ymail.com

Etats-Unis **Justin W. Jackson | Burns McClellan, Inc.**
+1 212 213 0006 | jjackson@burnsmc.com

ETAT CONSOLIDE RESUME DU RESULTAT GLOBAL AU 30 JUIN 2014

	Période de six mois arrêtée aux 30 juin :	
	2014	2013
	(en milliers d'€ à l'exception des données par action)	
Chiffre d'affaires	2 595	183
Coût des ventes	(1 686)	(223)
Frais commerciaux	(10 750)	(3 701)
Frais administratifs	(4 173)	(3 611)
Frais de recherche et développement	(1 803)	(1 945)
Autres produits	700	285
Autres charges	(210)	(219)
Perte opérationnelle	(15 327)	(9 251)
Produits financiers	160	128
Charges financières	(724)	(87)
Perte avant impôts sur le résultat	(15 891)	(9 210)
Charge d'impôt sur le résultat	(35)	14
Perte nette de l'exercice	(15 926)	(9 196)
Ecart de conversion sur opérations étrangères	(102)	(31)
Autres éléments du résultat global de l'exercice, nets d'impôts	(102)	(31)
Total du résultat global de l'exercice, net d'impôts	(16 028)	(9 227)
Revenant :		
- Aux actionnaires de la société	(16 028)	(9 227)
- Aux participations ne donnant pas le contrôle	-	-
Résultat de l'exercice par action et dilué: résultat revenant aux actionnaires de la société	(0,22)	(0,13)

ETAT CONSOLIDE RESUME DE SITUATION FINANCIERE AU 30 JUIN 2014

	Au 30 juin 2014	Au 31 décembre 2013
	(en milliers d'€)	
ACTIF		
Actif non courant		
Immobilisations corporelles	1 105	614
Goodwill	5 406	5 406
Immobilisations incorporelles	2 255	2 373
Actifs financiers	249	824
Impôt différés	-	89
Total actif non courant	9 015	9 306
Actif courant		
Stocks	984	1 111
Clients	1 430	294
Suventions publiques à recevoir	825	500
Actifs courants	1 166	739
Actifs financiers courants	6 148	6 111
Charges constatées d'avance	434	205
Trésorerie et équivalents de trésorerie	35 275	52 363
Total actif courant	46 262	61 323
TOTAL ACTIF	55 277	70 629
PASSIF		
Capitaux propres et réserves revenant aux actionnaires de la société		
Capital apporté	15 027	14 863
Autres réserves	32 400	46 519
Participation ne donnant pas le contrôle	-	-
Total des capitaux propres	47 427	61 382
Passifs non courants		
Provisions pour autres passifs	434	421
Impôts différés	-	-
Location financement	408	104
Total des passifs non courants	842	525
Passifs courants		
Provision pour autres passifs	98	60
Location financement	207	47
Autres passifs financiers courants	-	2 014
Dettes fournisseurs	3 837	2 896
Dettes fiscales et sociales	2 696	3 450
Autres passifs	170	255
Total des passifs courants	7 008	8 722
TOTAL PASSIF	55 277	70 629

Nicox S.A.
 Drakkar 2 | Bât D | 2405 route des Dolines | CS 10313 | Sophia Antipolis | 06560 Valbonne | France
 T: +33 (0)4 97 24 53 00 | F: +33 (0)4 97 24 53 99

www.nicox.com

11.12 Communiqué de presse en date du 29 août 2014

COMMUNIQUE DE PRESSE



Nicox signe un accord avec Nitto Medic pour la distribution exclusive d'AdenoPlus® au Japon

29 août 2014.

Sophia Antipolis, France.

Nicox S.A. (NYSE Euronext Paris : COX), société internationale spécialisée en ophtalmologie, annonce aujourd'hui la signature d'un accord exclusif avec Nitto Medic, leader japonais en ophtalmologie, pour la distribution au Japon d'AdenoPlus®, un dispositif médical de diagnostic *in vitro* (DMDIV) pour faciliter le diagnostic différentiel de la conjonctivite aiguë. Nicox dispose des droits mondiaux pour AdenoPlus®, en dehors de l'Amérique du Nord, dans le cadre d'un accord avec Rapid Pathogen Screening, Inc. (RPS®).

Michele Garufi, Président Directeur Général de Nicox, a déclaré : « *Nous nous réjouissons de signer cet accord avec Nitto Medic, leader dans le domaine de l'ophtalmologie au Japon, et d'en faire notre distributeur exclusif pour AdenoPlus® au sein du deuxième marché le plus important à l'échelle mondiale. Nous sommes convaincus que la haute précision d'AdenoPlus® et sa facilité d'utilisation, associées à la bonne réputation de Nitto Medic parmi les ophtalmologues japonais, contribueront au succès de cet outil diagnostique innovant.* »

Ryu Nakai, Président Directeur Général de Nitto Medic, a déclaré : « *Nous sommes ravis de signer cet accord avec Nicox. Nous sommes convaincus qu'AdenoPlus® va contribuer à la santé et au bien-être des patients japonais. Nous espérons que ce premier accord marquera le début d'une longue collaboration, qui pourrait s'étendre à d'autres produits à l'avenir.* »

Selon les termes de l'accord, Nitto Medic deviendra le distributeur exclusif d'AdenoPlus® au Japon. Nitto Medic versera un paiement initial de € 500 000 à Nicox et acquerra auprès de Nicox les dispositifs AdenoPlus®. Nitto Medic sera responsable de l'obtention des autorisations réglementaires nécessaires au Japon avant la mise sur le marché. Le lancement d'AdenoPlus® est prévu dans les 18 prochains mois, sous réserve d'obtention des autorisations réglementaires *ad hoc*.

À propos d'AdenoPlus®

AdenoPlus® est un DMDIV permettant d'identifier l'adénovirus afin de faciliter le diagnostic différentiel de la conjonctivite aiguë. Un diagnostic correct de conjonctivite aiguë peut permettre de réduire l'utilisation inappropriée d'antibiotiques. Nicox a pris en licence AdenoPlus® auprès de RPS® en juin 2012 et dispose aujourd'hui des droits complets exclusifs pour sa commercialisation dans le monde entier, à l'exception des États-Unis et du Canada. Nicox a lancé AdenoPlus® sur les cinq principaux marchés européens (Allemagne, Espagne, France, Italie et Royaume-Uni) via sa propre force de vente au cours du premier semestre 2014, et a établi des partenariats avec des tiers dans d'autres territoires tels que la Suisse, la Turquie, le Benelux, l'Afrique du Sud et la Pologne.

À propos de Nitto Medic

Nitto Medic est un leader japonais spécialisé dans les médicaments ophtalmiques, dont il assure la fabrication depuis son usine basée à Toyama, laquelle a été approuvée par la FDA. Nitto Medic est basé à Toyama, Japon, et a été fondé en 1994. Ses principaux produits comprennent des solutions ophtalmiques, des pommades ophtalmiques, des sprays nasaux, des médicaments oraux, des DMDIV et des collyres. Pour plus d'informations, veuillez consulter le site www.nittomedic.co.jp

Référence

1. Ophthalmic Drugs: World Market Prospects 2013-2023, Vision Gain 2013.



A propos de Nicox

Nicox (Bloomberg : COX; FP, Reuters : NCOX.PA) est une société internationale émergente spécialisée dans le domaine de l'ophtalmologie. Nicox constitue un portefeuille diversifié de produits thérapeutiques et de dispositifs médicaux de diagnostic pouvant contribuer à l'amélioration de la vue, en exploitant ses compétences scientifiques, commerciales et dans le domaine des partenariats. Le portefeuille de produits commercialisés ou proches de la commercialisation inclut déjà plusieurs dispositifs médicaux de diagnostic innovants destinés aux professionnels de la vision, de même qu'une gamme de produits oculaires. Le principal produit en développement dans le domaine ophtalmique est le latanoprostène bunod, un nouveau médicament basé sur la plate-forme de R&D brevetée de Nicox centrée sur la libération d'oxyde nitrique. Le latanoprostène bunod est actuellement en développement clinique de phase 3 en collaboration avec Bausch + Lomb pour le traitement potentiel du glaucome et de l'hypertension oculaire. D'autres composés donneurs d'oxyde nitrique sont également en développement, notamment au travers de collaborations.

Nicox, dont le siège social est en France, dispose d'un centre de recherche en Italie, d'une infrastructure commerciale en expansion en Amérique du Nord et dans les principaux marchés européens et d'une représentation croissante à l'international aux travers de partenariats. Nicox est cotée sur Euronext Paris (Compartment B : Mid Caps). Pour plus d'informations sur la Société et ses produits, veuillez consulter www.nicox.com

Cette communication peut contenir des déclarations prospectives. Bien que la Société considère que ses projections sont basées sur des hypothèses raisonnables, ces déclarations prospectives peuvent être remises en cause par un certain nombre d'aléas et d'incertitudes, de sorte que les résultats effectifs pourraient différer significativement de ceux anticipés dans les dites déclarations prospectives.

Les facteurs de risques susceptibles d'affecter l'activité de Nicox sont présentés au chapitre 4 du « Document de référence, rapport financier annuel et rapport de gestion 2013 » déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) le 2 avril 2014 et disponible sur le site de Nicox (www.nicox.com) et sur le site de l'AMF (www.amf-france.org).

		
Contacts		
Nicox	Gavin Spencer Executive Vice President Corporate Development +33 (0)4 97 24 53 00 communications@nicox.com	
Relations Presse		
France	Caroline Courme Communication Manager +33 (0)4 97 24 53 43 courme@nicox.com	
Royaume-Uni	Jonathan Birt +44 7860 361 746 jonathan.birt@ymail.com	

Nicox S.A.
Drakkar 2 | Bât D | 2405 route des Dolines | CS 10313 | Sophia Antipolis | 06560 Valbonne | France
T: +33 (0)4 97 24 53 00 | F: +33 (0)4 97 24 53 99

www.nicox.com

11.13 Communiqué de presse en date du 10 septembre 2014

COMMUNIQUE DE PRESSE



Assemblée Générale de Nicox convoquée pour le 22 octobre 2014 pour voter sur l'acquisition d'Aciex

.....
10 septembre 2014.

Sophia Antipolis, France.

Nicox S.A. (NYSE Euronext Paris : COX) a convoqué ses actionnaires en Assemblée Générale Ordinaire et Extraordinaire (AGE) pour le mercredi 22 octobre 2014 à 14 heures à l'Hôtel Mercure, rue Albert Caquot, 06560 Sophia Antipolis, France, notamment pour approuver le projet d'acquisition d'Aciex Therapeutics, Inc.

Le 2 juillet 2014, Nicox a annoncé la signature d'un accord en vue d'acquies 100% du capital d'Aciex Therapeutics, Inc., une société pharmaceutique américaine de développement en ophtalmologie, à capitaux privés. Aciex dispose d'un portefeuille solide de médicaments à un stade de développement très avancé ciblant des segments majeurs du marché de l'ophtalmologie, dont l'allergie et l'inflammation. L'acquisition représente une nouvelle étape majeure dans la stratégie de Nicox visant à créer une société internationale spécialisée en ophtalmologie, avec des médicaments et des tests de diagnostic. Pour plus d'informations, veuillez consulter le [communiqué de presse Nicox du 2 juillet 2014](#), la [présentation de la conférence téléphonique](#) et l'[enregistrement audio](#), disponibles sur le site internet de la Société www.nicox.com.

Les projets de résolutions comprennent également la proposition de nomination en qualité d'administrateur de Les Kaplan, Directeur Général d'Aciex Therapeutics, Inc., sous réserve de l'approbation préalable de l'acquisition d'Aciex, ainsi que diverses autorisations financières qui donneront à la Société la flexibilité de saisir des opportunités qui pourraient l'aider à mettre en œuvre sa stratégie. Les nominations en qualité d'administrateurs d'Adrienne Graves, ancien Président Directeur Général de Santen Inc., et de Luzi von Bidder, ancien Président d'Acino Holding AG, lesquels ont été cooptés en août 2014, seront également soumises au vote des actionnaires de Nicox.

Pour participer à l'AGE, les actionnaires peuvent soit demander une carte d'admission permettant de participer en personne, soit adresser à Nicox¹ ou à la Société Générale² un formulaire unique de vote par

correspondance ou par procuration signé. Les actionnaires détenant leurs titres au porteur doivent également fournir une attestation de participation délivrée par l'intermédiaire financier teneur du compte-titres sur lequel leurs actions Nicox sont inscrites. De plus, une plateforme de vote en ligne sera mise en place le 29 septembre 2014 pour permettre aux actionnaires de voter par internet. Les modalités de vote sont expliquées en détail sur le site Internet de Nicox (bouton 'Comment voter' sur la page d'accueil et page [Espace Investisseurs / Assemblées Générales](#)). Les documents visés aux articles L.225-115, R.225-81 et R.225-83 du Code de commerce, notamment les formulaires de vote par procuration ou correspondance, seront adressés aux actionnaires sur simple demande écrite au siège social de la Société dans les délais légaux. Ces documents seront également mis à la disposition des actionnaires au siège social et sur le site internet de la Société (www.nicox.com) au plus tard le 1^{er} octobre 2014.

Pour le cas où le quorum requis pour la délibération de l'assemblée générale ne serait pas atteint sur première convocation, une seconde réunion serait convoquée à l'Hôtel Mercure, Rue Albert Caquot, 06560 Valbonne Sophia Antipolis, pour le mercredi 5 novembre 2014 à 14 heures.

Notes

1. Nicox S.A., Drakkar D, 2405 route des Dolines, CS 10313 Sophia Antipolis, 06560 Valbonne, France.
2. Société Générale Securities, Services Service Assemblées Générales, CS 30612, 44308 Nantes Cedex 03, France.

A propos de Nicox



Nicox (Bloomberg : COX; FP, Reuters : NCOX.PA) est une société internationale émergente spécialisée dans le domaine de l'ophtalmologie. Nicox constitue un portefeuille diversifié de produits thérapeutiques et de dispositifs médicaux de diagnostic pouvant contribuer à l'amélioration de la vue, en exploitant ses compétences scientifiques, commerciales et dans le domaine des partenariats. Le portefeuille de produits commercialisés ou proches de la commercialisation inclut déjà plusieurs dispositifs médicaux de diagnostic innovants destinés aux professionnels de la vision, de même qu'une gamme de produits oculaires. Le principal produit en développement dans le domaine ophtalmique est le latanoprostène bunod, un nouveau médicament basé sur la plate-forme de R&D brevetée de Nicox centrée sur la libération d'oxyde nitrique. Le latanoprostène bunod est actuellement en développement clinique de phase 3 en collaboration avec Bausch + Lomb pour le traitement potentiel du glaucome et de l'hypertension oculaire. D'autres composés donneurs d'oxyde nitrique sont également en développement, notamment au travers de collaborations.

Nicox, dont le siège social est en France, dispose d'un centre de recherche en Italie, d'une infrastructure commerciale en expansion en Amérique du Nord et dans les principaux marchés européens et d'une représentation croissante à l'international aux travers de partenariats. Nicox est cotée sur Euronext Paris (Compartment B : Mid Caps). Pour plus d'informations sur la Société et ses produits, veuillez consulter www.nicox.com.

Cette communication peut contenir des déclarations prospectives. Bien que la Société considère que ses projections sont basées sur des hypothèses raisonnables, ces déclarations prospectives peuvent être remises en cause par un certain nombre d'aléas et d'incertitudes, de sorte que les résultats effectifs pourraient différer significativement de ceux anticipés dans les dites déclarations prospectives.

Les facteurs de risques susceptibles d'affecter l'activité de Nicox sont présentés au chapitre 4 du « Document de référence, rapport financier annuel et rapport de gestion 2013 » déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) le 2 avril 2014 et disponible sur le site de Nicox (www.nicox.com) et sur le site de l'AMF (www.amf-france.org).

Contacts		
Nicox	Gavin Spencer Executive Vice President Corporate Development +33 (0)4 97 24 53 00 communications@nicox.com	
Relations Presse		
France	Caroline Courme Communication Manager +33 (0)4 97 24 53 43 courme@nicox.com	
Royaume-Uni	Jonathan Birt +44 7860 361 746 jonathan.birt@gmail.com	

11.14 Communiqué de presse en date du 16 septembre 2014

COMMUNIQUE DE PRESSE



Nicox acquiert le programme de développement d'un collyre antiviral à base de Carragéllose®

- Acquisition de l'intégralité des droits du collyre antiviral à base de Carragéllose® de Marinomed Biotechnologie pour la prise en charge potentielle de la conjonctivite virale
- Lancement potentiel du collyre en Europe d'ici 2 ans en tant que dispositif médical
- L'acquisition, d'un montant maximal de €5,3 millions, prévoit un paiement initial de €2,65 millions à rémunérer en actions Nicox nouvellement émises

16 septembre 2014.

Sophia Antipolis, France.

Nicox S.A. (NYSE Euronext Paris : COX), société internationale spécialisée en ophtalmologie, annonce aujourd'hui la signature d'un accord en vue d'acquiescer le programme de développement d'un collyre antiviral à base de Carragéllose® auprès de la société autrichienne Marinomed Biotechnologie GmbH, pour un montant de €2,65 millions à rémunérer en actions Nicox nouvellement émises et un complément de rémunération d'une valeur maximale de €2,65 millions en numéraire. L'acquisition apportera à Nicox un produit antiviral innovant qui pourrait être mis sur le marché en Europe d'ici deux ans, sous réserve de marquage CE, et qui compléterait AdenoPlus®, un dispositif médical de diagnostic *in vitro* (DMDIV) pour la conjonctivite à adénovirus déjà commercialisé par la Société.

Gavin Spencer, Executive Vice President Corporate Development de Nicox, a déclaré : « *Le collyre antiviral à base de Carragéllose® offre une approche innovante pour prendre en charge la conjonctivite virale et, avec le test de diagnostic AdenoPlus®, il va compléter notre expertise croissante dans ce domaine. Nous pensons que la Carragéllose® pourrait aider les professionnels de santé à prendre en charge les patients souffrant de conjonctivite virale, une infection pour laquelle il n'existe à ce jour aucun traitement étiologique, et qu'il s'inscrit parfaitement dans notre portefeuille croissant de produits ophtalmiques.* »

Le Dr. Andreas Grassauer, Président Directeur Général de Marinomed, a déclaré : « *Nous sommes impressionnés par les capacités que Nicox a développées dans le secteur européen de l'ophtalmologie. Au cours de nos discussions en vue de conclure cet accord, nous avons acquis la certitude que Nicox constitue un excellent partenaire pour finaliser le développement de ce produit et le mettre sur le marché.* »

Un mécanisme d'action innovant

La Carragéllose® (iota carraghénane) est un polymère de galactose sulfaté extrait d'algues rouges, qui possède des propriétés antivirales uniques. Elle empêche les virus de se fixer aux cellules humaines et d'y pénétrer, réduisant ainsi le taux de réplication virale et les symptômes associés. La Carragéllose® est déjà utilisée dans plusieurs dispositifs médicaux dans les indications du rhume et de la grippe, dont des sprays nasaux commercialisés dans plus de 17 pays par les partenaires commerciaux de Marinomed, dont Boehringer Ingelheim.

L'efficacité antivirale de la Carragéllose® a été démontrée dans des essais cliniques conduits avec un spray nasal chez plus de 450 patients atteints de syndrome grippal. La Carragéllose® a montré une réduction significative de la charge virale, avec une réduction de la durée de la maladie et de la fréquence des rechutes (reprise de la maladie après une période sans aucun symptôme). De plus, un faible taux d'effets indésirables a été observé^{1,2,3}.

La conjonctivite est une inflammation oculaire dont l'origine peut être un virus, une bactérie ou une réaction allergique. Jusqu'à 90% des cas de conjonctivite virale sont associés à un adénovirus⁴. L'activité antivirale de la Carragéllose® a été démontrée dans des études précliniques, dont certaines ont été réalisées avec trois des plus importantes souches d'adénovirus à l'origine de conjonctivites⁵. Nicox prévoit de conduire des études cliniques avec le collyre antiviral à base de Carragéllose® pour une application dans la prise en charge de la conjonctivite adénovirale. Nicox estime que ce produit pourrait être mis sur le marché en Europe en 2016 en tant que dispositif médical.

AdenoPlus®, un test de diagnostic pour identifier les patients souffrant de conjonctivite virale

Le portefeuille commercial croissant de produits ophtalmiques de Nicox inclut AdenoPlus®, un DMDIV permettant l'identification de l'adénovirus pour faciliter le diagnostic différentiel de la conjonctivite aigüe. Nicox a pris AdenoPlus® en licence auprès de Rapid Pathogen Screening, Inc. (RPS®) en 2012 et l'a mis sur le marché en Europe au cours du premier trimestre 2014.

Nicox estime que le collyre antiviral à base de Carragéllose® pourrait représenter une nouvelle option dans la prise en charge des patients souffrant de conjonctivite virale, dont ceux pour lesquels le diagnostic a été confirmé par un résultat positif avec AdenoPlus®.

A propos de la conjonctivite

La conjonctivite est une inflammation de la conjonctive (la fine membrane qui recouvre le blanc de l'œil et l'intérieur des paupières). On estime que, chaque année, 1,3 millions de nouveaux cas de conjonctivite sont diagnostiqués au Royaume-Uni et 3,3 millions en France⁶. C'est une maladie ophtalmique répandue, surtout

chez les enfants, qui peut affecter un ou les deux yeux. Les symptômes peuvent inclure des rougeurs, des larmoiments, des brûlures ou démangeaisons, des écoulements d'aspect purulent, une vision floue et une sensibilité accrue à la lumière. Les conjonctivites virales, bactériennes et allergiques – les principaux types – peuvent se manifester de façon similaire. La conjonctivite bactérienne est généralement traitée à l'aide de collyres antibiotiques, alors qu'il n'existe actuellement aucun traitement approuvé ciblant la cause des conjonctivites virales.

Conditions financières de l'opération

Selon les termes de l'accord, Nicox procéderait à l'acquisition d'une filiale de Marinomed qui détient l'intégralité du programme de développement du collyre antiviral à base de Carragéllose[®], y compris l'ensemble des droits mondiaux (dont les droits de propriété intellectuelle du produit), des données, des contrats et autres informations. Cette filiale est actuellement détenue à 100% par Marinomed et Nicox émettrait des actions Nicox pour un montant total de €2,65 millions pour l'acquisition de 100% des actions de cette filiale. Le nombre d'actions à émettre serait basé sur la moyenne des cours de clôture de l'action Nicox au cours d'une période de 60 jours précédant la réalisation définitive de l'apport. De plus, Nicox pourrait verser à Marinomed un complément de rémunération en numéraire pouvant aller jusqu'à €2,65 millions. Ce complément de rémunération est conditionné à l'obtention d'autorisations réglementaires appropriées et pourrait être versé en un paiement unique ou sous la forme de redevances (*royalties*), au choix de Nicox. L'opération reste soumise aux procédures et approbations requises par la réglementation française. Sous réserve de l'accomplissement de ces procédures et de l'obtention de ces approbations, la réalisation définitive de l'apport est prévue au cours des prochaines semaines.

Les actions Nicox reçues par Marinomed seront soumises à certains engagements de conservation.

A propos de Marinomed

Marinomed Biotechnologie GmbH est une société basée à Vienne, en Autriche, spécialisée dans la découverte et le développement de traitement antiviraux et immunologiques très innovants. Marinomed a développé MAVIREX, une plate-forme technologique ciblant plus de 200 souches de virus différentes. Cette technologie est basée sur la Carragéllose[®], un polymère de galactose sulfaté, extrait naturel d'algues rouges, aux propriétés antivirales uniques. Elle a été commercialisée avec succès dans trois sprays nasaux antiviraux lancés sur le marché OTC (*over-the-counter*) à l'international. Marinomed Biotechnologie GmbH a été créée en 2006 en tant que spin-off de l'Université Vétérinaire de Vienne. Pour plus d'informations, veuillez consulter www.marinomed.com.

Références

1. Eccles R, Meier C, Jawad M, Weinmüller R, Grassauer A, Prieschl-Grassauer E, Efficacy and safety of an antiviral Iota-Carrageenan nasal spray: a randomized, double-blind, placebo controlled pilot study in volunteers with early symptoms of the common cold, *Respiratory Research* 2010, 11:108.
2. Fazekas T, Eickhoff P, Pruckner N, Vollnhöfer G, Fischmeister G, Diakos C, Rauch M, Verdianz M, Zoubek A, Gadner H, Lion T, Lessons learned from a double-blind randomized placebo-controlled study with a Iota-carrageenan nasal spray as medical device in children with acute symptoms of common cold, *BMC Complementary and Alternative Medicine* 2012, 12:147.

3. Ludwig M, Enzenhofer E, Schneider S, Rauch M, Bodenteich A, Neumann K, Prieschl-Grassauer E, Grassauer A, Lion T, Mueller CA, Efficacy of a Carrageenan nasal spray in patients with common cold: a randomized controlled trial, *Respiratory Research* 2013, 14:124.
4. O'Brien TP, Jeng BH, McDonald M, et al. Acute conjunctivitis: truth and misconceptions. *Curr Med Res Opin.* 2009 Aug; 25(8):1953-61.
5. Données internes, Marinomed.
6. IMS data.

A propos de Nicox

Nicox (Bloomberg : COX: FP, Reuters : NCOX.PA) est une société internationale émergente spécialisée dans le domaine de l'ophtalmologie. Nicox constitue un portefeuille diversifié de produits thérapeutiques et de dispositifs médicaux de diagnostic pouvant contribuer à l'amélioration de la vue, en exploitant ses compétences scientifiques, commerciales et dans le domaine des partenariats. Le portefeuille de produits commercialisés ou proches de la commercialisation inclut déjà plusieurs dispositifs médicaux de diagnostic innovants destinés aux professionnels de la vision, de même qu'une gamme de produits oculaires. Le principal produit en développement dans le domaine ophtalmique est le latanoprostène bunod, un nouveau médicament basé sur la plate-forme de R&D brevetée de Nicox centrée sur la libération d'oxyde nitrique. Le latanoprostène bunod est actuellement en développement clinique de phase 3 en collaboration avec Bausch + Lomb pour le traitement potentiel du glaucome et de l'hypertension oculaire. D'autres composés donneurs d'oxyde nitrique sont également en développement, notamment au travers de collaborations.

Nicox, dont le siège social est en France, dispose d'un centre de recherche en Italie, d'une infrastructure commerciale en expansion en Amérique du Nord et dans les principaux marchés européens et d'une représentation croissante à l'international aux travers de partenariats. Nicox est cotée sur Euronext Paris (Compartment B : Mid Caps). Pour plus d'informations sur la Société et ses produits, veuillez consulter www.nicox.com.

Cette communication peut contenir des déclarations prospectives. Bien que la Société considère que ses projections sont basées sur des hypothèses raisonnables, ces déclarations prospectives peuvent être remises en cause par un certain nombre d'aléas et d'incertitudes, de sorte que les résultats effectifs pourraient différer significativement de ceux anticipés dans les dites déclarations prospectives.

Les facteurs de risques susceptibles d'affecter l'activité de Nicox sont présentés au chapitre 4 du « Document de référence, rapport financier annuel et rapport de gestion 2013 » déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) le 2 avril 2014 et disponible sur le site de Nicox (www.nicox.com) et sur le site de l'AMF (www.amf-france.org).

Contacts

Nicox	Gavin Spencer Executive Vice President Corporate Development +33 (0)4 97 24 53 00 communications@nicox.com
Relations Presse	
France	Caroline Courme Communication Manager +33 (0)4 97 24 53 43 courme@nicox.com
Royaume-Uni	Jonathan Birt +44 7860 361 746 jonathan.birt@ymail.com

Nicox S.A.
 Drakkar 2 | Bât D | 2405 route des Dolines | CS 10313 | Sophia Antipolis | 06560 Valbonne | France
 T: +33 (0)4 97 24 53 00 | F: +33 (0)4 97 24 53 99

www.nicox.com



Nicox poursuit son expansion en ophtalmologie en Europe avec l'acquisition du français Doliage

- Nicox prévoit d'acquérir 100% des actions Doliage, une société française spécialisée en ophtalmologie, pour un montant de €5 millions à rémunérer en actions Nicox nouvellement émises
- L'acquisition apporte à Nicox un portefeuille de produits ophtalmiques rentable et permet de compléter l'infrastructure commerciale de Nicox en France, avec un potentiel supplémentaire pour certains marchés à l'export tels que l'Europe du Sud et l'Afrique du Nord
- Le chiffre d'affaires de Doliage s'est élevé à €2,6 millions pour l'année 2013 et à €1,6 millions pour le semestre se terminant le 31 mars 2014

16 septembre 2014.

Sophia Antipolis, France.

Nicox S.A. (NYSE Euronext Paris : COX), société internationale spécialisée en ophtalmologie, annonce aujourd'hui la signature d'un accord en vue de l'acquisition de 100% du capital de Doliage, une société pharmaceutique française privée spécialisée en ophtalmologie, pour un montant de €5 millions à rémunérer en actions Nicox nouvellement émises. Cette acquisition apporte à Nicox une entité établie et rentable sur le marché français de l'ophtalmologie, avec des ventes totalisant €2,6 millions en 2013. Cette acquisition s'inscrit dans la stratégie de Nicox d'établir une infrastructure commerciale dans les cinq principaux marchés européens et constitue la suite logique de l'acquisition de la société italienne Eupharmed en décembre 2013.

Philippe Masquida, Vice-président exécutif et Directeur Général des activités européennes et internationales de Nicox Pharma, a commenté : « *Nous sommes heureux de réaliser cette deuxième acquisition européenne en moins d'un an, laquelle s'inscrit parfaitement dans notre stratégie de croissance en Europe. Doliage apporte non seulement un portefeuille de produits rentable et en croissance rapide mais également une plate-forme commerciale bien établie pour nos produits actuels et futurs. Cette acquisition*

nous permettra ainsi de renforcer nettement notre chiffre d'affaires en France, l'un des principaux marchés dans le secteur de l'ophtalmologie en Europe. »

A propos de Doliage

Doliage est une société française à capitaux privés, fondée en 2003 et basée en région parisienne, qui emploie une force de vente sous contrat. Doliage commercialise, en France et dans d'autres pays à l'export, un portefeuille de produits ophtalmiques ciblant des indications telles que la sécheresse oculaire, le glaucome et les infections oculaires. Pour l'année fiscale se terminant le 30 septembre 2013, Doliage a enregistré des ventes de €2,6 millions et un EBITDA de €0,36 million.

Doliage commercialise deux médicaments vendus sur ordonnance : Euronac[®], un collyre favorisant la cicatrisation des ulcérations cornéennes, et Tobrabact[®] Gé, un antibiotique à usage ophtalmique. Doliage commercialise également plusieurs nutraceutiques, dont Rétinofta[®], Visioprev[®] and Hydrofta[®], et des dispositifs médicaux tels que le MeiboPatch[®], un masque oculaire permettant d'appliquer une chaleur douce sur les paupières pour soulager l'inconfort oculaire causé par des pathologies telles que la sécheresse oculaire et la blépharite.

Présence de Nicox en Europe

Le Groupe Nicox est basé en France et a mis en place une présence commerciale directe dans les cinq principaux marchés européens (France, Italie, Royaume-Uni, Espagne et Allemagne), via le recrutement d'équipes commerciales spécialisées au Royaume-Uni, en Espagne et en Allemagne et l'acquisition d'Eupharmed en Italie. En France, l'organisation commerciale du Groupe sera complétée par la force de vente sous contrat de Doliage.

Le portefeuille de produits de Nicox en Europe inclut AdenoPlus[®], un dispositif médical de diagnostic *in vitro* (DMDIV) pour faciliter le diagnostic différentiel de la conjonctivite aiguë, et Xailin[™], une gamme de lubrifiants oculaires pour soulager les symptômes de sécheresse oculaire (dispositifs médicaux). Nicox commercialise également d'autres produits en Italie au travers de sa filiale Eupharmed.

Conditions financières de l'opération

Selon les termes de l'accord, Nicox procéderait à l'acquisition de 100% des actions Doliage en échange d'actions Nicox nouvellement émises pour un montant total de €5 millions. Le nombre d'actions à émettre serait basé sur la moyenne pondérée par volume du cours de clôture de l'action Nicox constaté lors des 20 séances de bourse précédant la signature du contrat d'apport. L'opération reste soumise aux procédures et approbations requises par la réglementation française. Sous réserve de l'accomplissement de ces procédures et de l'obtention de ces approbations, la réalisation définitive de l'apport est prévue au cours des prochaines semaines.

Les actions Nicox reçues par les actionnaires de Doliage seront soumises à certains engagements de conservation.

Michel Dyens & Co. est intervenu en qualité de conseiller financier exclusif pour le compte de Nicox.



A propos de Nicox

Nicox (Bloomberg : COX; FP, Reuters : NCOX.PA) est une société internationale émergente spécialisée dans le domaine de l'ophtalmologie. Nicox constitue un portefeuille diversifié de produits thérapeutiques et de dispositifs médicaux de diagnostic pouvant contribuer à l'amélioration de la vue, en exploitant ses compétences scientifiques, commerciales et dans le domaine des partenariats. Le portefeuille de produits commercialisés ou proches de la commercialisation inclut déjà plusieurs dispositifs médicaux de diagnostic innovants destinés aux professionnels de la vision, de même qu'une gamme de produits oculaires. Le principal produit en développement dans le domaine ophtalmique est le latanoprostène bunod, un nouveau médicament basé sur la plate-forme de R&D brevetée de Nicox centrée sur la libération d'oxyde nitrique. Le latanoprostène bunod est actuellement en développement clinique de phase 3 en collaboration avec Bausch + Lomb pour le traitement potentiel du glaucome et de l'hypertension oculaire. D'autres composés donneurs d'oxyde nitrique sont également en développement, notamment au travers de collaborations.

Nicox, dont le siège social est en France, dispose d'un centre de recherche en Italie, d'une infrastructure commerciale en expansion en Amérique du Nord et dans les principaux marchés européens et d'une représentation croissante à l'international aux travers de partenariats. Nicox est cotée sur Euronext Paris (Compartiment B : Mid Caps). Pour plus d'informations sur la Société et ses produits, veuillez consulter www.nicox.com.

Cette communication peut contenir des déclarations prospectives. Bien que la Société considère que ses projections sont basées sur des hypothèses raisonnables, ces déclarations prospectives peuvent être remises en cause par un certain nombre d'aléas et d'incertitudes, de sorte que les résultats effectifs pourraient différer significativement de ceux anticipés dans les dites déclarations prospectives.

Les facteurs de risques susceptibles d'affecter l'activité de Nicox sont présentés au chapitre 4 du « Document de référence, rapport financier annuel et rapport de gestion 2013 » déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) le 2 avril 2014 et disponible sur le site de Nicox (www.nicox.com) et sur le site de l'AMF (www.amf-france.org).



Contacts

Nicox Gavin Spencer | Executive Vice President Corporate Development
+33 (0)4 97 24 53 00 | communications@nicox.com

Relations Presse

France Caroline Courme | Communication Manager
+33 (0)4 97 24 53 43 | ccourme@nicox.com

Royaume-Uni Jonathan Birt
+44 7880 361 746 | jonathan.birt@gmail.com

Nicox S.A.
Drakkar 2 | Bât D | 2405 route des Dolines | CS 10313 | Sophia Antipolis | 06560 Valbonne | France
T: +33 (0)4 97 24 53 00 | F: +33 (0)4 97 24 53 99

www.nicox.com

11.16 Communiqué de presse en date du 25 septembre 2014



Bausch + Lomb et Nicox annoncent que VESNEO® (latanoprostène bunod), médicament contre le glaucome, a atteint le critère d'évaluation principal d'efficacité dans les études de phase 3

- **Demande d'autorisation de mise sur le marché aux Etats-Unis prévue au cours de la première moitié du deuxième trimestre 2015**
- **Mise sur le marché aux Etats-Unis prévue au cours du premier semestre 2016**
- **Estimation des pics de ventes : ~\$500+ millions aux Etats-Unis, ~\$1+ milliard à l'échelle mondiale**

LAVAL, QUEBEC et SOPHIA ANTIPOLIS, FRANCE – 25 septembre 2014 – Bausch + Lomb, filiale de Valeant Pharmaceuticals International, Inc.'s (NYSE : VRX et TSX : VRX), et Nicox S.A. (NYSE Euronext Paris : COX), annoncent aujourd'hui les premiers résultats positifs obtenus dans les études pivotales de phase 3 conduites avec VESNEO (latanoprostène bunod, précédemment appelé BOL-303259-X et NCX 116) pour la réduction de la pression intraoculaire (PIO) chez les patients souffrant de glaucome ou d'hypertension oculaire. VESNEO est un analogue de la prostaglandine F2-alpha donneur d'oxyde nitrique donné en licence par Nicox à Bausch + Lomb. Ces études ont atteint leur critère d'évaluation principal d'efficacité et ont montré des résultats positifs sur plusieurs critères d'évaluation secondaires. Les pics de ventes de ce médicament pourraient atteindre environ \$500 millions aux Etats-Unis et environ \$1 milliard à l'échelle mondiale. Ces résultats positifs font suite à l'approbation par la *Food and Drug Administration* américaine (FDA) de trois produits au cours de l'année écoulée, dont Luzu® (luliconazole), Jublia® (efinaconazole 10% topical solution) et Retin-A Micro (tretinoïn) Gel microsphère 0,08%, et confirment l'approche unique de Valeant en matière de R&D, orientée vers des résultats concrets.

« Les résultats de ces études confirment les résultats que nous avons observés dans les études de phase 2b : VESNEO a réduit efficacement la PIO, ce qui est très important dans la prise en charge du glaucome et de l'hypertension oculaire, et a été bien toléré, » a déclaré le Dr. Robert N. Weinreb, Professeur émérite d'ophtalmologie et Directeur du Hamilton Glaucoma Center, Université de Californie à San Diego.

« Valeant s'engage pour l'innovation dans le domaine de la santé et continue de financer d'importants programmes de R&D qui bénéficieront aux médecins et à leurs patients, » a déclaré J. Michael Pearson, Président Directeur Général de Valeant Pharmaceuticals International, Inc. « Nous sommes très satisfaits des premiers résultats du programme de phase 3 et nous nous réjouissons de continuer à faire progresser VESNEO dans le cadre de cet engagement. Nous sommes fiers de notre équipe de R&D, qui a travaillé assidument au cours des quatre dernières années pour finaliser ce programme avec succès. Nous poursuivons d'autres plans et programmes de développement pour d'autres marchés clés de par le monde. »

« VESNEO a été découvert dans nos laboratoires de recherche à Milan, et nous sommes encouragés par ces résultats prometteurs observés dans les études pivotales de phase 3 conduites par Bausch + Lomb, » a déclaré Michele Garufi, Président Directeur Général de Nicox. « Le succès de ce programme à ce jour souligne le potentiel de la libération d'oxyde nitrique dans le traitement de maladies ophtalmiques sévères. Nous sommes très heureux de l'engagement de Valeant à apporter une nouvelle alternative de traitement aux patients. »

Caractéristiques des études de phase 3 et premiers résultats positifs

Le programme d'études pivotales de phase 3 comprend deux études individuelles randomisées, multicentriques, menées en double-insu et en groupes parallèles. Ces deux études, appelées APOLLO et LUNAR, visent à comparer, chez des patients souffrant de glaucome à angle ouvert ou d'hypertension oculaire, l'efficacité sur la réduction de la PIO et la sécurité d'emploi de VESNEO administré une fois par jour (*qd*) avec celles du maléate de timolol 0,5% administré deux fois par jour (*bid*). Le critère d'évaluation principal d'efficacité pour ces deux études, qui incluent un total combiné de 840 patients, était la réduction

moyenne de la PIO mesurée à des heures précises de la journée au cours d'un traitement de trois mois. Des données de sécurité d'emploi seront encore collectées pendant une durée pouvant aller jusqu'à 12 mois. Les études de phase 3 sont requises pour l'enregistrement du médicament aux Etats-Unis et sont réalisées en Amérique du Nord et en Europe. Des informations complémentaires sur ces études sont disponibles sur www.clinicaltrials.gov.

Le critère principal d'évaluation de non-infériorité au maléate de timolol 0,5% a été atteint dans les deux études de phase 3. De plus, dans les deux études de phase 3, la réduction moyenne de la PIO par rapport aux valeurs de base entre 2 et 12 semaines de traitement se situait entre 7,5 et 9,1 mmHg pour VESNEO. Cet effet sur la PIO s'est révélé supérieur à celui observé avec le maléate de timolol, la différence étant statistiquement significative ($p < 0,05$). Des résultats positifs ont également été obtenus pour VESNEO sur plusieurs critères d'évaluation secondaires. Les deux études n'ont révélé aucun problème significatif de sécurité d'emploi.

Bausch + Lomb prévoit de soumettre un dossier de demande d'autorisation de mise sur le marché (*New Drug Application, NDA*) pour VESNEO auprès de la FDA américaine (*Food and Drug Administration*) mi-2015.

A propos du glaucome

Le glaucome regroupe des pathologies oculaires pouvant entraîner une perte de la vision périphérique, voire une cécité totale. Le glaucome est fréquemment lié à une pression anormalement élevée à l'intérieur de l'œil (pression intraoculaire, PIO), en raison de l'obstruction ou du mauvais fonctionnement des systèmes de drainage de l'œil. Une PIO anormalement élevée ne provoque pas de symptôme en soi, mais peut conduire à une détérioration du nerf optique et une perte visuelle si elle n'est pas traitée. La thérapie médicamenteuse est utilisée pour diminuer la PIO et ainsi empêcher une perte d'acuité visuelle supplémentaire, particulièrement en augmentant le drainage du fluide intraoculaire en relaxant certains muscles de l'œil. Plusieurs études de grande ampleur ont démontré qu'une réduction la PIO pouvait empêcher la progression du glaucome à des stades précoces ou avancés de la maladie. Une part significative des patients présentant une PIO élevée a besoin de plus d'un médicament pour maintenir leur PIO aux niveaux de pression ciblés, soulignant le besoin de traitements plus efficaces.

A propos de Valeant Pharmaceuticals International, Inc.

Valeant Pharmaceuticals International, Inc. (NYSE/TSX : VRX) est une société multinationale pharmaceutique spécialisée qui développe, fabrique et commercialise une vaste gamme de produits pharmaceutiques, principalement dans les domaines de la dermatologie, de la santé oculaire, de la neurologie et des marques génériques. Pour plus d'informations sur Valeant Pharmaceuticals International, Inc., veuillez consultez www.valeant.com.

A propos de Bausch + Lomb

Bausch + Lomb, filiale de Valeant Pharmaceuticals International, Inc., est un leader mondial de la santé oculaire qui se concentre uniquement sur la protection, l'amélioration, et le rétablissement de la vue des patients. Nos principales activités sont les médicaments ophtalmiques, les lentilles de contact, les produits d'entretien de lentilles et les instruments et outils de chirurgie ophtalmique. Nous développons, fabriquons et vendons l'un des portefeuilles de produits les plus complets dans notre secteur et nos produits sont disponibles dans plus de 100 pays.

A propos de Nicox

Nicox (Bloomberg : COX; FP, Reuters : NCOX.PA) est une société internationale émergente spécialisée dans le domaine de l'ophtalmologie. Nicox constitue un portefeuille diversifié de produits thérapeutiques et de dispositifs médicaux de diagnostic pouvant contribuer à l'amélioration de la vue, en exploitant ses compétences scientifiques, commerciales et dans le domaine des partenariats. Le portefeuille de produits commercialisés ou proches de la commercialisation inclut déjà plusieurs dispositifs médicaux de diagnostic innovants destinés aux professionnels de la vision, de même qu'une gamme de produits oculaires. Le principal produit en développement dans le domaine ophtalmique est VESNEO (latanoprostène bunod), un nouveau médicament basé sur la plate-forme de R&D brevetée de Nicox centrée sur la libération d'oxyde nitrique. Le latanoprostène bunod est actuellement en développement clinique de phase 3 en collaboration avec Bausch + Lomb pour le traitement potentiel du glaucome et de l'hypertension oculaire. D'autres composés donneurs d'oxyde nitrique sont également en développement, notamment au travers de collaborations.

Nicox, dont le siège social est en France, dispose d'un centre de recherche en Italie, d'une infrastructure commerciale en expansion en Amérique du Nord et dans les principaux marchés européens et d'une représentation croissante à l'international aux travers de partenariats. Nicox est cotée sur Euronext Paris

(Compartment B : Mid Caps). Pour plus d'informations sur la Société et ses produits, veuillez consulter www.nicox.com.

Enoncés prospectifs

Bausch + Lomb (en anglais)

This press release may contain forward-looking statements, including, but not limited to, statements regarding expected regulatory filings, commercialization plans, product potential, future investment in R&D programs and the related benefits and effects of such programs. Forward-looking statements may be identified by the use of the words "anticipates," "expects," "intends," "plans," "should," "could," "would," "may," "will," "believes," "estimates," "potential," or "continue" and variations or similar expressions. These statements are based upon the current expectations and beliefs of management and are subject to certain risks and uncertainties that could cause actual results to differ materially from those described in the forward-looking statements. These risks and uncertainties include, but are not limited to, risks and uncertainties discussed in the company's most recent annual or quarterly report filed with the Securities and Exchange Commission ("SEC") and other risks and uncertainties detailed from time to time in the Company's filings with the SEC and the Canadian Securities Administrators, which factors are incorporated herein by reference. Readers are cautioned not to place undue reliance on any of these forward-looking statements. Valeant undertakes no obligation to update any of these forward-looking statements to reflect events or circumstances after the date of this press release or to reflect actual outcomes.

Nicox

Cette communication peut contenir des déclarations prospectives. Bien que la Société considère que ses projections sont basées sur des hypothèses raisonnables, ces déclarations prospectives peuvent être remises en cause par un certain nombre d'aléas et d'incertitudes, de sorte que les résultats effectifs pourraient différer significativement de ceux anticipés dans les dites déclarations prospectives. Les facteurs de risques susceptibles d'affecter l'activité de Nicox sont présentés au chapitre 4 du « Document de référence, rapport financier annuel et rapport de gestion 2013 » déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) le 2 avril 2014 et disponible sur le site de Nicox (www.nicox.com) et sur le site de l'AMF (www.amf-france.org).

©Bausch & Lomb Incorporated

###

Contacts

Valeant Pharmaceuticals International, Inc.

Relations investisseurs :

Laurie Little
SVP, Investor Relations
(949) 461-6002 ou laurie.little@valeant.com

Relations presse :

Renee E. Soto/Meghan Gavigan
Sard Verbinnen & Co.
212-687-8080 ou rsoto@sardverb.com / mgavigan@sardverb.com
Kristy Marks
Public Relations Product Manager, Bausch + Lomb
(585) 338-8095 ou kristy.marks@bausch.com

Nicox S.A.

Gavin Spencer, Executive Vice President Corporate Development
+33 (0)4 97 24 53 00 ou communications@nicox.com

Relations presse France :

Caroline Courme
Communications Manager, Nicox
+33 (0)4 97 24 53 43 ou courme@nicox.com

Relations presse Europe :

Jonathan Birt, pour le compte de Nicox
+44 7860 361 746 ou jonathan.birt@ymail.com

11.17 Communiqué de presse en date du 25 septembre 2014

Sophia-Antipolis, le 25 septembre 2014

Emission par Nicox de 1 240 636 actions en rémunération de l'apport de la totalité du capital de la société AVEye Biotechnologie GmbH

Ce communiqué est établi conformément à l'article 12 de l'instruction AMF n°2005-11 du 13 décembre 2005 telle que modifiée.

Le 15 septembre 2014, Nicox et Marinomed Biotechnologie GmbH ("**Marinomed**") ont conclu un contrat d'apport portant sur l'apport de la totalité des titres et droits de vote composant le capital de la société autrichienne AVEye Biotechnologie GmbH à la société Nicox (le "**Contrat d'Apport**").

L'assemblée générale des actionnaires de Nicox qui s'est tenue le 27 juillet 2012 a délégué au conseil d'administration, dans sa 7^{ème} résolution, les pouvoirs nécessaires pour augmenter le capital social, dans la limite de 10% du capital social, sur le rapport du ou des commissaires aux apports, en vue de rémunérer des apports en nature consentis à la société et constitués de titres de capital ou de valeurs mobilières donnant accès au capital, lorsque les dispositions de l'article L. 225-148 du Code de commerce ne sont pas applicables.

Faisant usage de cette délégation, le conseil d'administration de Nicox lors de sa réunion du 25 septembre 2014 a, au vu des rapports du commissaire aux apports :

- approuvé l'apport et l'évaluation des titres AVEye apportés ;
- décidé d'augmenter son capital social par émission de 1 240 636 actions ordinaires Nicox portant jouissance courante (les "**Actions Nouvelles**"), constaté la réalisation définitive de l'augmentation de capital en résultant et procédé à la modification corrélative des statuts ; et
- décidé qu'outre l'émission des actions, l'apport serait rémunéré par un versement complémentaire conditionnel en numéraire, dans les conditions prévues par le Contrat d'Apport, d'un montant égal à la différence entre le produit brut de la vente des actions Nicox reçues par Marinomed au titre de l'apport et 5 300 000 euros, dans la limite d'un plafond de 2 650 000 euros.

Les principales modalités de l'apport sont résumées ci-dessous conformément aux dispositions de l'article 12 de l'instruction AMF n°2005-11 du 13 décembre 2005 telle que modifiée.

Apporteurs

Marinomed Biotechnologie GmbH, société autrichienne, dont le siège est situé à Veterinärplatz 1, A-1210 Vienne, Autriche et qui est immatriculée au

registre du commerce sous le numéro FN 276819 m.

Bénéficiaire	Nicox SA, société anonyme au capital de 15 474 797,60 euros, dont le siège social est situé Drakkar D, 2405 route des Dolines, Sophia Antipolis, 06560 Valbonne, France, et dont le numéro d'identification est 403 942 642 RCS Grasse.
Liens entre les sociétés et les Apporteurs	Préalablement à l'apport, il n'existait aucun lien entre Nicox d'une part et Marinomed et la société AVEye d'autre part.

NATURE ET REMUNERATION DE L'APPORT

Motifs de l'apport	Cette acquisition apporte à Nicox le programme de développement d'un collyre antiviral innovant qui pourrait être mis sur le marché en Europe d'ici deux ans en tant que dispositif médical, sous réserve de marquage CE.
Régime juridique de l'apport	L'apport est placé sous le régime juridique de droit commun des apports en nature prévu à l'article L. 225-147 du Code de commerce.
Actifs apportés	La totalité des titres composant le capital social de AVEye Biotechnologie GmbH, société autrichienne, dont le siège est situé à Veterinärplatz 1, A-1210 Vienne, Autriche et qui est immatriculée au registre du commerce sous le numéro FN 417728 g. (les "Actifs Apportés").
Modalités d'évaluation de l'apport	La valorisation de la société AVEye a été établie sur le fondement d'une approche multicritères : (i) la méthode d'actualisation des flux de trésorerie futurs (<i>discounted cash flow</i> – DCF) et (ii) la référence au prix de la transaction retenue par les parties.
Valeur totale des actifs apportés	La valorisation des Actifs Apportés correspond à une valorisation globale de AVEye à un montant de 5 300 000 euros.
Rémunération de l'apport	La rémunération comprend deux composantes : (i) au jour de la réalisation de l'apport, avec l'émission de 1 240 636 actions ordinaires nouvelles de 0,20 euro de valeur nominale chacune, soit un montant nominal total de 248 127,20 euros ; et (ii) sous condition et à la suite de l'obtention d'un marquage CE avec mention d'une propriété antivirale pour le produit défini dans le Contrat d'Apport, avec un versement en numéraire d'un montant égal à la

différence entre le produit brut de la vente des actions Nicox reçues par Marinomed au titre de l'apport et 5 300 000 euros, dans la limite d'un plafond de 2 650 000 euros. Ce versement en numéraire pourra prendre, au choix de Nicox, la forme soit d'un versement unique, soit de redevances trimestrielles sur les ventes du produit défini dans le Contrat d'Apport.

Valeur des actions Nicox

Le nombre de 1 240 636 Actions Nouvelles à émettre en rémunération de l'apport a été déterminé sur la base d'un cours de référence de l'action Nicox égal à la moyenne des cours de clôture de l'action au cours des 60 jours calendaires précédant immédiatement le 25 septembre 2014, date de réalisation définitive de l'apport, soit 2,136 euros (avec un arrondi au nombre entier inférieur d'actions le plus proche).

Emission, jouissance et admission aux négociations des Actions Nouvelles

L'admission des Actions Nouvelles aux négociations sur Euronext Paris sera demandée. Les Actions Nouvelles sont soumises dès leur création à toutes les dispositions des statuts. Elles portent jouissance courante et sont entièrement et immédiatement assimilées aux actions anciennes.

Prime d'apport

Les Actions Nouvelles ont été émises par Nicox à la valeur nominale majorée d'une prime d'apport globale de 2 401 872,80 euros.

Date de réalisation de l'apport

Le 25 septembre 2014, date du conseil d'administration ayant approuvé l'apport et constaté la réalisation définitive de l'augmentation de capital de Nicox.

CONTROLE DE L'APPORT

Nomination du commissaire aux apports

L'apport a fait l'objet d'un rapport sur la valeur des Actifs Apportés de BRM Conseils Grant Thornton, représentée par Armand Pinarbasi, nommé le 2 juillet 2014 par ordonnance de Monsieur le président du tribunal de commerce de Grasse, qui a été déposé au greffe du tribunal de commerce de Grasse dans les délais légaux.

Conclusion du rapport du commissaire aux apports sur la valeur des apports

"Nous rappelons :

- que la contrepartie ("*consideration*"), payée par Nicox pour acquérir les titres d'AVEye s'élève à 5 300 000 euros et se décompose en deux éléments :

- o des actions Nicox nouvellement émises pour une valeur de 2 650 000 euros,
- o 2 650 000 euros maximum, au titre de

royalties, versées tous les trimestres au taux de 8%, appliquées aux ventes nettes du produit Carragelose réalisées par Nicox – cette option étant prioritairement retenue par Nicox.

- que la part payée en royalties ayant été dès lors actualisée à 1 350 000 euros, les apports ont été valorisés à 4 000 000 euros (2 650 000 euros d'actions Nicox et 1 350 000 euros de royalties).

Sur cette base, et compte tenu des diligences exposées au paragraphe 2 ci-dessus, nous sommes d'avis que la valeur des apports s'élevant à 4 000 000 euros n'est pas surévaluée et correspond au moins à la somme des deux éléments suivants :

- valeur nominale des actions à émettre par la société bénéficiaire des apports, augmentée de la prime d'émission, soit 2 650 000 euros,

- valeur actualisée des paiements futurs de redevances, soit 1 350 000 euros (2 650 000 euros en valeur non actualisée)."

Rapport complémentaire

Conformément aux recommandations de l'AMF, le commissaire aux apports a également établi un rapport sur la rémunération des apports qui a été mis à la disposition du conseil d'administration. Ce rapport conclut que la rémunération proposée présente un caractère équitable.

CONSEQUENCES DE L'APPORT

Capital social de Nicox à l'issue de l'apport¹

A l'issue de l'apport, le capital social de Nicox est augmenté de 248 127,20 euros par émission de 1 240 636 actions nouvelles de 0,20 euro de valeur nominale, pour être porté de 15 474 797,60 euros à 15 722 924,80 euros, divisé en 78 614 624 actions de 0,20 euro de valeur nominale.

A l'issue de l'apport, Marinomed détient 1,6% du capital et des droits de vote de Nicox.

Engagement de conservation

Marinomed s'est engagé à certaines restrictions de cession des actions à provenir de l'apport qui ne pourront être cédées que progressivement.

Impacts sur les principaux agrégats de Nicox

AVEye étant une société nouvellement constituée et ne générant pas encore de chiffre d'affaires, l'acquisition n'aura pas d'impact sur le chiffre

¹ Le capital social indiqué inclut l'augmentation de capital résultant de l'apport en nature à Nicox des actions de la société Laboratoires Doliage du même jour.

d'affaires de l'année en cours de Nicox, ni sur son endettement net.

Par ailleurs, elle ne génère pas d'impacts significatifs sur les autres agrégats de la société, respectivement l'EBITDA, les capitaux propres, et le total du bilan.

MISE A DISPOSITION DES DOCUMENTS

Les rapports du commissaire aux apports sont disponibles au siège social de Nicox et seront portés à la connaissance des actionnaires à la prochaine assemblée générale.

A propos de Nicox

Nicox (Bloomberg : COX: FP, Reuters : NCOX.PA) est une société internationale émergente spécialisée dans le domaine de l'ophtalmologie. Nicox constitue un portefeuille diversifié de produits thérapeutiques et de dispositifs médicaux de diagnostic pouvant contribuer à l'amélioration de la vue, en exploitant ses compétences scientifiques, commerciales et dans le domaine des partenariats. Le portefeuille de produits commercialisés ou proches de la commercialisation inclut déjà plusieurs dispositifs médicaux de diagnostic innovants destinés aux professionnels de la vision, de même qu'une gamme de produits oculaires. Le principal produit en développement dans le domaine ophtalmique est VESNEO (latanoprostène bunod), un nouveau médicament basé sur la plate-forme de R&D brevetée de Nicox centrée sur la libération d'oxyde nitrique. VESNEO est actuellement en développement clinique de phase 3 en collaboration avec Bausch + Lomb pour le traitement potentiel du glaucome et de l'hypertension oculaire. D'autres composés donneurs d'oxyde nitrique sont également en développement, notamment au travers de collaborations.

Nicox, dont le siège social est en France, dispose d'un centre de recherche en Italie, d'une infrastructure commerciale en expansion en Amérique du Nord et dans les principaux marchés européens et d'une représentation croissante à l'international aux travers de partenariats. Nicox est cotée sur Euronext Paris (Compartiment B : Mid Caps). Pour plus d'informations sur la Société et ses produits, veuillez consulter www.nicox.com.

Enoncé prospectif

Cette communication peut contenir des déclarations prospectives. Bien que la Société considère que ses projections sont basées sur des hypothèses raisonnables, ces déclarations prospectives peuvent être remises en cause par un certain nombre d'aléas et d'incertitudes, de sorte que les résultats effectifs pourraient différer significativement de ceux anticipés dans les dites déclarations prospectives.

Les facteurs de risques susceptibles d'affecter l'activité de Nicox sont présentés au chapitre 4 du "Document de référence, rapport financier annuel et rapport de gestion 2013" déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) le 2 avril 2014 et dans le "Rapport semestriel financier et d'activité au 30 juin 2014", lesquels sont disponibles sur le site de Nicox (www.nicox.com).

11.18 Communiqué de presse en date du 25 septembre 2014

Sophia-Antipolis, le 25 septembre 2014

Emission par Nicox de 2 235 134 actions en rémunération de l'apport de la totalité du capital de la société Laboratoires Doliage

Ce communiqué est établi conformément à l'article 12 de l'instruction AMF n°2005-11 du 13 décembre 2005 telle que modifiée.

Le 15 septembre 2014, Nicox et l'ensemble des associés de la société Laboratoires Doliage (les "**Apporteurs**") ont conclu un contrat d'apport (modifié par un avenant en date du 24 septembre 2014) portant sur l'apport par lesdits associés de la totalité des titres composant le capital de la société Laboratoire Doliage ("**Doliage**") à la société Nicox (le "**Contrat d'Apport**").

L'assemblée générale des actionnaires de Nicox qui s'est tenue le 27 juillet 2012 a délégué au conseil d'administration, dans sa 7^{ème} résolution, les pouvoirs nécessaires pour augmenter le capital social, dans la limite de 10% du capital social, sur le rapport du ou des commissaires aux apports, en vue de rémunérer des apports en nature consentis à la société et constitués de titres de capital ou de valeurs mobilières donnant accès au capital, lorsque les dispositions de l'article L. 225-148 du Code de commerce ne sont pas applicables.

Faisant usage de cette délégation, le conseil d'administration de Nicox lors de sa réunion du 25 septembre 2014 a, au vu du rapport du commissaire aux apports:

- approuvé l'apport et l'évaluation des titres Doliage apportés ; et
- décidé d'augmenter son capital social par émission de 2 235 134 actions ordinaires Nicox portant jouissance courante (les "**Actions Nouvelles**"), constaté la réalisation définitive de l'augmentation de capital en résultant et procédé à la modification corrélatrice des statuts ;

Les principales modalités de l'apport sont résumées ci-dessous conformément aux dispositions de l'article 12 de l'instruction AMF n°2005-11 du 13 décembre 2005 telle que modifiée.

Apporteurs	Luc Buhannic, Olivier Narboni et Financière LB
Bénéficiaire	Nicox SA, société anonyme au capital de 15 027 770,80 euros, dont le siège social est situé Drakkar D, 2405 route des Dolines, Sophia Antipolis, 06560 Valbonne, France, et dont le numéro d'identification est 403 942 642 RCS Grasse.
Liens entre les sociétés et les	Préalablement à l'apport, il n'existait aucun lien entre

Apporteurs Nicox d'une part et les Apporteurs et la société Doliage d'autre part.

NATURE ET REMUNERATION DE L'APPORT

Motifs de l'apport Cette acquisition apporte à Nicox une entité établie et rentable sur le marché français de l'ophtalmologie et permet de compléter l'infrastructure commerciale de Nicox en France.

Régime juridique de l'apport L'apport est placé sous le régime juridique de droit commun des apports en nature prévu à l'article L. 225-147 du Code de commerce.

Actifs apportés La totalité des titres composant le capital social de Doliage, société par actions simplifiée au capital de 722 891 euros, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Nanterre sous le numéro 450 923 602, dont le siège social se situe 81 rue de Verdun, 92150 Suresnes (les "**Actifs Apportés**").

Modalités d'évaluation de l'apport La valorisation de la société Doliage a été établie sur le fondement de deux méthodes de valorisation : (i) l'actualisation des flux de trésorerie futurs (*discounted cash flow* – DCF) et (ii) l'approche comparative

Valeur totale des actifs apportés La valorisation des Actifs Apportés correspond à une valorisation globale de Doliage à un montant de 5 000 000 euros.

Rémunération de l'apport 2 235 134 actions ordinaires nouvelles de 0,20 euro de valeur nominale chacune, soit un montant nominal total de 447 026,80 euros.

Valeur des actions Nicox Le nombre de 2 235 134 Actions Nouvelles à émettre en rémunération de l'apport a été déterminé sur la base d'un cours de référence de l'action Nicox égal à la moyenne pondérée par les volumes des cours de clôture de l'action au cours des 20 séances de bourse précédant immédiatement la date de signature du contrat d'apport, soit le 15 septembre 2014, soit 2,237 euros. Le nombre d'actions a été arrondi au nombre entier inférieur pour chaque Apporteur, la rémunération de chaque Apporteur étant assortie d'une soule en numéraire correspondant au rompu d'action.

Emission, jouissance et admission aux négociations des Actions Nouvelles L'admission des Actions Nouvelles aux négociations sur Euronext Paris sera demandée. Les Actions Nouvelles sont soumises dès leur création à toutes les dispositions des statuts. Elles portent jouissance courante et sont entièrement et immédiatement

assimilées aux actions anciennes.

Prime d'apport Les Actions Nouvelles ont été émises par Nicox à la valeur nominale majorée d'une prime d'apport globale de 4 552 973,20 euros.

Date de réalisation de l'apport Le 25 septembre 2014, date du conseil d'administration ayant approuvé l'apport et constaté la réalisation définitive de l'augmentation de capital de Nicox.

CONTROLE DE L'APPORT

Nomination du commissaire aux apports L'apport a fait l'objet d'un rapport sur la valeur des Actifs Apportés (complété par un rapport modificatif) de la société SGCC, nommé le 9 avril 2014 par ordonnance de Monsieur le président du tribunal de commerce de Grasse, qui a été déposé au greffe du tribunal de commerce de Grasse dans les délais légaux.

Conclusion du rapport du commissaire aux apports sur la valeur des apports "Sur la base de nos travaux et à la date du présent rapport, nous sommes d'avis que la valeur des apports retenue s'élevant à 5 000 000 euros n'est pas surévaluée et, en conséquence, que l'actif net apporté est au moins égal au montant de l'augmentation de capital de la société bénéficiaire de l'apport en nature, majoré de la prime d'émission".

Rapport complémentaire Conformément aux recommandations de l'AMF, le commissaire aux apports a également établi un rapport sur la rémunération des apports qui a été mis à la disposition du conseil d'administration. Ce rapport conclut que la rémunération proposée présente un caractère équitable.

CONSEQUENCES DE L'APPORT

Capital social de Nicox à l'issue de l'apport A l'issue de l'apport, le capital social de Nicox est augmenté de 447 026,80 euros par émission de 2 235 134 actions nouvelles de 0,20 euro de valeur nominale, pour être porté de 15 027 770,80 euros à 15 474 797,60 euros, divisé en 77 373 988 actions de 0,20 euro de valeur nominale.

A l'issue de l'apport, les Apporteurs détiennent globalement 2,9% du capital et des droits de vote de Nicox.

Engagement de conservation Les Apporteurs se sont engagés à certaines restrictions de cession des actions à provenir de l'apport qui ne

pourront être cédées que progressivement.

Impacts sur les principaux agrégats de Nicox

L'acquisition de Doliage renforcera le chiffre d'affaires de Nicox. Sur la base des arrêtés de comptes 2013 des deux sociétés, le chiffre d'affaires de Nicox passerait de 0,7M€ à 3,3M€.

Nicox ayant généré depuis janvier 2014 des revenus commerciaux récurrents (2,6M€ à fin juin 2014), la contribution de Doliage au niveau du chiffre d'affaires restera significative, mais proportionnellement moindre à compter de 2014. Ainsi, au 30 juin 2014, le chiffre d'affaires de Nicox passerait de 2,6M€ à 4,3M€.

Les autres agrégats de Nicox, respectivement l'EBITDA, les capitaux propres et le total du bilan ne changeront pas de façon significative. L'endettement net de Nicox serait majoré de 0,2M€.

MISE A DISPOSITION DES DOCUMENTS

Les rapports du commissaire aux apports sont disponibles au siège social de Nicox et seront portés à la connaissance des actionnaires à la prochaine assemblée générale.

A propos de Nicox

Nicox (Bloomberg : COX: FP, Reuters : NCOX.PA) est une société internationale émergente spécialisée dans le domaine de l'ophtalmologie. Nicox constitue un portefeuille diversifié de produits thérapeutiques et de dispositifs médicaux de diagnostic pouvant contribuer à l'amélioration de la vue, en exploitant ses compétences scientifiques, commerciales et dans le domaine des partenariats. Le portefeuille de produits commercialisés ou proches de la commercialisation inclut déjà plusieurs dispositifs médicaux de diagnostic innovants destinés aux professionnels de la vision, de même qu'une gamme de produits oculaires. Le principal produit en développement dans le domaine ophtalmique est VESNEO (latanoprostène bunod), un nouveau médicament basé sur la plate-forme de R&D brevetée de Nicox centrée sur la libération d'oxyde nitrique. VESNEO est actuellement en développement clinique de phase 3 en collaboration avec Bausch + Lomb pour le traitement potentiel du glaucome et de l'hypertension oculaire. D'autres composés donneurs d'oxyde nitrique sont également en développement, notamment au travers de collaborations.

Nicox, dont le siège social est en France, dispose d'un centre de recherche en Italie, d'une infrastructure commerciale en expansion en Amérique du Nord et dans les principaux marchés européens et d'une représentation croissante à l'international aux travers de partenariats. Nicox est cotée sur Euronext Paris (Compartiment B : Mid Caps). Pour plus d'informations sur la Société et ses produits, veuillez consulter www.nicox.com.

Enoncé prospectif

Cette communication peut contenir des déclarations prospectives. Bien que la Société considère que ses projections sont basées sur des hypothèses raisonnables, ces déclarations prospectives peuvent être remises en cause par un certain nombre d'aléas et d'incertitudes, de sorte que les résultats effectifs pourraient différer significativement de ceux anticipés dans les dites déclarations prospectives.

Les facteurs de risques susceptibles d'affecter l'activité de Nicox sont présentés au chapitre 4 du "Document de référence, rapport financier annuel et rapport de gestion 2013" déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) le 2 avril 2014 et dans le "Rapport semestriel financier et d'activité au 30 juin 2014", lesquels sont disponibles sur le site de Nicox (www.nicox.com).

11.19 Communiqué de presse en date du 26 septembre 2014

COMMUNIQUE DE PRESSE



Nicox finalise les acquisitions de Doliage et du programme de développement d'un collyre antiviral à base de Carragélouse®

26 septembre 2014.

Sophia Antipolis, France.

Nicox S.A. (NYSE Euronext Paris : COX) annonce aujourd'hui la réalisation définitive de l'acquisition de Doliage, une société pharmaceutique française privée spécialisée en ophtalmologie. Cette acquisition s'inscrit dans la stratégie de Nicox d'établir une infrastructure commerciale dans les cinq principaux marchés européens et apporte à Nicox une entité établie et rentable sur le marché français de l'ophtalmologie.

Pour plus d'informations, veuillez consulter les communiqués suivants :

- Communiqué de presse du 16 septembre 2014 : [Nicox poursuit son expansion en ophtalmologie en Europe avec l'acquisition du français Doliage](#)
- Communiqué de presse du 25 septembre 2014 (Art. 12 de l'instruction AMF n°2005-11) : [Emission par Nicox de 2 235 134 actions en rémunération de l'apport de la totalité du capital de la société Laboratoires Doliage](#)

La Société annonce également la réalisation définitive de l'acquisition d'un programme de développement d'un collyre antiviral à base de Carragélouse® auprès de la société autrichienne Marinomed Biotechnologie GmbH. Cette acquisition apporte à Nicox un produit ophtalmique antiviral innovant qui pourrait être mis sur le marché en Europe d'ici deux ans, sous réserve de marquage CE, pour la prise en charge de la conjonctivite virale. Selon les termes de l'accord, Nicox a acquis les droits du programme de développement du collyre antiviral à base de Carragélouse® via l'acquisition d'AVEye Biotechnologie GmbH, une filiale de Marinomed détenant l'intégralité du programme de développement.

Pour plus d'informations, veuillez consulter les communiqués suivants :

- Communiqué de presse du 16 septembre 2014 : [Nicox acquiert le programme de développement](#)

d'un collyre antiviral à base de Carragénose®

- Communiqué de presse du 25 septembre 2014 (Art. 12 de l'instruction AMF n°2005-11) : [Emission par Nicox de 1 240 636 actions en rémunération de l'apport de la totalité du capital de la société AVEye Biotechnologie GmbH](#)

A propos de Nicox



Nicox (Bloomberg : COX: FP, Reuters : NCOX.PA) est une société internationale émergente spécialisée dans le domaine de l'ophtalmologie. Nicox constitue un portefeuille diversifié de produits thérapeutiques et de dispositifs médicaux de diagnostic pouvant contribuer à l'amélioration de la vue, en exploitant ses compétences scientifiques, commerciales et dans le domaine des partenariats. Le portefeuille de produits commercialisés ou proches de la commercialisation inclut déjà plusieurs dispositifs médicaux de diagnostic innovants destinés aux professionnels de la vision, de même qu'une gamme de produits oculaires. Le principal produit en développement dans le domaine ophtalmique est VESNEO (latanoprostène bunod), un nouveau médicament basé sur la plate-forme de R&D brevetée de Nicox centrée sur la libération d'oxyde nitrique. VESNEO est actuellement en développement clinique de phase 3 en collaboration avec Bausch + Lomb pour le traitement potentiel du glaucome et de l'hypertension oculaire. D'autres composés donneurs d'oxyde nitrique sont également en développement, notamment au travers de collaborations.

Nicox, dont le siège social est en France, dispose d'un centre de recherche en Italie, d'une infrastructure commerciale en expansion en Amérique du Nord et dans les principaux marchés européens et d'une représentation croissante à l'international aux travers de partenariats. Nicox est cotée sur Euronext Paris (Compartiment B : Mid Caps). Pour plus d'informations sur la Société et ses produits, veuillez consulter www.nicox.com.

Cette communication peut contenir des déclarations prospectives. Bien que la Société considère que ses projections sont basées sur des hypothèses raisonnables, ces déclarations prospectives peuvent être remises en cause par un certain nombre d'aléas et d'incertitudes, de sorte que les résultats effectifs pourraient différer significativement de ceux anticipés dans les dites déclarations prospectives.

Les facteurs de risques susceptibles d'affecter l'activité de Nicox sont présentés au chapitre 4 du « Document de référence, rapport financier annuel et rapport de gestion 2013 » déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) le 2 avril 2014 et dans le « Rapport semestriel financier et d'activité au 30 juin 2014 », lesquels sont disponibles sur le site de Nicox (www.nicox.com).



Contacts

Nicox	Gavin Spencer Executive Vice President Corporate Development +33 (0)4 97 24 53 00 communications@nicox.com
Relations Presse	
France	Caroline Courme Communication Manager +33 (0)4 97 24 53 43 ccourme@nicox.com
Royaume-Uni	Jonathan Birt +44 7860 361 746 jonathan.birt@ymail.com

Nicox S.A.
Drakkar 2 | Bât D | 2405 route des Dolines | CS 10313 | Sophia Antipolis | 06560 Valbonne | France
T: +33 (0)4 97 24 53 00 | F: +33 (0)4 97 24 53 99

www.nicox.com

12. TABLE DE CONCORDANCE

Les rubriques ne sont renseignées qu'en cas de modification par rapport au Document de Référence 2013.

Rubriques du Document de Référence 2013		Références aux sections de l'Actualisation du Document de Référence
1	Personnes responsables	1. Personnes responsables
1.1	Responsable du Document de Référence	1.1 Personnes responsables de l'information
1.2	Attestation du responsable du Document de Référence	1.2 Attestation du responsable
2	Contrôleurs légaux des comptes	2. Contrôleurs légaux des comptes
3	Informations financières sélectionnées	3.1.1 Communiqué en date du 15 mai 2014 4. Rapport financier semestriel au 30 juin 2014
4	Facteurs de risques	4. Facteurs de risque
5	Informations concernant l'émetteur	
5.1	Histoire et évolution de la Société	
5.1.1	Dénomination sociale et nom commercial	
5.1.2	Lieu et numéro d'enregistrement de l'émetteur	
5.1.3	Date de constitution et durée de la Société	
5.1.4	Forme juridique et législations applicable, siège social et numéro de téléphone du siège	
5.1.5	Evènements importants de l'année 2013 et depuis le 1er janvier 2014	3. Eléments d'activité
5.2	Investissements	
6	Aperçu des activités	

6.1	Principales activités	3. Eléments d'activité
6.2	Contrats commerciaux, industriels et financiers et propriété intellectuelle	3. Eléments d'activité
6.3	Concurrence	
6.4	Degré de dépendance à l'égard de brevets ou de licences, de contrats industriels, commerciaux ou financiers ou de nouveaux procédés de fabrication	
7	Organigramme	
7.1	Description du Groupe Nicox	6. Nouvelles filiales du Groupe et organigramme
7.2	Description des filiales du Groupe	6. Nouvelles filiales du Groupe et organigramme
8	Propriétés immobilières, usines et équipements, rapport RSE	
9	Examen de la situation financière et du résultat	4. Rapport financier semestriel au 30 juin 2014
10	Trésorerie et capitaux	
11	Recherche et développement, brevets et licences	
12	Informations sur les tendances	
13	Prévisions ou estimations du bénéfice	
14	Organes d'administration, de direction et de surveillance et Direction générale	3.1.10 Communiqué de presse en date du 11 août 2014
15	Rémunération et avantages	
16	Fonctionnement des organes d'administration et de direction	
17	Salariés	8. Salariés
18	Principaux actionnaires	

18.1	Actionnariat de la Société	5. Capital social et principaux actionnaires
18.2	Existence de droits de vote différents	
18.3	Contrôle de la Société	
18.4	Accord sur un changement de contrôle de la Société	
19	Opérations avec des apparentés	
20	Informations financières concernant le patrimoine, la situation financière et les résultats de l'émetteur	
20.1	Informations financières historiques	
20.2	Informations financières <i>pro forma</i>	
20.3	Etats financiers consolidés au 31 décembre 2013	
20.4	Vérification des informations historiques annuelles	
20.5	Date des dernières informations financières	
20.6	Informations financières intermédiaires et autres	3.1.1 Communiqué en date du 15 mai 2014 4. Rapport financier semestriel au 30 juin 2014
20.7	Politique de distribution des dividendes	
20.8	Procédures judiciaires et d'arbitrage	
20.9	Changement significatif de la situation financière ou commerciale depuis le 1 ^{er} janvier 2014	
21	Informations complémentaires	
21.1	Capital social	5. Capital social et principaux actionnaires
21.2	Actes constitutifs et statuts	
21.3	Marché des titres de la Société	
22	Contrats importants	9. Contrats importants

23	Informations provenant de tiers, déclarations d'experts et déclarations d'intérêts	
24	Documents accessibles au public	
25	Informations sur les participations	